

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

acte II
**Projet
d'Agence**

2015-2020

PLUi(s)
C'EST
PARTI

dossier spécial

CHANGEMENTS D'ÉCHELLES, NOUVEAUX ÉQUILIBRES



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

SOMMAIRE

page 4	Le message du président
page 6	2015 Les dates clés
page 10	Partie 1 LES GRANDES BALISES
page 20	Partie 2 PROJET D'AGENCE ACTE II
page 30	Partie 3 LA VIE DE L'AGENCE
page 46	Dossier spécial PLUi(s) C'EST PARTI
page 66	Partie 5 DES TERRITOIRES, DES PROJETS, DES OBSERVATOIRES
page 124	Partie 6 BUDGET 2015
page 132	Partie 7 L'AGENCE & VOUS

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

Pour vous et avec vous,
l'Agence s'engage dans le changement

Pour notre Agence, en marge de ses missions, 2015 aura été l'année d'élaboration de l'acte II du projet d'Agence. Cela me renvoie aux premiers temps de mon mandat, à l'heure où nous engagions l'acte I du projet d'Agence pour la période 2011-2014. C'était hier et pourtant... que de changements depuis, autour de nous et en nos murs !

Des changements dans notre gouvernance, en premier lieu, tant a été grande la transformation du paysage politique depuis 2014, qui a amené à recomposer les instances de l'Agence et à refonder nos réflexions en 2015.

Dernières en date, les élections régionales auront notamment constitué un événement marquant à double titre. Après la montée en puissance des métropoles et des EPCI, vient celle des Régions, aux périmètres géographiques et institutionnels considérablement élargis. C'est un vaste mouvement de recomposition territoriale qui s'élabore, dans lequel le rôle des agences d'urbanisme, peut et doit prendre une dimension nouvelle. Moins directement pour l'Agence, mais je ne veux pas la passer sous silence, l'autre conséquence de ces élections (vote extrémiste, abstentionnisme, etc.) n'en n'est pas moins riche d'enseignements sur l'état de notre société, l'évolution de ses valeurs, les inquiétudes qui pèsent sur nos concitoyens et affectent l'opinion publique dans un climat de violence, de fanatisme et d'intolérance, ou encore le sentiment d'abandon de certains territoires, d'inégalités et de vulnérabilités croissantes... Ce sont autant d'alertes que l'Agence, dans les études qu'elle mène et en raison de son influence sur les politiques publiques, ne peut manquer d'ignorer.

Dans ce contexte, quels ont été les changements à l'œuvre au sein de l'Agence ? Aux manettes depuis avril 2014, Benoît Parent s'est vite trouvé confronté à un dilemme : comment continuer de piloter un programme d'activité singulièrement dense – à l'heure où nos membres, confrontés à une grande diversité d'enjeux et de contraintes réglementaires, exprimaient leur besoin d'ingénierie – tout en restant en capacité de satisfaire les demandes de lancement des PLUi, très exigeantes en termes de moyens ? Cinq ont été lancés en 2015, dont bien sûr celui de Grenoble-Alpes Métropole dont la naissance a été officialisée au premier janvier ! À contexte exceptionnel, il a bien fallu apporter des solutions exceptionnelles. Il n'était pas question de déshabiller certains territoires pour en habiller d'autres. Le débat s'est engagé au sein de nos instances.



© La mairie Magazine

Impossible de ne pas répondre présent au défi de la Métropole. Impossible tout autant d'ignorer les sollicitations des autres territoires, également engagés dans leur PLUi, dans la Bièvre ou le Massif du Vercors.

Impossible encore de ne pas se préparer aux attentes de la nouvelle Région et à l'émergence de nouvelles formes de coopérations interterritoriales qui portent en germe l'avenir de l'Agence... Ce sont ces convictions qui ont motivé la décision consensuelle de renforcer l'équipe le temps d'accompagner les « jeunes » institutions dans leur organisation autour de leurs nouvelles compétences, sans obérer la capacité d'intervention de l'Agence par ailleurs. Ainsi, près de 35 personnes sont d'ores et déjà engagées, en étroite interaction avec l'équipe projet du maître d'ouvrage, dans l'élaboration du PLU intercommunal Grenoble-Alpes Métropole : un PLU emblématique, non seulement parce qu'il s'agit du premier pour la nouvelle institution mais surtout, parce qu'il ouvre un champ de collaborations encore inexploré à l'échelle des 49 communes, dans leur grande diversité.

Notre agence qui s'engage aujourd'hui dans l'acte II de son projet – un projet volontariste et ambitieux dans un contexte qui aurait pu inciter à la frilosité – est, à bien des égards « une agence entre-deux ».

Ni tout à fait la même, ni tout à fait une autre. Cette respectable bientôt quinquagénaire n'en déborde pas moins de vitalité, de projets, de jeunesse. Elle voit sa moyenne d'âge passer sous la barre des quarante ans, en s'ouvrant à de nouveaux collaborateurs dont la principale caractéristique, outre évidemment leur potentiel d'expertise, est la diversité : quoi de plus normal pour un organisme pluridisciplinaire, ouvert, collaboratif et tourné vers l'avenir ?

Mais quel avenir ? 2015 aura été une année rude pour la France, dans un contexte politique, économique et social sous tension, mais aussi de construction institutionnelle qui renforce la prégnance des enjeux.

Le monde change, les certitudes sont ébranlées, les modèles bousculés, les représentations datées, les valeurs malmenées, les finances publiques au-dessous de l'étiage... L'avenir de l'Agence sera donc ce que nous en ferons. Nos membres nous l'ont rappelé avec insistance : ils en attendent beaucoup face à l'urgence des enjeux et des impératifs d'évolution sans précédent. L'Agence a le devoir d'être prospective. Elle se doit également d'être

introspective. Commençons donc par appliquer le changement à nous-mêmes, affirmons le sens de notre activité dans la durée et osons porter un regard neuf et positif sur la masse d'opportunités soulevée par l'appel du changement. Sachons faire preuve d'ingéniosité.

Voilà une attitude et des qualités attendues des métiers de l'aménagement et de l'observation, instigateurs de perspectives nouvelles au sein de politiques publiques repensées...

Depuis l'origine, l'action de l'Agence est chevillée à deux valeurs génétiques : le service de l'intérêt général et la volonté d'innover en permanence.

Ancré sur ces valeurs fondatrices – que nous avons pris le temps de redéfinir et de partager – le projet d'Agence acte II, qui, in fine, constituera la mise à jour du positionnement et de l'offre de service de l'Agence telle que voulue par les élus, réclame de l'engagement, collectif et individuel. Si précieuse soit-elle, l'expertise technique n'est utile qu'à celui qui sait collaborer avec les autres. De ce point de vue, la démarche engagée avec le PLU métropolitain, comme avec un certain nombre d'autres, est exemplaire. Plus que jamais, et le projet d'Agence insiste sur ce point, la coproduction est au cœur de nos missions. Apprenons à conjuguer toujours mieux nos expériences, nos idées, nos talents, au sein des projets... Au présent comme au futur, plus que le « faire », cherchons « l'accomplir ».

Epictète ne disait pas autre chose :

« Tout est changement. Non pas pour ne plus être mais pour devenir ce qui n'est pas encore. »

Je lui laisse le mot de la fin... À moins que ce ne soit celui d'un nouveau commencement ?

Jean-Paul BRET



Janvier

01/01 passage en Métropole et prise de compétence urbanisme de Grenoble-Alpes Métropole
PLUi Grenoble-Alpes Métropole / 1^{er} semestre : accompagnement des services de la Métropole dans la démarche de préfiguration du PLUi, en lien avec les politiques sectorielles en cours d'élaboration (PLH notamment) et les évolutions des PLU communaux

PLUi Massif du Vercors, janvier-mars : valorisation en communes du récolement des documents d'urbanisme réalisé fin 2014

Appui à l'évolution de la tarification du réseau SMTC (diagnostic de la géographie sociale de la métropole / coopération des AOT de la région grenobloise : SMTC, CAPV, Le Grésivaudan)

Cohésion sociale, géographie prioritaire, contrat de ville Grenoble-Alpes Métropole / 1^{er} semestre : élaboration du diagnostic du contrat de ville

13/01 Séminaire régional « Grenellisation des schémas de cohérence territoriale » à la Cité administrative d'État à Lyon, en partenariat avec les trois agences d'urbanisme de Rhône-Alpes (urbA3)

21/01 Modélisation du réaménagement de la voie sur berge : livraison des 1^{er} résultats

23/01 Atlas foncier économique de la Métropole : présentation des résultats en Commission économie et aménagement

29/01 Pays de Bièvre Valloire / redynamisation des centres-bourgs : restitution de l'étude de La Côte-Saint-André et lancement de l'étude de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs

29/01 Club EMD : présentation du projet Mobilise

29/01 Club modélisation : présentation des grandes orientations du dispositif partenarial

Février

Lancement de l'étude sectorielle « économie présenteielle », Grenoble-Alpes Métropole
Appui à l'évolution de la tarification du réseau SMTC : étude de cas « reste à vivre », réalisation des focus groups entre février et avril
Pays de Bièvre Valloire :

>lancement de l'étude « revalorisation urbaine et paysagère de la zone Le Plan à Renage »

>**05/02 redynamisation des centres-bourgs**
lancement de l'étude sur Saint-Siméon-de-Bressieux

03/02 Plateforme d'ingénierie mutualisée en Isère : comité technique groupe Observation

12/02 Gestion et mise à jour du modèle des déplacements : atelier mise à jour de l'offre en transports en commun et réseau routier

19/02 SCoT de l'aire gapençaise : commission urbanisme

21/02 Club EMD : atelier sur les démarches d'évaluation des émissions de polluants

25/02 Etude de positionnement territorial du Pays Roussillonnais : restitution à l'ensemble des acteurs des ateliers organisés fin 2014

27/02 Rencontres de l'OBS'y : portrait de la métropole grenobloise (ateliers : Revenu précarité ; Économie ; Démographie ; Habitat)

Mars

Trame verte et bleue Grenoble-Alpes Métropole : finalisation de l'étude de définition

SCoT de l'aire gapençaise : commissions environnement, déplacements, urbanisme et habitat

03/03 Plateforme d'ingénierie mutualisée en Isère : comité de pilotage

09/03 Stratégie départementale des espaces agricoles et naturels : comité des élus « gestion de l'espace »

10/03 Schéma pôles d'échanges et parkings-relais de la région grenobloise : présentation en commission déplacements du SCoT

10/03 Vulnérabilité énergétique (analyse départementale) : séminaire d'échanges multipartenarial

27/03 Démarche urbanisme-transport ligne A du tramway : signature de la convention partenariale urbanisme / déplacements entre les autorités organisatrices de transport et les maîtrises d'ouvrage

30/03 PLH Vallons de la Tour : arrêt du projet en conseil communautaire

Avril

Club EMD : publication d'un Zoom « Diagnostic énergies émissions des mobilités » (démarche DEEM)

02/04 Séminaire PLUi régional : organisé par la DREAL, en partenariat avec la Région Rhône-Alpes et l'Ademe, et avec l'appui du réseau urbA3. Annonce de la création d'un club PLUi en Rhône-Alpes

LES DATES CLÉS

2015

02/04 Pays de Bièvre Valloire / redynamisation des centres-bourgs : réunion méthodologique pour les études de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs

02/04 Dispositif de veille des copropriétés : présentation à la Fédération nationale des EPFL

10/04 PLH Pays Voironnais : présentation en assemblée consultative du document « évolutions du territoire lors de la première période de mise en œuvre du PLH 2012-2017 »

10/04 PDU Grenoble-Alpes Métropole (SMTC / Réseau des conseils de développement de la région grenobloise) : contribution à la « formation action » sur les déplacements entre les territoires de la région grenobloise (chiffres-clés et enjeux)

16/04 Débat en comité technique partenarial sur le thème de « la fabrique de la ville sous contrainte financière », une contribution aux réflexions sur la nouvelle offre de services

24/04 Observatoire des déplacements : publication de la lettre Échanges n°1 sur la temporalité des déplacements

27/04 Séminaire coopération métropolitaine (Pays Voironnais, Grenoble-Alpes Métropole, Le Grésivaudan)

27/04 Préfiguration d'un observatoire local des loyers (OLL) : première rencontre technique autour du projet de candidature

28/04 Plan départemental de l'habitat (PDH) : atelier d'échanges « Comment les élus de l'Isère peuvent-ils prévenir les risques pour les ménages modestes qui achètent des logements dans le parc existant ? »

29/04 SCoT de l'aire gapençaise : commission économie

30/04 Séminaire « SRCE / SCoT : un rapprochement par nature »

Mai

Lancement de :

Observatoire des pôles commerciaux de Grenoble-Alpes Métropole

Étude économique NPRU, Grenoble-Alpes Métropole

Inventaire foncier économique, Le Grésivaudan

06/05 Coopération entre les AOT de la région grenobloise : rencontre des présidents

27/05 Pays de Bièvre Valloire / démarche protocole foncier économique : restitution de l'étude « revalorisation urbaine et paysagère de la zone Le Plan à Renage »

Juin

02 et 03/06 PLUi Massif du Vercors : ateliers habitat et hébergement

04/06 Pays de Bièvre Valloire / redynamisation des centres-bourgs : restitution de l'étude sur Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs

06/06 Préfiguration d'un observatoire local des loyers (OLL) : rencontre politique

09/06 Club quartiers durables : rencontre régionale à Grenoble (La ville sous contrainte financière : quelle stratégie pour concilier maîtrise des coûts et qualité urbaine ?)

16/06 Commission déplacement du SCoT. Vers un schéma des pôles d'échanges et parkings-relais de la région grenobloise : présentation du diagnostic et du « benchmark »

16/06 Plateforme d'ingénierie mutualisée en Isère : pilotage opérationnel collectivités - organismes

22/06 PLUi Cœur de Chartreuse : délibération de prescription du PLUi-H

30/06 PLUi Massif du Vercors : forum économie (Une stratégie et une gouvernance pour renforcer notre attractivité : utopie ou nécessité ?)

30/06 PLUi Pays Voironnais : délibération du conseil communautaire / rejet du transfert de la compétence PLU

Juillet

Observatoire des déplacements : publication de la lettre Échanges n°2 sur la modélisation des déplacements

Club EMD : publication d'un Zoom « La mobilité des habitants vers les zones d'activité et les zones commerciales de périphérie »

04/07 Pays de Bièvre Valloire / redynamisation des centres-bourgs : restitution de l'étude sur Viriville

06/07 PLH Vallons de la Tour : modification du projet suite aux avis des communes et du SCoT Nord Isère

06/07 Gestion et mise à jour du modèle de déplacements / Club Modélisation : réunion de lancement de l'étude A480 / Rondeau

09/07 Signature du contrat de Ville Grenoble-Alpes Métropole par 29 partenaires

09/07 Appui à l'évolution de la tarification du réseau SMTC : approbation de la nouvelle grille tarifaire commerciale en comité syndical

16/07 Pays de Bièvre Valloire / redynamisation des centres-bourgs : restitution de l'étude sur Faramans

27/07 dispositif de veille des copropriétés : présentation de l'étude sur les mono propriétés
30/07 Grenoble-Alpes Métropole / Étude de redynamisation commerciale de Vizille : lancement de l'étude, puis, jusqu'en octobre, enquêtes entreprises, repérages terrain, analyses des données et études existantes, mobilisation de la connaissance des acteurs locaux...

Septembre

Vulnérabilité énergétique / analyse départementale : publication d'une note de synthèse (De la vulnérabilité à la précarité énergétique : une fragilisation des ménages isérois ?)

Appui à l'évolution de la tarification du réseau SMTc (septembre / décembre) : étude de l'impact de la loi du 17 août 2015

08/09, Séminaire PLUi urbA3 : club national PLUi, rencontre des équipes d'appui et référents locaux PLUi

08/09 préfiguration d'un Observatoire local des loyers (OLL) : signature de la convention avec l'État

14/09 PDU Grenoble-Alpes Métropole : présentation du diagnostic sur les mobilités

17/09 PLUi Massif du Vercors : commission déplacements

17/09 Club EMD : présentation de l'analyse « les jeunes et la voiture » et de l'étude d'opportunité Mobilise

22/09 PLUi Massif du Vercors : atelier ressources (préservation et valorisation de la ressource en eau)

22/09 OFPI : atelier foncier agricole naturel « La mise en œuvre du PLU peut-elle satisfaire à elle seule la préservation des espaces naturels et agricoles ? »

24/09 Gestion et mise à jour du modèle de déplacements / Club Modélisation : formation des partenaires

25/09 Club EMD : journée nationale de la démarche DEEM avec l'intervention de l'Agence

28/09 PDU Grenoble-Alpes Métropole / Guide des espaces publics et de la voirie : groupe de travail politique, atelier et visites de site sur le thème de la place du piéton dans la ville

Octobre

Grenoble-Alpes Métropole, trame verte et bleue : restitution du travail mené sur les deux secteurs

Le Grésivaudan, inventaire foncier économique : constitution d'un atlas cartographique des espaces économiques dédiés assorti d'un tableau de bord

Du 01 au 03/10 Vulnérabilité énergétique / analyse départementale : contribution aux 2^e Journées internationales de la sociologie de l'énergie

01/10 Conseil scientifique de l'Agence / relations Université : lancement de l'étude sur les pôles de vie de la métropole grenobloise commandée aux étudiants de Master IDF (Institut de géographie alpine)

03/09 Rencontres de l'OBS'y : trajectoires résidentielles et vulnérabilité énergétique « se loger, se chauffer, se déplacer » / Publication du Regards croisés Santé

06/10 PLH Vallons de la Tour : présentation du projet en comité régional de l'habitat

08/10 OFPI : RDV des acteurs du marché « Acheter, vendre ou louer en Isère... Quelles possibilités pour les ménages, les agriculteurs et les entreprises ? »

08/10 Gestion et mise à jour du modèle de déplacements / Club Modélisation : animation du groupe régional d'échange

12 et 20/10 PLUi Massif du Vercors : ateliers économie

13/10 Plateforme des temps et des mobilités : présentation du diagnostic exploratoire sur le travail en horaires décalés

10/10 Plateforme d'ingénierie mutualisée en Isère : présence commune des organismes au Congrès des maires, à Saint-Maurice-l'Exil

13/10 Club quartiers durables : rencontre régionale à la Cité de l'environnement à Saint-Priest « Favoriser le lien social dans la conception des espaces et accompagner les pratiques sociales émergentes »

15/10 PLUi Massif du Vercors : commission déplacements

19/10 Atlas Auvergne - Rhône-Alpes : publication du Tome 1 - Un regard expert sur la nouvelle région

19 - 21/10 36^e Rencontres de la FNAU à Lyon sur le thème « L'individu créateur de ville »

21/10 Observatoire local des loyers (OLL) : comité technique de lancement

21/10 Réseau des agences régionales : l'agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole vient compléter le partenariat régional aux côtés des agences de Lyon, Saint-Etienne et Grenoble (ex urbA3)
24/10 Grenoble-Alpes Métropole : restitution de l'étude sectorielle économie présenteielle

Novembre

Club EMD, Zoom « Vieillesse et mobilité : un enjeu pour les politiques de déplacement »
PLUi Massif du Vercors : 7 randonnées PLUi organisées par la CCMV avec l'Agence et le PNR Vercors
Atlas foncier économique Grenoble-Alpes Métropole : actualisation de l'état des lieux du foncier économique disponible
Grésivaudan, inventaire foncier économique : présentation des premiers résultats devant l'ensemble des maires
05/11 PLUi Massif du Vercors : forum marketing territorial
05/11 PDH : conférence départementale de l'habitat / Diffusion des « chiffres-clés de l'observatoire du PDH »
05/11 PDU Grenoble-Alpes Métropole / Guide des espaces publics et de la voirie : groupe de travail des élus, visite à Saint-Egrève et atelier avec une intervention sur le choix des matériaux dans les projets d'aménagement
06/11 Séminaire régional PLUi : préfiguration du club PLUi régional / appui méthodologique du réseau des quatre agences Auvergne - Rhône-Alpes
06/11 PLUi Grenoble-Alpes Métropole : délibération de lancement en conseil communautaire
06/11 PLH Grenoble-Alpes Métropole : délibération de lancement en conseil communautaire
09/11 PLUi Bièvre Est : délibération de prescription du PLUi
09/11 Gestion et mise à jour du modèle de déplacements / Club Modélisation : livraison du scénario référence 2015 pour l'étude A480 / Rondeau
18/11 Prospective montagne / étude station régionale : restitution intermédiaire
24/11 Schéma de secteur du Pays Voironnais : approbation
24/11 PLH Grenoble-Alpes Métropole : journée « Habiter la Métropole aujourd'hui et

demain, quels enjeux pour les différents quartiers et territoires ? »

27/11 OBSy : travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs concernés par le thème de la fragmentation socio-spatiale

26/11 appui à l'accompagnement de l'évolution des dessertes TC (SMTC) : balade urbaine sur les impacts de la modification des arrêts de la ligne 22 à Saint-Egrève et les aménagements piétonniers d'accompagnement à envisager (SMTC, Agence, habitants)

Décembre

Pays de Bièvre Valloire : engagement de l'expertise urbaine et paysagère des ZAE de Beaurepaire

02/12 Grenoble-Alpes Métropole / Etude de redynamisation commerciale de Vizille : rendu de la phase 1 (comité de pilotage)

03/12 PDU Grenoble-Alpes Métropole / Guide des espaces publics et de la voirie : groupe de travail des élus, visite et atelier à Le Gua et Miribel-Lanchâtre

03/12 Plan de transport adapté « pic de pollution » : Enjeux de développement d'une offre temporaire de parkings-relais et d'aires de covoiturage ; première estimation des besoins. Présentation en commission réseau SMTC

10/12 SRCE : réunion équipe projet (services DREAL et Région Rhône-Alpes)

10/12 PLUi Grenoble-Alpes Métropole : premier atelier des urbanistes à Vizille (travail sur la structuration du territoire)

10/12 Appui à l'évolution de la tarification du réseau SMTC : présentation des résultats en bureau

10 et 16/12 PLUi Massif du Vercors : ateliers ressources « orientations en matière de stratégie agricole, pastorale et forestière » et « la transition énergétique et le PLUi »

14/12 PLUi Bièvre Isère Communauté : délibération de prescription du PLUi

14/12 PLUi Bièvre Est : délibération fixant les modalités de gouvernance

15/12 ScoT région grenobloise : comité syndical

17/12 SRCE : club planification

18/12 club PLUi régional : comité technique d'appui à Lyon





partie 1

LES GRANDES BALISES

CHANGEMENT DE DÉCOR !
DU POINT DE VUE DE NOS ÉLUS

1. CHANGEMENT DE DÉCOR !

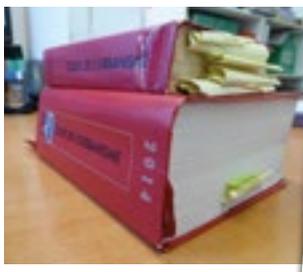


Actualité législative - été 2015

Outil partenarial des territoires et des collectivités qui les administrent, l'Agence d'urbanisme est véritablement au cœur de la vie, dans sa savante complexité, là où se mêlent l'individu et le collectif, le politique et le réglementaire, le rural et l'urbain, le public et le privé... Elle est de ce fait nécessairement habituée à surfer sur les vagues successives du changement. Or c'est une véritable lame de fond qui semble l'entraîner aujourd'hui vers des contrées nouvelles puisque, sur bien des plans, c'est l'ensemble du décor qui change, de façon radicale.

LA PLANIFICATION TERRITORIALE À L'HEURE DES (R)ÉVOLUTIONS

L'important dispositif législatif récent a fortement réorienté la planification stratégique, l'urbanisme et l'aménagement de nos territoires, amenant dans son sillage de nouveaux outils, mais aussi de nouveaux acteurs à l'image des métropoles, des pôles métropolitains ou d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR). Au niveau réglementaire, l'été 2015 aura connu une moisson de textes aussi importants que les lois Macron, NOTRe et relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Leurs retombées sur le contenu du code de l'urbanisme sont peu conséquentes, mais impactent néanmoins divers champs d'intervention de l'Agence, notamment dans son accompagnement global aux collectivités locales.



Q | La loi NOTRe

LA LOI PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE (NOTRE) a été promulguée le 7 août 2015. Elle fait suite à la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action territoriale et d'affirmation de la métropole (Maptam) et à celle du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions. Elle marque donc la 3^e étape de la réforme des territoires, qui se traduit notamment par le renforcement des Régions en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et de mobilité, tandis que l'action du Département sera centrée sur la solidarité sociale et territoriale.

LE RENFORCEMENT DES EPCI

La loi NOTRe fixe le seuil démographique de constitution des EPCI à fiscalité propre à 15 000 habitants. Ce seuil peut être adapté (sans pouvoir être inférieur à 5 000 habitants) dans les EPCI faiblement peuplés et situés en zone de montagne (ex. communautés de communes de l'Oisans, du Trièves et du Massif du Vercors).

PÉRIMÈTRE DE SCOT ET PÉRIMÈTRE D'EPCI

Afin de favoriser l'émergence des PLU, la loi Alur avait supprimé la possibilité de délimiter un périmètre de SCoT à l'échelle d'un seul EPCI. La loi NOTRe a purement et simplement supprimé... cette suppression. De sorte que **tout EPCI peut à nouveau délimiter un périmètre de SCoT sur son seul territoire** (sous réserve de respecter les critères de cohérence territoriale validés par le préfet).

TRANSFERT DE COMPÉTENCE PLU : LA MINORITÉ DE BLOCAGE MAINTENUE

La minorité de blocage concernant le transfert de la compétence Plan local d'urbanisme (PLU) vers les EPCI est maintenue au niveau défini par la loi Alur, **soit 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population.**

UN NOUVEL OUTIL POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : LE SRADEET

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires illustre la montée en puissance de la Région en matière d'aménagement du territoire. En effet, le SRADEET doit fixer « *les objectifs de moyen et long termes sur le territoire de la région en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets.* » Ce schéma, qui devra être adopté dans les 3 ans suivant le renouvellement général des conseils régionaux (au plus tard en décembre 2018), puis approuvé par arrêté du préfet de région, aura des effets prescriptifs à l'égard des Schémas de cohérence territoriale et des Plans locaux d'urbanisme, des cartes communales ou des documents en tenant lieu en l'absence de SCoT, puisqu'ils devront d'une part, prendre en compte ses objectifs susmentionnés et d'autre part, être compatibles avec ses règles générales (décret et ordonnance à venir mi-2016).

Q | La loi sur la transition énergétique

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) a été promulguée le 17 août 2015. Selon Ségolène Royal, ce texte « *fixe les objectifs, trace le cadre et met en place les outils nécessaires à la construction par toutes les forces vives de la nation – citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics – d'un nouveau modèle énergétique français plus diversifié, plus équilibré, plus sûr et plus participatif.* » Elle introduit, entre autres, un **nouveau mécanisme dérogatoire au PLU** en autorisant l'autorité compétente en matière de délivrance d'autorisation de construire à écarter les règles d'urbanisme trop contraignantes. Ainsi, certaines dérogations, dûment motivées, pourront être accordées.

La loi TECV vient également préciser certains fondements de la loi ENE et l'article L. 123-1-5 du code de l'urbanisme. Elle indique que les auteurs de PLU sont habilités à imposer « *une production minimale d'énergie renouvelable, le cas échéant, en fonction des caractéristiques du projet et de la consommation des sites concernés. Cette production peut être localisée dans le bâtiment, dans le même secteur ou à proximité de celui-ci.* »

Elle modifie également l'article L. 128-1 du code de l'urbanisme, pour permettre **une bonification de constructibilité pour les constructions** « *faisant preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale ou qui sont à énergie positive.* » Un décret précisera les conditions d'application de cette disposition.

Enfin, pour parvenir **au développement des transports propres** en vue d'améliorer la qualité de l'air et protéger la santé, la loi TECV allège les obligations des constructeurs en matière de réalisation d'aires de stationnement pour les véhicules motorisés (cette obligation est réduite de 15 % minimum en contrepartie de la mise à disposition de véhicules électriques munis d'un dispositif de recharge adapté ou de véhicules propres en autopartage). Un décret précisera également les conditions d'application de cette disposition.

Q | La recodification du code de l'urbanisme (décret du 28 décembre 2015)

Le décret d'application publié le 29 décembre 2015 vise à moderniser le contenu des PLUi, à assouplir le contenu des règlements, à favoriser l'urbanisme qualitatif et à faciliter ce que l'on appelle l'urbanisme de projet (cf. pages 48-49).

2015, année de la COP 21 oblige, aura été marquée par la montée en puissance de la problématique énergie et climat dans les politiques locales, avec de nouveaux acteurs.

Les partenariats des agences se renforcent autour de la planification énergétique et territoriale, de l'adaptation au changement climatique, des politiques urbaines, des données... La question climatique et énergétique est évidemment un enjeu de positionnement majeur pour nos organismes dans les débats internationaux marqués par des grands rendez-vous, la COP 21 en décembre 2015 et le sommet Habitat III en octobre 2016. Représentant les agences, la FNAU s'est associée aux collectivités et associations d'élus présents sous la bannière « les territoires en mouvement pour le climat », rappelant leur rôle dans la lutte contre le changement climatique.

PAYSAGE INSTITUTIONNEL LE COUPLE RÉGION / INTERCOMMUNALITÉS PREND LA MAIN, DES GOUVERNANCES NOUVELLES S'ÉLABORENT

L'année a commencé avec l'officialisation au 1er janvier du statut de Métropole pour notre agglomération grenobloise qui, avec 49 communes et 450 000 habitants, devient la première intercommunalité de Rhône-Alpes.

Parmi les compétences transférées des communes, elle exerce désormais, entre autres, celles recouvrant la transition énergétique, le développement économique, la voirie et l'urbanisme... Elle a à sa disposition un bel outil de stratégie territoriale : le PLUi, dont elle entend bien se saisir, avec ses communes, pour innover en matière de planification. En outre, en 2017, la Métropole aura la possibilité de solliciter le transfert de compétences assurées à l'heure actuelle par l'État, la Région ou le Département, en accord avec ces derniers.

Commencée donc avec l'affirmation de la Métropole, l'année s'est terminée, ou presque, avec l'établissement au premier janvier 2016 du **nouvel ensemble régional regroupant les territoires des régions Auvergne et Rhône-Alpes.**

Par sa taille, par son poids démographique et économique, Auvergne - Rhône-Alpes (dont le nom est encore à naître) va devenir une des toutes premières régions en Europe, plus peuplée que 13 des 28 pays de l'Union Européenne... **En la dotant d'un outil comme le SRADDET (cf. page précédente), la loi NOTRe consacre le rôle de la Région en matière d'aménagement du territoire en favorisant une approche plus intégrée.**

C'est bien en effet dans le rapport d'équilibre et le dialogue à instaurer entre ces deux grands niveaux (Région / Métropole) que va se jouer la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire. Comme l'évoque le président de l'AdCF, Charles-Eric Lemaigen, « Si la loi renforce l'ambition et la portée juridique des principaux documents régionaux, elle appelle en filigrane à un changement de rapport entre les communautés et leur région dans un esprit de co-construction des stratégies régionales. »

Ces évolutions institutionnelles trouvent leurs limites face aux défis des sociétés actuelles. On voit émerger, au croisement des échelles, le concept de gouvernance territoriale. Force est de constater que les périmètres intercommunaux ne sont pas toujours les plus adaptés pour apporter des solutions aux problèmes posés aux territoires. Les régions n'ont pas toujours les moyens de cette ambition et les métropoles sont en construction... La gouvernance de cet ensemble recomposé et le continuum d'échelles semblent appeler de nouvelles modalités d'association et d'articulation entre territoires voisins interdépendants. Bien des questions vont devoir trouver réponse dans ce contexte en mouvement qui place l'Agence au cœur des débats.

Enfin, l'arsenal législatif et réglementaire qui accompagne la réforme territoriale vient véritablement révolutionner la planification, qui se trouve réaffirmée au cœur de nos métiers sous une forme qui devrait fortement mobiliser nos capacités d'innovation. Mais devant le rythme d'évolution des modes de vie, les réalités socio-démographiques et la complexité des enjeux, toutes les questions n'y trouveront pas réponses. Didier Locatelli, consultant régulier auprès de l'Agence et des collectivités locales, le rappelle : « L'efficacité des politiques publiques suppose de réduire le décalage entre les territoires fonctionnels construits par les pratiques et les territoires institutionnels (...) La carte intercommunale de l'après-loi NOTRe et les outils de planification liés

ne devraient répondre que partiellement à la réalité des espaces vécus. Cette nouvelle architecture institutionnelle ne semble donc pas prête à épuiser la question interterritoriale malgré les possibilités

nouvelles offertes par la nouvelle génération de pôles métropolitains et les pôles d'équilibre ruraux et territoriaux. » **Au final, entre autres questions, quelle place sera accordée respectivement aux projets stratégiques, aux instruments de la planification, aux nouvelles manières de gouverner et aux rôles des élus dans l'émergence de nouvelles formes territoriales ?**

PLACE À L'IMAGINATION...

PAYSAGE POLITIQUE POURSUITE DU RENOUVELLEMENT

Lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2014, 58 conseillers départementaux ont été élus en Isère. Notre département a suivi la tendance nationale avec une nouvelle majorité. Jean-Pierre Barbier, député de la 7^e circonscription et conseiller départemental du canton de Bièvre, a été élu président du Département de l'Isère lors de la séance publique du 2 avril 2015, en même temps que les 15 vice-présidents qui forment l'exécutif. **Six nouveaux représentants ont été désignés au sein du conseil d'administration de l'Agence.**

Les élections régionales sont venues clôturer cette nouvelle année électorale, les 6 et 13 décembre. Comme presque partout en France, les citoyens ont choisi le changement. Laurent Wauquiez est le président de la nouvelle Région Auvergne - Rhône-Alpes, et compte à ses côtés 204 conseillers régionaux (dont 34 isérois), élus jusqu'en 2021.

Le renforcement du processus de métropolisation

Les mouvements multiples et ininterrompus entre territoires voisins ou plus lointains, en lien avec l'évolution des modes de vie, contribuent à la transformation des grandes villes au sein du processus de métropolisation du territoire national. La traduction est double : la concentration des principales fonctions (politiques, économiques, universitaires, culturelles...) et des centres de décision dans quelques grandes métropoles qui constituent désormais les foyers de croissance ; la poursuite de l'expansion urbaine qui, en dix ans, a progressé de 19 % en France.

Ce phénomène est à l'origine de fortes attractions territoriales qui nécessitent de penser les territoires en systèmes d'influence et de reconsidérer les questions économiques en particulier, sous un angle nouveau : comment faire fructifier sur le territoire de résidence la richesse produite par les actifs de ce territoire au sein de la métropole ?

IMPLIQUER COPRODUIRE INNOVER : LES NOUVEAUX FONDAMENTAUX DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE

La série Vos territoires en mouvement éditée par l'Agence en 2014 illustre parfaitement ce phénomène. Ainsi par exemple, les interactions entre le Pays Voironnais et la métropole grenobloise n'ont jamais été aussi intenses : 47 % des quelque 40 000 actifs occupés résidant dans le Pays Voironnais vont travailler hors du territoire et 66 % occupent un emploi au sein de la métropole. Au final, près de la moitié de la masse salariale générée par les actifs occupés est réalisée ailleurs : avec quel retour pour le Pays Voironnais ?

Isabelle Baraud-Serfaty (Ibicity)

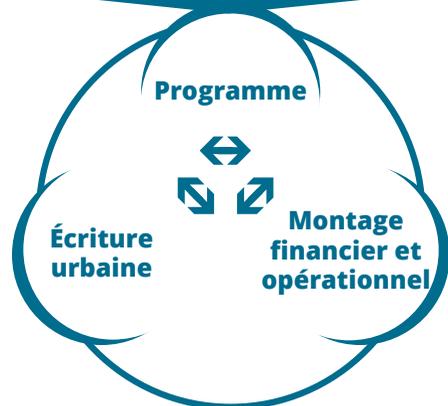


La fabrique de la ville sous contrainte financière

La fabrique de la ville est aujourd'hui en plein bouleversement sous l'effet notamment de la crise financière, de la complexification du système d'acteurs, de la révolution numérique et de l'impératif de la ville durable : on ne peut plus fabriquer la ville comme avant. Le 16 avril 2015 s'est tenue une première séance de débats internes dans le cadre de la démarche projet d'Agence. Animée par Isabelle Baraud-Serfaty (Ibicity), elle a réuni une quinzaine de partenaires techniques pour échanger sur les mutations-clés de la fabrique urbaine, devenue plus partenariale. Les modes de faire évoluent vers davantage de coproduction (publique-privée et privée-privée) entre acteurs de l'ensemble des secteurs, et entre acteurs positionnés sur différents maillons de la chaîne de création de la valeur ajoutée. La question-clé est alors celle de la manière dont chaque acteur s'organise pour garder la maîtrise de sa propre création de valeur.

Cette question interpelle en particulier les collectivités locales : comment peuvent-elles renouveler leurs modes d'action pour contrôler un processus de fabrication du projet devenu très complexe ? Par ailleurs, l'organisation de l'espace et des formes urbaines est au moins, si ce n'est plus, le fruit de stratégies socio-économiques des acteurs du territoire (habitants, opérateurs, collectivités) que des politiques publiques. Enfin, la dimension temporelle des projets devient aussi importante que leur dimension spatiale. Dans un contexte marqué par l'incertitude et la multiplicité des parties prenantes, l'enjeu est moins d'aboutir à un projet bien défini qu'à une stratégie partagée... Les échanges ont été nourris et constructifs, révélant des points d'accord sur l'enjeu d'articulation (planification, projets, politiques publiques), et des divergences « naturelles » plus marquées quant aux rôles respectifs des acteurs publics et privés. Des pistes d'hybridation plus fortes sont donc à rechercher.

Projet sous contrainte financière = approche intégrée = la fin des approches séquentielles.



2. DU POINT DE VUE DE NOS ÉLUS

Balises

C'est désormais une tradition : à chaque édition annuelle du Congrès des maires de l'Isère, l'Agence, avec caméra et micro, va à la rencontre des élus territoriaux. Quelles sont leurs préoccupations ? Le 10 octobre 2015, nous étions à Saint-Maurice-l'Exil, cette année encore sur un stand commun aux acteurs de la Plateforme d'ingénierie mutualisée en Isère, avec la volonté de recueillir une expression sur le contexte et les enjeux qui fondent l'acte II du projet d'Agence. Une vingtaine d'élus représentatifs de la grande diversité des territoires et du partenariat de l'Agence s'est prêtée au jeu de nos questions.

QUEL EST VOTRE REGARD SUR LA RÉFORME TERRITORIALE ? QUELLE INCIDENCE POUR VOTRE TERRITOIRE ?

CATHERINE KAMOWSKI

Maire de Saint-Egrève

« La métropolisation pose bien sûr la question des compétences. Comment les communes de la métropole, à travers leur maire et leurs élus, vont-elles pouvoir faire valoir leurs différences territoriales, leurs choix de vie et d'organisation ? »



CHRISTIAN COIGNÉ

4^e vice-président du conseil départemental et maire de Sassenage

« [Concernant les fusions de collectivités] Il s'agit moins d'obliger, que d'inciter les communes ou les EPCI qui veulent se réunir, à travailler ensemble, afin de faire naître un intérêt. Aujourd'hui, financièrement, les communes n'y arrivent plus. Il va bien falloir passer par une mutualisation des moyens... »



ÉRIC PIOLLE

Maire de Grenoble

« L'avenir, c'est l'intercommunalité en articulation avec la région, comme élément structurant à l'échelle européenne, grâce à cette nouvelle dimension aménagement du territoire et ce qu'elle apporte à la cohérence des politiques économiques, universitaires, etc. »

JEAN-PIERRE BARBIER

Président du conseil départemental de l'Isère

« La réforme territoriale ? Pour moi c'est la montagne qui a accouché d'une souris ! Les départements, après une possible disparition, sortent renforcés ; on a créé des régions de la taille de l'Autriche [...] Aujourd'hui, le millefeuille est non seulement toujours existant, mais il est encore un peu plus indigeste avec, en prime, des métropoles dont les compétences ne sont toujours pas clairement partagées puisque la loi NOTRe prévoit que la région pourra les déléguer [...] On rend les choses encore plus complexes. »



FRANCIS GIMBERT

Président de la cc Le Grésivaudan

« Dans le Grésivaudan, on sait bien que c'est le passage de cinq intercommunalités, qui accueillait entre 2 500 et 35 000 habitants chacune, à une seule intercommunalité de 100 000 habitants, qui a permis de créer des solidarités territoriales. Nos territoires ne sont pas des clones les uns des autres. On ne crée pas des territoires pour les riches d'un côté et pour les pauvres de l'autre, ou pour regrouper une même industrie. Cela doit permettre de créer de vraies solidarités, de regrouper nos capacités financières pour faire face ensemble aux exigences des normes environnementales et se mettre à jour sur les enjeux. »



PHILIPPE MIGNOT

Maire de Beaurepaire

« Le point positif [de la réforme territoriale], c'est qu'elle devrait amener plus de rationalité, avec la possibilité de faire des communes nouvelles, de regrouper les collectivités... C'est important pour des territoires qui ont des continuums, avec des potentialités de développement en commun. Il faut apprendre à travailler ensemble, il n'est plus possible de s'éparpiller sur des micro-projets, dans des micro-structures, avec une gouvernance à toute petite échelle. »



PASCALE POBLET

Maire de Montaud

« Je regrette qu'on ne puisse se sentir plus acteurs de ces réformes. Nos petites communes ne sont pas bien représentées et se sentent un peu exclues de cette politique urbaine qui, dans la ruralité, est plus difficile à accepter. On nous dit : Regroupez-vous et faites des communes nouvelles. Mais nous, on répond : Regardez Montaud, dans sa montagne, on n'a rien en commun avec la ville du bas ! »

PIERRE BUISSON

Président de la CC du Massif du Vercors et maire d'Autrans-Méaudre-en-Vercors

« Nos deux communes ont l'habitude de travailler ensemble depuis une quarantaine années. On sait très bien que l'avenir des syndicats intercommunaux est très précaire... Donc il faut trouver une structure pour porter cela, et pour moi, c'est la commune nouvelle. »



DENIS SEJOURNÉ

Président de la CC Cœur de Chartreuse et conseiller communautaire d'Entre-Deux-Guiers

« Pour une petite communauté de communes comme Cœur de Chartreuse, la réforme amène beaucoup d'interrogations, notamment sur le tourisme. Elle ne donne pas une définition juridique de ce qu'est une zone d'activité touristique : est-ce qu'elle comprend les espaces skiables, les sites de ski nordique, les stades de biathlon, les bases de loisirs ? On n'en sait rien (...) Aujourd'hui on va avoir notre raison d'exister à 17 000 habitants. Que sera l'avenir dans 10 ans, on n'en sait rien. On était « gros » il y a deux ans par rapport aux 5 000¹, et on devient petit aujourd'hui par rapport aux 15 000². »



PHILIPPE LORIMIER

Maire de Crolles

« Les communautés de communes intègrent des compétences communales : cela ne peut bien se faire que dans une logique partenariale, en veillant aux équilibres financiers. Le Grésivaudan est renforcé, mais il lui faut construire sa maturité et sortir de la politique de guichet pour les communes, autour de projets structurants. Un exemple qui me tient à cœur est celui de l'eau, dont la gestion est aujourd'hui très morcelée. C'est une spécificité française ! La loi NOTRe incite fortement à réduire les syndicats. Sur ma commune, ST Microelectronics consomme près de 3,2 millions de m³ par an ! L'eau est un bien commun des habitants, des entreprises, des territoires : on ne peut pas continuer de la gérer avec ces multiples entités, les petits syndicats, les petites régies... Il faut la considérer au niveau de la grande région grenobloise. »



YANNICK NEUDER

Vice-président du conseil régional. Président de Bièvre Isère Communauté et maire de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs

« Les territoires ne sont pas identiques. On ne peut pas demander les mêmes efforts à des collectivités plus rurales, qui ont notamment le devoir d'apporter des services de proximité ou administratifs à la population, et à d'autres structures plus urbaines [...] Les regroupements ne peuvent se faire que s'il y a un projet : d'intercommunalité, de territoire, une histoire humaine. Je ne crois pas aux carottes de l'État, je préfère croire au bon sens des élus. »

¹seuil plancher introduit dans la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 pour la recomposition des périmètres de communautés.

²seuil minimal que devra respecter au 1^{er} janvier 2017 chaque intercommunalité de France.

LES TERRITOIRES SONT EN PREMIÈRE LIGNE DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Q EN CETTE ANNÉE DE LA COP21 À PARIS, QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR CETTE QUESTION ? COMMENT AGISSEZ-VOUS ?



CATHERINE KAMOWSKI
Maire de Saint-Egrève

« Nous avons une réflexion sur le passage à 30 km/h dans la ville. Il se trouve que Grenoble-Alpes Métropole nous le propose, et nous avons été parmi les premiers à dire oui, parce que la mutualisation des efforts me semble être un élément important de la réussite de toute entreprise [...] Il faut montrer à tous que c'est possible. Nous sommes d'ailleurs souvent invités par les autres villes pour parler de notre Agenda 21 et de nos résultats. Il faut aussi montrer que c'est possible à nos habitants, les aider à comprendre et à s'impliquer. Nous agissons sur le terrain. Par exemple, nous réfléchissons aux toitures plates de nos bâtiments municipaux, pour les rendre accessibles au photovoltaïque ou à des potagers hors-sol... On progresse par paliers, mais avec détermination. »



CHRISTIAN COIGNÉ

4^e vice-président du conseil départemental et maire de Sassenage
« Soyons responsable, chacun à notre niveau. Aujourd'hui, je ne crois pas que nous soyons sur la bonne voie [...] Je vois des inepties, quand la politique s'en mêle. Quand on nous dit que, sur l'agglomération grenobloise, il faut limiter la circulation et réduire la vitesse à 90 km/h pour moins polluer, c'est faux. Les études le démontrent, une baisse de la vitesse ne permet pas de réduire la pollution. »



DENIS SEJOURNÉ

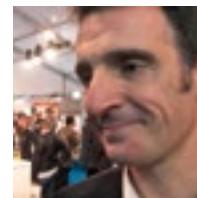
Président de la CC Cœur de Chartreuse et conseiller communautaire d'Entre-Deux-Guiers

« La priorité d'action sur une intercommunalité éloignée de tous les pôles de travail, c'est la réduction des voyages en voiture et les transports en commun. Cars, trains régionaux : quels moyens de transports en commun pour emmener les gens à des heures cohérentes, sur Grenoble, Voiron, Chambéry, voire Lyon ? [...] Deux opportunités vont nous amener obligatoirement à y réfléchir : le PLUi, avec l'aide de l'Agence et de l'ASADAC-MDP 73, et le projet de territoire qui démarre lui aussi. »

FRANCIS GIMBERT

Président de la CC Le Grésivaudan

« Nous prenons toute une série de petites mesures, pas forcément toutes populaires, mais que nous avons le devoir d'assumer, parce qu'on ne peut pas continuer à tolérer des pollutions locales qui produisent 400 à 600 morts prématurées par an dans la région grenobloise. Ce serait criminel. »



ÉRIC PIOLLE

Maire de Grenoble

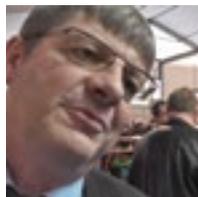
« Pour la première fois, la loi pose des objectifs explicites. Aujourd'hui, je propose un pacte, une sorte de "new deal", pour changer la réglementation des investissements des collectivités, qui sont frappées durement, ce qui bloque la capacité de la France à s'engager dans la transition énergétique. Les projets qui sont au cœur de cette transition, à la fois efficaces pour l'environnement et assurant un retour sur investissement, doivent pouvoir entrer dans des logiques de tiers-financement et sortir de la réglementation (...) On construit à peu près 1 % du parc de logement chaque année, donc l'enjeu porte sur la réhabilitation des 99 % restants. C'est créateur d'emploi et générateur d'un retour financier. »



JEAN-PIERRE BARBIER

Président du conseil départemental de l'Isère

« Personne ne nie plus que le changement climatique est un enjeu, par contre toutes les solutions envisagées ne sont pas bonnes. Les efforts concernant les économies d'énergie, comme l'isolation des bâtiments, peuvent créer des économies de fonctionnement et sans doute, une atténuation du phénomène. Pour le reste, et particulièrement les transports, je suis effaré quand on fait de la voiture le bouc émissaire du réchauffement climatique. Elle reste le moyen de transport le plus efficace pour les usagers et le moins cher pour les collectivités. Les transports collectifs sont une solution, mais on va vite toucher aux limites du système. Il ne faut pas diaboliser ni exclure la voiture, qui demain, technologies aidant, ne polluera plus. »



PHILIPPE MIGNOT

Maire de Beaurepaire

« La priorité d'action porte sur les transports. Le tout routier va atteindre ses limites, même si pour le moment le prix du pétrole baisse, ce qui redonne un peu de marge de manœuvre et de temps. Mais il ne faut pas se leurrer. Je pense que notre pays a véritablement intérêt à se pencher sur le problème du fret ferroviaire en particulier, et sur le multimodal.

Dans notre région, avec le fleuve Rhône, il y a vraiment un gros travail à faire pour l'avenir. »



MICHÈLE BONNETON

Députée de la 9^e circonscription de l'Isère

« Notre département, l'Isère, est en zone rouge, c'est-à-dire la plus vulnérable pour l'eau, en quantité et en qualité, dans les années à venir, surtout l'été. Je tiens à tirer la sonnette d'alarme parce que ce n'est pas très connu [...] On se dirige vers un réchauffement de 2°C minimum, plutôt 3°C malheureusement, qui va créer des bouleversements énormes. Il faut absolument que tout le monde s'y mette, qu'on développe les énergies renouvelables, qu'on facilite le développement des installations solaires... Quant au logement, il représente un potentiel énorme d'économies, mais il nécessite d'investir et le retour sur investissement n'est pas rapide. Il faut vraiment envisager toutes ces transformations dans la durée. »

PIERRE BUISSON

Président de la CC du Massif du Vercors et maire d'Autrans-Méaudre-en-Vercors

« La communauté de communes s'est dotée de véhicules électriques : la première borne électrique du département sera implantée à Villard-de-Lans. Il faut travailler sur des choses concrètes [...] On a peut-être une force supplémentaire par rapport à d'autres territoires : le Parc naturel régional du Vercors dispose d'une ingénierie dédiée et la communauté de communes d'une chargée de mission spécialisée. »



YANNICK NEUDER

Vice-président du conseil régional. Président de Bièvre Isère Communauté et maire de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs

« Je pense que c'est du bon sens, pour des territoires comme les miens, que de favoriser autant que faire se peut toutes les nouvelles sources d'énergie, ne rien s'interdire en termes de réflexion, favoriser les véhicules électriques dans le parc des collectivités et le recyclage des déchets... Par exemple, nous portons actuellement un projet de ferme solaire. Je pense que la COP 21 ne doit pas être qu'une marque, chaque élu doit s'emparer de ses responsabilités sur son territoire. »



PHILIPPE LORIMIER

Maire de Crolles

« Concernant la transition énergétique, on est très à l'aise à Crolles : on avait les moyens de travailler sur la réhabilitation du logement social, ce que l'on a fait en discutant avec les bailleurs sociaux, qui sont d'excellents partenaires, dans une logique de maintien du coût charges / loyer. »

Projet d'Agence





partie 2

acte II Projet d'Agence

2015-2020

PRENDRE ACTE DES RUPTURES

ÉVOLUER À LA MESURE DES CHANGEMENTS DE PARADIGMES

TRADUIRE L'ÉVOLUTION DANS L'OFFRE DE SERVICES

PROGRESSER ET MESURER LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

NOS VALEURS POUR FAIRE VIVRE LE PROJET D'AGENCE

1. PRENDRE ACTE DES RUPTURES



Le projet d'Agence acte II

L'existence et l'action de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise - organisme associatif au service de l'action publique - n'ont de sens que dans son engagement à s'ajuster en permanence aux mouvements de son environnement et aux besoins des collectivités territoriales fédérées autour de son programme partenarial. Le projet d'Agence est, nécessairement, un projet vivant et évolutif, un guide partagé, garant de cet engagement. L'année 2015 a été consacrée à l'élaboration de son acte II.

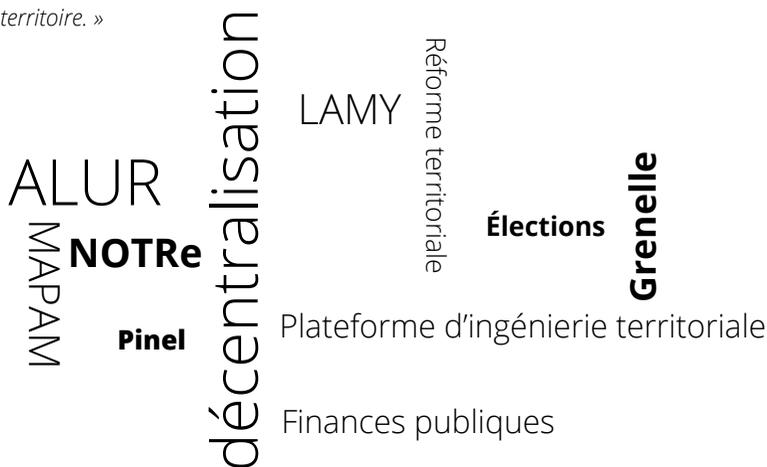
UNE SITUATION NOUVELLE QUI IMPOSE DES ÉVOLUTIONS SIGNIFICATIVES

En 2015, la densité du programme d'activité partenarial est en grande partie imputable à la mise en œuvre du projet d'Agence 2011-2015 (acte I) dans une période alors qualifiée « de transition ». **À l'heure du bilan, le constat est davantage celui d'une véritable rupture, à tous égards : institutionnelle, financière, législative.** Dans son sillage, se profile toute une gamme de mutations et de défis de grande ampleur, autour des enjeux de société, d'économie territoriale, de climat, d'énergie... qui viennent largement questionner, voire bouleverser, nos métiers.

Observatrice de ces mutations et attendue, avec et parmi d'autres, pour imaginer des solutions nouvelles, **l'Agence a anticipé les suites à donner à ce premier acte pour adapter ses capacités aux besoins prévisibles.** C'était une demande forte de ses nouveaux administrateurs, en résonance aux propos du président de la FNAU, Jean Rottner, qui affirmait, lors des dernières Rencontres nationales des agences d'urbanisme (octobre 2015 à Lyon) : « *Les Agences sont un point fixe pour tous les interlocuteurs quand tout change. Elles sont un point de ralliement pour construire le territoire.* »

Dès la fin de l'année 2014, la démarche projet d'Agence acte II, à horizon 2020, a été engagée avec des consignes politiques claires : prendre la mesure des grands enjeux des territoires et de leurs incidences et passer au crible de ces enjeux les métiers et l'offre de services de l'Agence afin de les conforter ou revisiter (notamment la planification et l'observation). Cela nécessite d'arbitrer les priorités et les défis, d'articuler cette offre à celle de l'ingénierie publique locale et de renforcer la place de l'Agence dans les réseaux publics et privés. Il lui faudra progresser en créativité, en agilité et en capacité d'innovation au service de l'action publique et des collaborations territoriales...

Fruit d'échanges politiques et techniques nombreux, l'acte II est aujourd'hui écrit. Voté lors de l'assemblée générale de décembre 2015, il est d'ores et déjà à l'œuvre dans le programme d'activité partenarial 2016 de l'Agence.



HUIT GRANDS ENJEUX PRIORITAIRES POINTÉS PAR LES ÉLUS

Cette analyse des ruptures et de la nécessité d'adapter l'Agence à leurs conséquences probables a été portée par les élus nouvellement entrés dans sa gouvernance. Pleinement associés à la démarche collective d'élaboration de

l'acte II du projet, ces derniers ont pointé **huit enjeux majeurs auxquels sont confrontés leurs territoires et qui interrogent la (future) capacité d'intervention de l'Agence.**

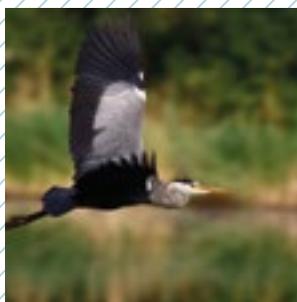
1

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



2

LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ



3

LA PROTECTION DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE



4

LE MAINTIEN DE LA COHÉSION SOCIALE



5

LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES MOBILITÉS



6

L'INTERDÉPENDANCE DES TERRITOIRES ET LES NOUVELLES LOGIQUES ÉCONOMIQUES ASSOCIÉES



7

LE DÉVELOPPEMENT DES VILLES ET DES TERRITOIRES INTELLIGENTS



8

LA MONTÉE DES PROCESSUS PARTICIPATIFS DANS L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET DES PROJETS PUBLICS



Dans un monde qui change et qui change vite (modes de vie, flux, temporalités...), les sujets d'investigation de l'urbanisme évoluent, s'élargissent et se diversifient, amenant à considérer la question territoriale de façon novatrice et ouverte. La grande ou la très petite échelle, les espaces naturels et agricoles, les territoires périurbains... sont autant d'espaces à investir comme des espaces de projets.

En découle une territorialisation accrue de nombreuses politiques publiques qui engendre des sujets nouveaux dans les champs de préoccupation de l'Agence d'urba-

nisme, comme la santé, la culture, l'organisation des services en réseaux... Quant aux préoccupations environnementales et climatiques, elles s'invitent désormais au cœur et non plus en marge des questions traditionnelles (déplacements, ressources en eau, biodiversité, risques...). Il convient de les aborder autrement en intégrant des thématiques nouvelles (énergie, résilience...).

Ces éléments ont conduit à réaffirmer et concrétiser l'ambition d'une meilleure intégration des enjeux, déjà en germe dans l'acte I du projet d'Agence.

L'ACTE II UN « PROJET D'ENTREPRISE » FÉDÉRATEUR PILOTÉ COLLECTIVEMENT AU SERVICE DE CHACUN DE SES MEMBRES

En tant qu'outil partenarial, l'Agence d'urbanisme est un organisme où la notion de « projet d'entreprise » est particulièrement importante : **pour être la plus fructueuse et opérationnelle possible dans sa dimension collective, il est indispensable que cette association de collectivités territoriales permette à chacun de ses membres de partager le rôle qu'elle entend tenir pour les années à venir. Le projet d'Agence est conçu dans cette perspective.** L'horizon retenu est celui du mandat municipal en cours, 2020, avec un point d'étape à prévoir fin 2017 ou début 2018. Chaque année, le suivi et le bilan du programme permettront de mesurer la mise en œuvre du projet.

Q | Quelle est la vocation de ce projet ?

Le projet d'Agence affirme le positionnement stratégique (les champs spécifiques d'intervention) de l'outil partenarial des collectivités au sein de l'offre d'ingénierie, qu'elle soit publique (interne ou externe aux collectivités), ou privée.

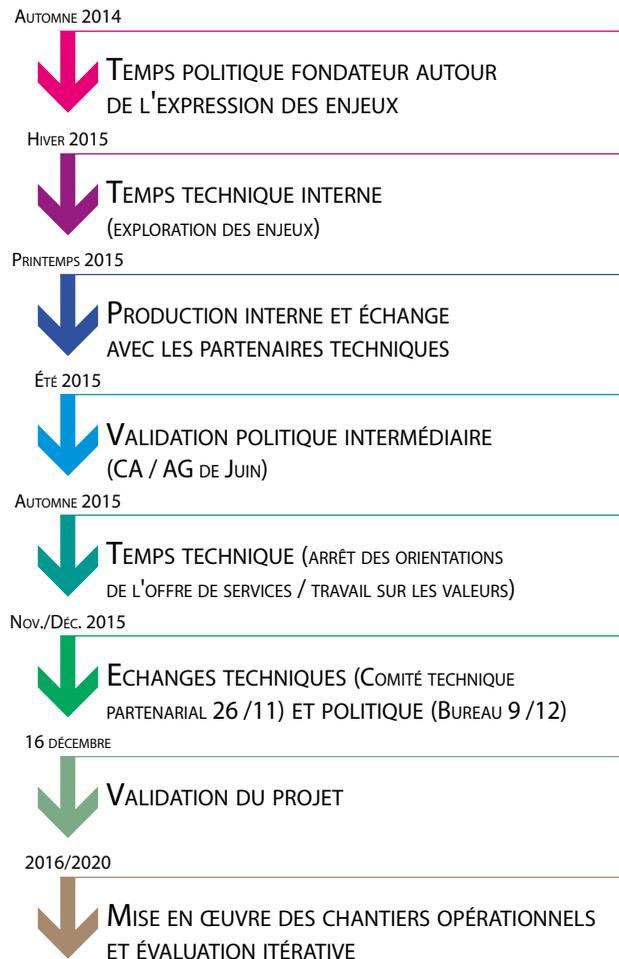
Il rappelle l'aire d'intervention géographique où l'Agence est attendue par les différents membres, seule ou en partenariat (notamment dans le cadre du réseau des quatre agences de la région Auvergne - Rhône-Alpes pour ce qui concerne l'aire régionale).

Il se distingue du programme d'activité partenarial annuel, auquel il est néanmoins étroitement corrélé. Le projet donne un cadre de cohérence générale pour la mise en œuvre des différentes missions confiées par les membres au sein du programme.

Enfin, le projet d'Agence constitue une référence et un horizon nécessaires pour les collaborateurs dans l'exercice de leur mission.

À noter, **il s'appuie sur une « plate-forme de valeurs »**, identifiées, partagées et portées par tous, équipes techniques et représentants politiques, qui constituent la colonne vertébrale de la stratégie d'intervention et de développement de l'Agence exprimée par le projet.

Q | Les étapes d'élaboration



2. ÉVOLUER À LA MESURE DES CHANGEMENTS DE PARADIGMES

Projet d'Agence

L'analyse des enjeux pointés par les élus dessine cinq grands défis à relever dans la mise en œuvre de l'acte II d'ici à 2020, et quatre orientations stratégiques pour y parvenir. Elles structurent le nouveau projet d'Agence.

CINQ GRANDS DÉFIS À RELEVER À L'HORIZON 2020

1 | **Q | Penser le système territorial dans sa globalité, de la métropole aux territoires périurbains, ruraux et de montagne**

Les territoires ne sont plus des entités isolées et autocentrées, mais les éléments d'un même système territorial au sein duquel les interdépendances sont de plus en plus intenses. Il est donc nécessaire de mobiliser de nouveaux outils d'analyse systémique pour penser une planification renouvelée au service du dialogue interterritorial.

La reconnaissance de l'importance des phénomènes métropolitains et des interactions entre échelles de territoire doit faire progresser l'ensemble des acteurs vers une intelligence partagée.

2 | **Q | Compléter l'observation du fonctionnement des territoires**

C'est notamment la meilleure **compréhension des comportements, des modes de vie, des stratégies individuelles et collectives** qui permettra cette nécessaire analyse du fonctionnement des territoires et leur évolution. **Cela implique d'enrichir les approches d'observation des territoires** par des analyses plus sociologiques et qualitatives, en temps réel.

3 | **Q | Développer un savoir-faire spécifique dans la gestion des processus en intégrant la concertation et la médiation**

Intégrer l'idée d'échelles pertinentes et déployer une même politique à des échelles multiples renvoie encore à la capacité de « mise en dialogue » des territoires qui « font système ». La production de la ville et du territoire durables suppose également **d'associer efficacement la société civile et l'ensemble des parties prenantes à la conception même des politiques et des projets publics**. Cela nécessite que **l'Agence améliore ses savoir-faire dans la conduite des processus**.

Q | Intégrer les logiques de production collaborative des services, des politiques et des projets publics

Sous l'effet notamment de la crise financière et de l'impératif de transition énergétique, la fabrique de la ville et des territoires requiert des approches innovantes, avec une plus grande hybridation et une véritable coproduction entre acteurs publics et acteurs privés. Cela interroge à la fois les partenariats et les modes de production de l'Agence, et sa capacité à développer un rôle d'animateur.

Q | Développer une culture numérique

L'Agence peut difficilement s'abstraire des apports multiples de la technologie dans la manière de penser et de faire fonctionner la ville et le territoire, et de promouvoir des politiques publiques nouvelles, notamment en matière de mobilités.

LE PROJET D'AGENCE ACTE II EN UN COUP D'ŒIL

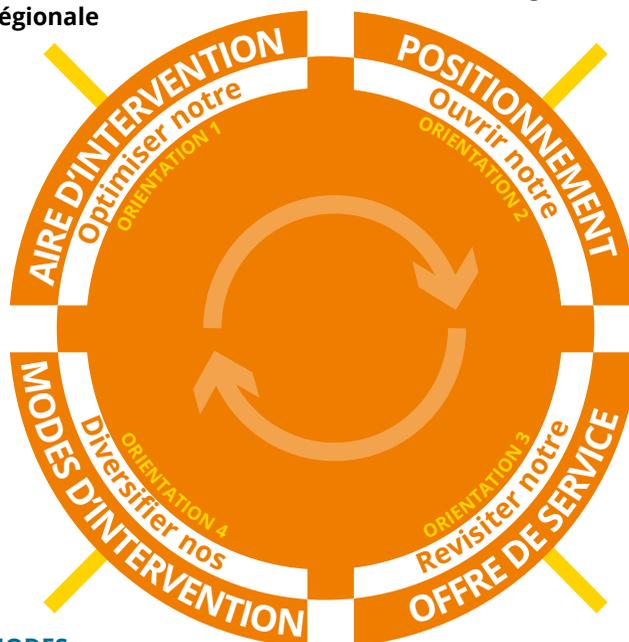
POSITIONNEMENT

Une Agence :
Multiscaleire
Pluridisciplinaire
Plurielle

(experte, stratège, technique, animatrice)
Agile et innovante

AIRE D'INTERVENTION

Intercommunale
Interterritoriale
Régionale



Dans la poursuite de l'élan donné par l'acte I, considérant les besoins d'évolution dictés par les mutations à l'œuvre, **quatre grandes orientations stratégiques viennent structurer l'acte II** dans la perspective de relever les défis et de bâtir l'agence de demain.

MODES D'INTERVENTION

Faire
Faire avec
Faire faire

OFFRE DE SERVICE

Une **observation plus ouverte**, plus stratégique, plus qualitative et plus accessible
Une **planification renouvelée** au service du dialogue interterritorial
Des politiques publiques repensées à l'aune des changements de paradigmes

3. TRADUIRE L'ÉVOLUTION DANS L'OFFRE DE SERVICES

Les analyses conduites fixent le cap du changement que l'offre de services à construire viendra incarner au cours des cinq prochaines années. Élaborées en étroite collaboration avec les équipes et les membres, les pistes qui suivent donnent à voir le chemin à parcourir, déjà bien balisé.

→ HORIZON 2020



- AIDE À LA RECOMPOSITION TERRITORIALE
- IDENTIFICATION DE LA VULNÉRABILITÉ DES SYSTÈMES ET RECHERCHE DE NOUVEAUX MODÈLES
- CONTRIBUTION À L'AJUSTEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES
- RECHERCHE MÉTHODOLOGIQUE, VEILLE...

Accompagner les DÉMARCHES PROSPECTIVES et L'INNOVATION

L'Agence se veut un creuset d'expériences capitalisant et mettant à disposition des territoires des initiatives originales développées au niveau local ou national. À travers le renouvellement de son conseil scientifique, espace de veille et de débat au cœur de la recherche sur les questions d'aménagement du territoire et de politiques publiques, elle doit aussi organiser un pont entre le monde scientifique et les territoires afin de diffuser les concepts innovants et de contribuer à leur expérimentation et à leur évaluation.



- CONTRIBUTION À L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS D'URBANISME
- CONTRIBUTION À L'ÉLABORATION DE STRATÉGIES TERRITORIALES
- CONTRIBUTION À L'ÉLABORATION DE PROJETS URBAINS
- ARTICULATION DE LA PLANIFICATION AVEC L'URBANISME DE PROJET

Participer à la PLANIFICATION et à l'ÉLABORATION de STRATÉGIES TERRITORIALES

La planification doit largement dépasser la seule approche réglementaire pour intégrer à la fois une **visée plus stratégique, dans la logique d'élaboration des projets de territoires, et une visée pré-opérationnelle, en matière de projets urbains et quartiers durables**. Il est désormais nécessaire de penser le territoire « réticulaire », prenant en compte l'espace de fonctionnement des mobilités et les autres flux significatifs, et donc de savoir lire et intégrer les différentes mailles de gestion de l'espace.



- APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE TERRITORIALE
- APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES DE MOBILITÉ
- APPUI À LA DÉFINITION DES POLITIQUES D'HABITAT
- APPUI À LA DÉFINITION DES POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE
- APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET ÉNERGÉTIQUES
- APPUI À LA DÉFINITION DES POLITIQUES FONCIÈRES

Renforcer l'EXPERTISE THÉMATIQUE au service des POLITIQUES PUBLIQUES

L'Agence s'affirme comme **outil d'interface** entre les différents niveaux territoriaux et **de croisement** des capacités d'expertise, d'observation et d'animation, autour de **six thématiques** :



4. **PROGRESSER** **ET MESURER LA MISE EN ŒUVRE** **DU PROJET : LES CHANTIERS**



Comme dans l'acte I du projet d'Agence, différents chantiers d'accompagnement à la mise en œuvre sont identifiés comme des axes de progrès prioritaires pour la nouvelle organisation. Ils doivent à la fois permettre d'approfondir les réflexions et d'évaluer les avancées, en préservant, le cas échéant, une capacité d'ajustement de l'action.

INNOVATION ET PROSPECTIVE, DONT LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

L'Agence est particulièrement attendue dans sa capacité à susciter / impulser l'innovation au cœur des projets, en soutenant l'intensification des collabo-

rations entre acteurs, en facilitant le transfert et la valorisation. C'est pourquoi le Conseil scientifique sera réactivé en 2016 sous une forme renouvelée.

GESTION DES PROCESSUS

En interne, les modes opératoires et de pilotage ainsi que les modalités d'évaluation doivent être clairement précisés au service d'une efficacité et d'une lisibilité renforcées, où chaque compétence

est optimisée. Concernant les processus externes liés à la fabrique de la ville et des territoires, l'Agence devra travailler à structurer son rôle d'animatrice.

ADAPTATION DES RESSOURCES HUMAINES | FORMATION

La montée en compétences, liée à la fois au rythme des évolutions, au besoin d'adaptation, de réactivité et d'anticipation, comme au renforcement de

la capacité d'innovation de l'organisation, impose de formaliser des objectifs clairs, traduits dans un plan de formation au service de l'intérêt collectif.

VALEURS ET MANAGEMENT

La démarche sur les valeurs réaffirme la nécessité de compléter le travail d'amélioration du savoir-faire par l'améliora-

tion du savoir-être, dans les relations internes, et notamment managériales, comme dans les relations externes.

PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Cette question sera considérée et débattue sous un angle nouveau dans la perspective d'élargir le cercle parte-

narial et collaboratif, notamment aux acteurs privés des projets, selon des modalités à définir.

RAYONNEMENT TERRITORIAL

L'Agence doit dès maintenant se projeter dans l'après PLUi et se préparer à capitaliser l'expérience au profit d'autres territoires.

COMMUNICATION | IDENTITÉ | VALORISATION DE L'AGENCE

Il s'agit d'incarner le positionnement de l'Agence dans sa stratégie d'image et de communication, visant à mieux informer sur les projets, et à une plus large diffusion des connaissances capitalisées au sein du programme d'activité mutualisé. Il conviendra de s'appuyer sur une ligne éditoriale claire répondant bien aux attentes des membres, voire de nouvelles cibles.

ÉLABORATION | DIFFUSION DES DONNÉES DE L'AGENCE

La riche production de données, à usage prioritairement technique, mériterait de pouvoir être traitée dans un objectif de partage et de capitalisation plus large, facilitant leur appropriation et bénéficiant à des cibles diversifiées.

5. NOS VALEURS POUR FAIRE VIVRE LE PROJET D'AGENCE ET INCARNER LE CHANGEMENT



Nos valeurs

Aucune organisation ne peut se développer sans l'affirmation d'un socle de valeurs explicites, partagées et incarnées, auquel arrimer son histoire, son action, son management, sa vision de l'avenir.

PARTAGER LE SENS DE L'ACTION

Le projet d'Agence acte II réclame de l'engagement, collectif et individuel. C'est pourquoi il a semblé essentiel de marquer la démarche d'élaboration par un temps fort partagé. Un séminaire réunissant tous les collaborateurs s'est déroulé le 4 décembre 2015 pour échanger, s'interroger et s'accorder sur le sens de l'action et sur les valeurs qui la fondent.

CINQ GRANDES VALEURS AU CŒUR DE NOS MISSIONS ET COLLABORATIONS

À l'issue du séminaire, une charte des valeurs a été rédigée, précisant les vecteurs de progrès pour l'action collective (l'Agence et ses membres) et pour l'action individuelle (chacun des collaborateurs dans l'exercice de sa mission).

- 1 **Une agence investie pour l'intérêt général**, qui a le sens de son utilité et de ses responsabilités publiques
- 2 **Une agence « au service »**, plurielle, engagée dans une démarche de qualité globale et d'évolution continue
- 3 **Une agence inventive et prospective**, qui cultive l'ouverture et l'innovation au profit du bien commun territorial
- 4 **Une agence agile et collaborative**, en recherche permanente de valeur ajoutée au sein de l'offre d'ingénierie territoriale
- 5 **Une agence humaniste et à l'écoute**, attentive à la qualité des relations (internes / externes) et du partenariat

En chemin vers l'écriture des valeurs de l'Agence







partie 3

LA VIE DE L'AGENCE

UN PILOTAGE POLITIQUE PARTENARIAL

LA RESSOURCE HUMAINE : ILS SONT VOS INTERLOCUTEURS

1. UN PILOTAGE POLITIQUE PARTENARIAL

Plus qu'une structure technique, l'Agence est un organisme associatif partenarial qui fédère des élus issus de diverses collectivités territoriales. Elle réalise un programme d'activité, voté annuellement par son conseil d'administration. Ce programme mutualisé répond aux préoccupations partagées par l'ensemble des membres (en matière d'analyses, d'observations, d'études, de prospectives ou d'assistance). Ils bénéficient ainsi, à travers leurs investissements respectifs, d'un capital partagé de connaissances, de méthodes et d'expériences.

DES STATUTS RENOUVELÉS EN FAVEUR DE PLUS DE STABILITÉ ET DE SOUPLESSE

L'assemblée générale extraordinaire du mois de décembre a adopté à l'unanimité **la modification des statuts de l'association** destinée à introduire plus de stabilité et de souplesse dans son fonctionnement. Il s'agit également d'une démarche de clarification et de sécurisation administrative qui fait suite à la **réaffirmation au niveau national du rôle des agences d'urbanisme**.

Q | La convention de coopération entre l'État et les agences d'urbanisme (avril 2015)

L'État, à travers ses conventionnements successifs, soutient les agences d'urbanisme depuis leur origine et accompagne la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) dans sa stratégie de développement du réseau des agences en faveur d'un meilleur maillage du territoire français et d'une ouverture européenne et internationale. Il rappelle que les agences d'urbanisme, en tant qu'outils d'ingénierie partenariaux et pluridisciplinaires, jouent un rôle moteur dans la promotion et la mise en œuvre des politiques d'habitat, d'urbanisme et de transition écologique.

Le nouveau protocole 2014-2020 (avec point d'étape en 2017) a pour objectif de prendre en compte l'ensemble des réflexions nationales qui se concrétisent dans la loi Alur et les lois de décentralisation. Il constitue un cadre opérationnel mieux défini, pour permettre aux différents ministères de l'État de profiter de la position privilégiée des agences d'urbanisme parmi les acteurs de l'aménagement pour porter à la connaissance des collectivités locales, en complément des services déconcentrés de l'État, ses orientations et initiatives.

Ce protocole, qui sert de base aux conventions passées avec les DREAL, participe de la démarche engagée par l'État pour réviser les politiques publiques, rationaliser ses moyens et accroître la cohérence des actions menées par les autorités publiques dans les territoires. Il s'inscrit enfin dans un objectif de mutualisation des moyens et de capitalisation des expériences entre l'État et les collectivités territoriales.



Le projet de loi ALUR conforte les missions des agences d'urbanisme

L'article L 132-6 du Code de l'urbanisme (cf. recodification décembre 2015) pose le principe du partenariat de l'État avec les collectivités territoriales au sein des agences d'urbanisme, décrites comme des « espaces de dialogue, de débat et de négociation » permettant « la conduite en commun des politiques publiques dans un but d'intérêt général. »

Le premier alinéa stipule que : les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'État et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire, des organismes de réflexion, d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme. Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

- De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
- De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
- De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.



Le cadre d'intervention

- La conduite en commun de missions d'intérêt collectif
- Le programme partenarial d'activité
- Les modalités de participation de l'État et des autres membres à ce programme partenarial
- Des périmètres d'étude appropriés
- La propriété et la diffusion des connaissances
- La formation
- Les études hors programme partenarial



5 axes de travail entre l'État et les agences d'urbanisme

- Le relais des politiques de l'État
- La ville durable et le logement pour tous
- L'observation urbaine et territoriale, et la prospective
- L'ingénierie partenariale au service des territoires
- Le rôle des agences dans le cadre européen et international

Q | Les nouveaux statuts de l'Agence votés en décembre : des instances plus « actives »

À l'heure d'engager l'acte II du projet d'Agence et suite à la réaffirmation au niveau national du rôle des agences, une proposition d'évolution des statuts et du règlement intérieur a fait l'objet d'un débat en conseil d'administration le 5 novembre 2015 et d'une validation en bureau le 9 décembre, avant d'être votée en assemblée générale extraordinaire le 16 décembre.

Depuis les années 2000, l'Agence a connu plusieurs évolutions statutaires lui permettant d'adapter sa gouvernance à l'évolution de son partenariat et de ses missions. La dernière en date avait d'ailleurs été votée en mars 2014, avec notamment une ouverture du statut de membre de droit à tous les EPCI, une évolution de la composition du conseil d'administration et du bureau et une évolution du règlement intérieur (permettant à chaque commune membre d'un EPCI adhérent de bénéficier des services de l'Agence sans cotisation).

Cette réorganisation a cependant montré ses limites et ses contraintes, la principale étant le **manque de souplesse** des statuts au regard des évolutions des EPCI membres de droit (adhésion nouvelle, SDCI...). Est apparu assez vite le besoin de **clarifier le rôle** de chacune des instances, en particulier celui du bureau et du conseil d'administration, et d'éviter le nombre trop important de **membres « dormants »**, insuffisamment présents dans les instances. Il était nécessaire également de préciser les **règles de représentation** (nombre de pouvoirs, quorum...), de revoir le **coût d'adhésion des communes** pris en charge par les EPCI (notamment en zone rurale). Les nouveaux statuts, conçus avec Maître Marchand avocat de la FNAU et de nombreuses agences, répondent à ces besoins et facilitent **l'élargissement du partenariat** à des acteurs privés, en tant que personnes associées (sans droit de vote). Ils traduisent ainsi la volonté d'ouverture de l'Agence à l'ensemble des parties prenantes de la fabrique de la ville et des territoires. Enfin, le président a fait valoir son souhait de créer **une 3^e vice-présidence**.



[Les statuts de l'Agence](#)

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Q | Qui est membre ?

Trois catégories :

→ **Membre de droit**
(voix délibérative)

1

→ **Membre actif**
(voix délibérative)
en remplacement du
terme « membre adhérent »

2

→ **Personne associée**
(voix consultative)

3

MEMBRES DE DROIT

Membres fondateurs de l'Agence.

Les 8 structures ont 28 représentants.

Les autres EPCI ne sont plus « membres de droit »
mais « membres actifs »

QUI ? L'État, avec trois représentants

La Région Auvergne - Rhône-Alpes, avec deux représentants

Le Département de l'Isère, avec six représentants

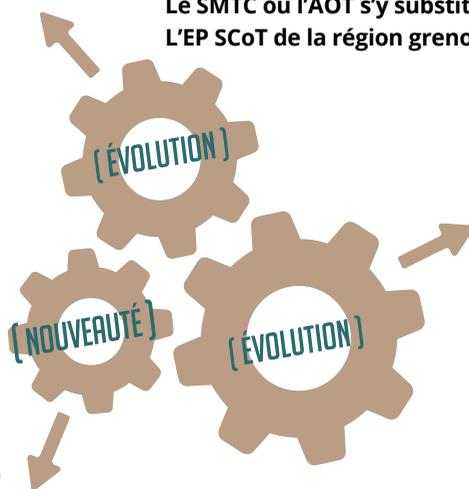
Grenoble-Alpes Métropole, avec neuf représentants

Le Pays Voironnais, avec trois représentants (soit un de moins)

Le Grésivaudan, avec trois représentants (soit un de plus)

Le SMTC ou l'AOT s'y substituant, avec un représentant

L'EP SCOT de la région grenobloise, avec un représentant



PERSONNES ASSOCIÉES

Possibilité d'introduire dans le partenariat, des acteurs de statut privé (ex. association, entreprise publique locale...) mais sans droit de vote, pour respecter les règles « in house ».

QUI ? Toute personne physique ou morale de droit privé ou public (dont les collectivités territoriales ou leurs groupements ne participant pas au financement des travaux de l'association), intéressée à l'objet de l'association, après agrément par le conseil d'administration à la majorité des deux tiers des voix.

Ces personnes participent, avec voix consultative, aux travaux de l'assemblée générale et, sur invitation du président, à ceux du conseil d'administration et du bureau.

MEMBRES ACTIFS

Sur 255 communes potentiellement membres, 166 sont adhérentes fin 2015.

Dans un tel partenariat, *la notion de participation active est importante.*

QUI ? L'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements, adhérents de l'association au jour de l'approbation des nouveaux statuts.

Les collectivités territoriales et leurs groupements agréés à leur demande par le conseil d'administration à la majorité des deux tiers des voix.

Chaque membre actif est représenté par son président ou son représentant. **Il participe régulièrement au financement et aux travaux de l'association.** Dans le cas contraire, à l'issue d'une période de deux ans, le CA peut réviser le statut de membre actif.

En cas de fusion d'EPCI ou de création de commune nouvelle, la nouvelle collectivité se substitue, sans formalités, aux établissements membres et communes membres concernés.

Q | Qui fait quoi ?



L'AG comprend l'ensemble des représentants des membres de droit et des membres actifs. Chaque membre de l'AG dispose d'une **voix délibérative** et, le cas échéant, des voix des membres qu'il représente (**3 pouvoirs au maximum**). Les représentants des **personnes associées** sont convoqués aux AG et disposent d'une **voix consultative**. La présence du **tiers des membres concernés** est requise pour la délibération.



Le CA est composé de l'ensemble des représentants des membres de droit ; du président de chaque EPCI membre actif (ou de ses représentants). D'autres représentants peuvent être invités à siéger par le président. Un membre du CA dispose de 2 pouvoirs. Le CA ne peut valablement délibérer que si la moitié des membres est présente ou représentée.



Le bureau est composé de **8 membres (élus pour 6 ans)** :

- Le **président** est élu par le CA parmi les représentants des EPCI membres de droit
- **3 vice-présidents** sont élus par le CA parmi les représentants des membres de droit
- **1 trésorier, 1 secrétaire et 2 autres représentants** sont élus par le CA parmi ses membres.

Q | Qui paye quoi ? (Calcul des cotisations d'adhésion)

QUI ?

→ ÉTAT

→ Région, Département, Établissements publics (hors EPCI), Syndicats mixtes, PNR

→ Grenoble-Alpes Métropole

→ EPCI

→ Communes isolées (membres d'un EPCI non adhérent)

→ Communes membres d'un EPCI membre de droit ou membre actif

→ Personnes morales de droit public ou privé chargées d'une mission de service public
Membres adhérents d'une des quatre agences régionales (réseau)

COMBIEN ?

La dotation annuelle (définie au niveau national) fait l'objet d'une répartition régionale sous forme principalement d'une contribution au financement du socle partenarial (80 %).

Un montant fixé forfaitairement à hauteur de 25 % de leur participation totale.

Un montant fixe en euro par habitant basé sur la population DGF (données de l'année N-1 pour le budget de l'année N) ; ce montant est majoré par rapport à celui appliqué aux autres EPCI. 1,30 € par habitant en 2015 (pas de changement).

Un montant fixe en euro par habitant basé sur la population DGF (données de l'année N-1 pour le budget de l'année N). 0,85 € par habitant en 2015 (pas de changement).

Un montant fixe en euro par habitant basé sur la population DGF (données de l'année N-1 pour le budget de l'année N), ce montant étant majoré par rapport à celui appliqué aux EPCI adhérents à l'association. 1,30 € par habitant en 2015 (pas de changement).

Exonération de cotisation (nouveau 2015).

Une cotisation forfaitaire fixée par le CA en fonction de leur statut juridique.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Mars 2016 - En attente de la nomination des représentants régionaux)

ÉTAT



Françoise NOARS
Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL Rhône-Alpes)



Marie-Claire BOZONNET
Directrice de la Direction départementale des territoires, représentant le Préfet de l'Isère

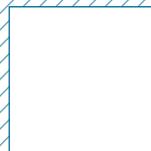


Sylvain VEDEL
Directeur de la Direction départementale des territoires, représentant le Préfet des Hautes-Alpes

RÉGION AUVERGNE - RHÔNE-ALPES



En attente



En attente

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS VOIRONNAIS (CAPV)



Jérôme BARBIERI



Jean-Paul BRET
président



Luc REMOND



Geneviève BALESTRIERI



Catherine HADDAD



Lucille LHEUREUX



Danielle MANTONNIER



Philippe CARDIN
président du conseil scientifique



Vincent FRISTOT
trésorier



Guy GENET



Pierre LABRIET



Yannik OLLIVIER
vice-président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BIEVRE ISÈRE (CCBI)



Henri GERBE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BIEVRE EST (CCBE)



François BROCHIER
secrétaire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHAMBARAN VINAY VERCORS (3C2V)



Jean-Pierre FAURE

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



Anne GERIN



Annick MERLE



Christian COIGNÉ
vice-président



Jean-Loup MACÉ



Bernard PERAZIO



Christian RIVAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN



Laurence THERY



Henri BAILE



Gérard COHARD

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN (SMTC)



Françoise GERBIER

ETABLISSEMENT PUBLIC DU SCoT DE LA RÉGION GRENOBLOISE (EP SCoT)



Laurent THOVISTE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT- MARCELLIN



Jean-Yves BALESTAS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS (CCMV)



Thomas GUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE



Jean-Paul CLARET

LA VIE DES INSTANCES

Tout au long de l'année, les instances de l'Agence – bureau, conseil d'administration (l'organe de décision et de contrôle composé des représentants des membres de droit), assemblée générale (ensemble des représentants des membres) et conseil technique partenarial (représentants techniques des membres) – rythment la prise de décisions et le suivi du programme, en toute collégialité et transparence.



Q | Les bureaux

Durant l'année 2015, le **bureau s'est réuni quatre fois**, pour débattre principalement de la modification des statuts et du règlement intérieur, de l'évolution du modèle financier, et du projet d'Agence 2015-2020, acte II (orientations stratégiques, offre de services, renouvellement du conseil scientifique).

Q | Le conseil d'administration du 8 avril 2015

Le conseil d'administration a adopté à l'unanimité :

- **La demande d'adhésion de la communauté de communes Cœur de Chartreuse** qui regroupe sept communes iséroises et dix communes savoyardes.
- **Le programme partenarial d'activité 2015 version II, avec 4 639 jours d'activité, dont 1 630 jours correspondant au socle** (les actions mutualisées financées par les adhésions, au service de tous les membres).
- **Le budget prévisionnel 2015, 2^e visée**, proposé au même niveau que la 1^e visée votée lors du CA du 18 décembre 2014 et tenant compte de quelques variations sur les recettes et les dépenses.

Les comptes de l'année 2014, avec un résultat permettant de conforter les fonds propres de l'association, ont été arrêtés à l'unanimité par le CA, afin d'être présentés, pour affectation du résultat, à l'assemblée générale. Enfin, une information a été donnée sur la réflexion engagée autour des huit enjeux identifiés par les élus pour définir la nouvelle offre de services du projet d'Agence 2015-2020.

Q | L'assemblée générale et le conseil d'administration du 24 juin 2015

Conformément aux statuts validés en assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2014, suite aux élections départementales, une présentation du conseil d'administration composé de tous les représentants des membres de droit a été faite aux membres de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration a adopté à l'unanimité :

- **La composition du bureau** proposée par le président Jean-Paul Bret.
- **La demande d'adhésion de la communauté de communes Bièvre Isère** (41 communes).
- **Le rapport d'activité 2014.**
- **Le programme d'activité partenarial 2015** (version III), comportant quelques évolutions liées à des demandes de partenaires et à des affectations de jours sur les missions.
- **Le budget prévisionnel 2015, 3^e visée**, en évolution, pour tenir compte des moyens mobilisés dans le lancement du PLUi de la Métropole en 2015.
- Et enfin, **les orientations pour l'offre de services du projet d'Agence 2015-2020.**

L'assemblée générale a, quant à elle, adopté à l'unanimité les rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'année 2014, les comptes de l'exercice 2014, ainsi que l'affectation du résultat en report à nouveau. Quitus a été donné au conseil d'administration pour sa gestion.

Le rapport moral du président, approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale, témoigne, pour l'année 2014, d'une intense activité malgré la période électorale : une année préparatoire à la création de la métropole grenobloise, mais également, en parallèle, de réponse aux demandes des nouveaux élus (engendrées par les urgences du calendrier réglementaire) à l'égard de leur document d'urbanisme.



Q | Le conseil d'administration du 5 novembre 2015

Le conseil d'administration a adopté à l'unanimité :

- **Le budget 2015, 4^e visée, affichant une légère diminution par rapport au budget 3^e visée** (due principalement à un décalage des recrutements prévus en faveur du PLUi de la Métropole).
- **Le programme d'activité 2015, version IV, à hauteur de 5 900 jours d'activité dont 1 630 jours pour le socle partenarial.** Les évolutions portaient sur des ajustements de jours d'activité dans les missions et sur de nouvelles missions inscrites au programme.

Une information a été donnée sur les réflexions concernant la modification des statuts de l'association, l'évolution du modèle financier et sur le renouvellement du **conseil scientifique présidé par Philippe Cardin**. L'impact du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) sur les adhésions à l'Agence a également été évoqué.



Q | L'assemblée générale extraordinaire et ordinaire et le conseil d'administration du 16 décembre 2015

L'assemblée générale extraordinaire a adopté à l'unanimité **la modification des statuts de l'association** (cf. page 33).

Le conseil d'administration a adopté à l'unanimité :

- **La modification du règlement intérieur** visant à clarifier les modalités de financement de l'Agence dans un esprit de mutualisation des objectifs et des moyens.
- La validation du nouveau **modèle financier** de l'association.
- **La demande d'adhésion de l'établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA)** basé à Saint-Étienne.
- **Le bilan de l'activité 2015** (disponible sous forme de fiches bilan pour chaque mission sur le site internet de l'Agence) et la **présentation des orientations du programme partenarial d'activité 2016, version I, à hauteur de 8 000 jours d'activité dont 1 580 jours** correspondant au socle partenarial : une situation inédite et exceptionnelle qui doit permettre à l'Agence de relever les défis des PLUi de la Métropole, du Massif du Vercors, de Cœur de Chartreuse, de Bièvre-Est et de Bièvre Isère, sans obérer les autres demandes.
- **Le projet d'Agence 2015-2020, acte II.**

Lors de l'assemblée générale ordinaire, a été présenté **l'arrêt des comptes de l'année 2015**. Le **budget prévisionnel 2016, 1^e visée**, qui prend en compte l'évolution du modèle financier, a, quant à lui, été arrêté en conseil d'administration et adopté en assemblée générale.



2. LA RESSOURCE HUMAINE : ILS SONT VOS INTERLOCUTEURS

L'équipe, qui se renouvelle au fil des années, se trouve, à fin 2015, dans la situation inédite et exceptionnelle de rassembler une soixantaine de collaborateurs : un choix fort des élus qui s'engagent ainsi à préserver la capacité d'intervention de l'Agence pour l'ensemble de ses membres, sur tous les territoires, le temps pour elle de satisfaire aux exigences de 5 PLUi, dont celui de la Métropole. L'organisation interne (cadres et instances de travail) devra s'adapter dès 2016.

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Benoît Parent
Directeur général



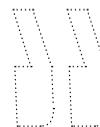
À l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise depuis 2002, responsable du cadre stratégies et territoires depuis 2010, Benoît Parent est directeur général depuis avril 2014. Il s'est engagé, en étroite relation avec les élus du bureau et avec l'équipe, à fixer le cap du renouvellement dans le cadre de l'acte II du projet d'Agence 2015-2020. À 42 ans, il dirige l'Agence avec la volonté de construire une ingénierie publique à l'écoute, efficiente et innovante, alliée reconnue des territoires de demain.



Je ne reviendrai pas sur le contexte général dans lequel nous sommes amenés à repenser fortement l'Agence, mais une de ses expressions me semble emblématique : je veux parler des fortes évolutions récentes de notre équipe de collaborateurs ; une dynamique qui d'ailleurs se poursuit début 2016.

Près du quart des quelque soixante collaborateurs actuels est arrivé cette année. Plus de la moitié d'entre eux n'a connu que le président Jean-Paul Bret, pourtant élu il y a tout juste 5 ans. C'est dire le taux de renouvellement ! Rares sont les organisations qui connaissent une telle évolution. Aujourd'hui, la moyenne d'âge est inférieure à 40 ans et les femmes représentent près de 60 % de l'effectif. Nos parcours professionnels sont très variés, avec des collaborateurs issus de collectivités, de bureaux d'études, d'anciens consultants, de jeunes diplômés... L'Agence aujourd'hui est riche de cette diversité et je veux pouvoir la considérer comme une dynamique, dans laquelle nul ne doit être laissé de côté. Je suis très soucieux de la bonne cohésion de cette équipe, entre anciens et nouveaux, au service d'un programme d'activité intense. Nous nous posons beaucoup de questions, sur nos valeurs partagées, sur le sens du collectif, sur l'optimisation des compétences, des outils techniques et organisationnels, sur nos stratégies managériales, autant que sur l'épanouissement professionnel de chacun... C'est un challenge dans le challenge, mais ils sont indissociables. On ne vient pas travailler dans une agence d'urbanisme par hasard. Le moteur commun, c'est vraiment le sens de l'utilité et du progrès collectifs. Il lui faut donc du carburant, et pour cela, les défis ne manquent pas !

**" ON NE VIENT PAS
TRAVAILLER DANS UNE
AGENCE D'URBANISME
PAR HASARD. "**





❶ **Renée Wessels,**
Directrice administrative, financière et ressources humaines



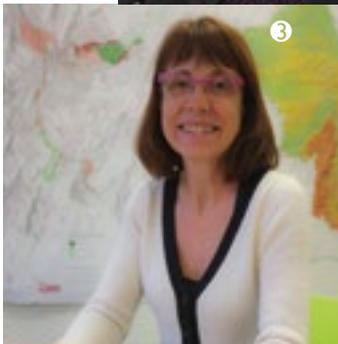
❷ **Florence Duband,**
Assistante de direction

❸ **Anne-Marie Maür,**
Co-responsable du cadre stratégies et territoires

❹ **Murielle Pezet-Kuhn,**
Co-responsable du cadre développement durable, mobilités et société

❺ **Frédéric Pontoire,**
Co-responsable du cadre stratégies et territoires

❻ **Emmanuel Boulanger,**
Co-responsable du cadre développement durable, mobilités et société



L'ÉQUIPE 2015

En 2015, l'Agence reste configurée en trois cadres opérationnels : une configuration qui méritera certainement d'être rééquilibrée en 2016. Bien sûr ces cadres sont éminemment perméables, afin de multiplier les coopérations et les approches transversales au sein des projets, véritables plus-values de l'Agence.

Cadre Développement durable, mobilités et société

**Responsables : Murielle Pezet-Kuhn
Emmanuel Boulanger,**

Assistante : Yma Boccaletti

**Études : Olivier Baills, Julien Clémenti,
Philippe Colleu, Gabriel Fablet,
Anouck Gagnière, Nathalie Henner,
Gabriel Jourdan, Elsa Liégeois,
Cédric Lomakine, Hugues Merle,
Christelle Mioland, Amélie Miqueau,
Marie Pesenti, Isabelle Reynaud,
Sabine Sirugue, Julie Villard**

Direction

Benoît Parent et Renée Wessels

Assistante de direction : Florence Duband



L'Espace des projets de l'Agence

Cadre transversal : intelligence territoriale, communication, ressources et moyens

Responsables : Benoît Parent et Renée Wessels

Isabelle Beaudoin, Anne-Lise Benard,
Maryse Delmont, Fabien Martinez,
Françoise Pichavant, Maryvonne Prévost,
Ludovic Delhomme, Martine Goujon,
Anne Quantin-Pottecher, Denis Biguet,
Pascale Michel, Alicia Turc

Cadre Stratégies et territoires

Responsables :

Anne-Marie Maür, Frédéric Pontoire

Mission SCoT RUG : Murielle Pezet-Kuhn

Assistante : Fatima Deffous

**Études : Sam-Soan Bailly-Larre,
Noémie Bénézeth, Constant Berrou,
Olivier Bontemps, Olga Braoudakis,
Kader Boukerrou, Colombe Buevoz,
Philippe Couillens, Audrey Daste,
Fabien Daumark, Tiphaine David,
Jean-Marc Espié, Laurent Gagnière,
Pauline Géglo, Clémentine Gautreau,
Jan Kaczorowski, Dorian Martin, Christian Place,
Fanny Poinssot, Florent Sion, Maé Vandais,
Sophie Vicario, Eric Vinouze**

+ **35**  **25** 
60 salariés soit
58,70 équivalent temps plein (etp)

Ils sont experts en...

urbanisme
 projet urbain

aménagement
 économie / commerce
 mobilités / transports
 environnement / biodiversité / paysage
 habitat
 foncier
 droit de l'urbanisme

MOUVEMENTS

Bonne continuation à ceux qui sont partis

Sabrina Andrieu (Territoires),
 Emmanuel Raoult (Déplacements),
 Clément Sans (apprenti)

Déplacements

❶ Elsa Liégeois

Économie

❷ Julien Clémenti

Géomatique, SIG

❸ Maé Vandais

❹ Eric Vinouze

Bienvenue aux nouveaux chargés d'études

Territoires

❺ Noémie Bénézech

❻ Olivier Bontemps

❼ Olga Braoudakis

❽ Fabien Daumark

❾ Tiphaine David

❿ Clémentine Gautreau

⓫ Pauline Geglo

⓬ Fanny Poinssot

⓭ Florent Sion



Le regard du président

Cela fera bientôt deux ans que Benoît Parent est à la tête de l'Agence. Je lui renouvelle mon estime et ma confiance et adresse, à l'ensemble de l'équipe, mes vifs compliments pour le travail accompli. Une équipe de taille inédite. Une douzaine de recrutements a été conduite en quelques mois alors que je défendais jusque-là, l'idée que l'Agence devait avancer à effectif constant ! Mais, dans le contexte exceptionnel d'élaboration du PLUi de la Métropole, il aurait fallu faire des choix entre les missions et des arbitrages entre membres inacceptables aux yeux du Bureau, et incompatibles avec la vocation partenariale de l'Agence. C'est ce qui a conduit les administrateurs, non sans débat, mais de façon très consensuelle, à prendre la décision de renforcer l'équipe pour un temps : celui de mener à bien le PLUi de la Métropole sans obérer la capacité d'intervention de l'Agence par ailleurs. Il ne s'agit vraiment pas d'un dimensionnement de confort. En effet, à en juger par l'ambition du programme partenarial en 2016, quasiment arrêté dès la fin 2015, ce qui est rare, les collaborateurs de l'Agence ne vont pas devoir ménager leurs efforts cette année.
 (Cérémonie des vœux 2016)



QUI SONT VOS INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS ?

Spécialistes de vos territoires ou organismes, experts dans les thématiques qui animent vos politiques publiques, véritables traits d'union entre l'Agence et vos services, les référents territoires vous accompagnent, vous écoutent et vous conseillent. Ils ont à charge de faire circuler les informations concernant vos projets, de faire remonter les attentes et d'assurer l'interface lors de la préparation et du suivi du programme d'activité partenarial.

Philippe Colleu



Gabriel Fablet



Kader Boukerrou



Audrey Daste



Françoise Pichavant



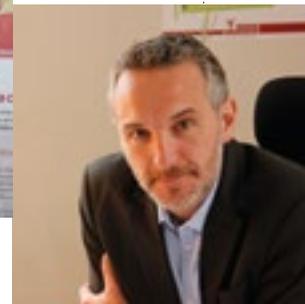
Emmanuel Boulanger



Murielle Pezet-Kuhn



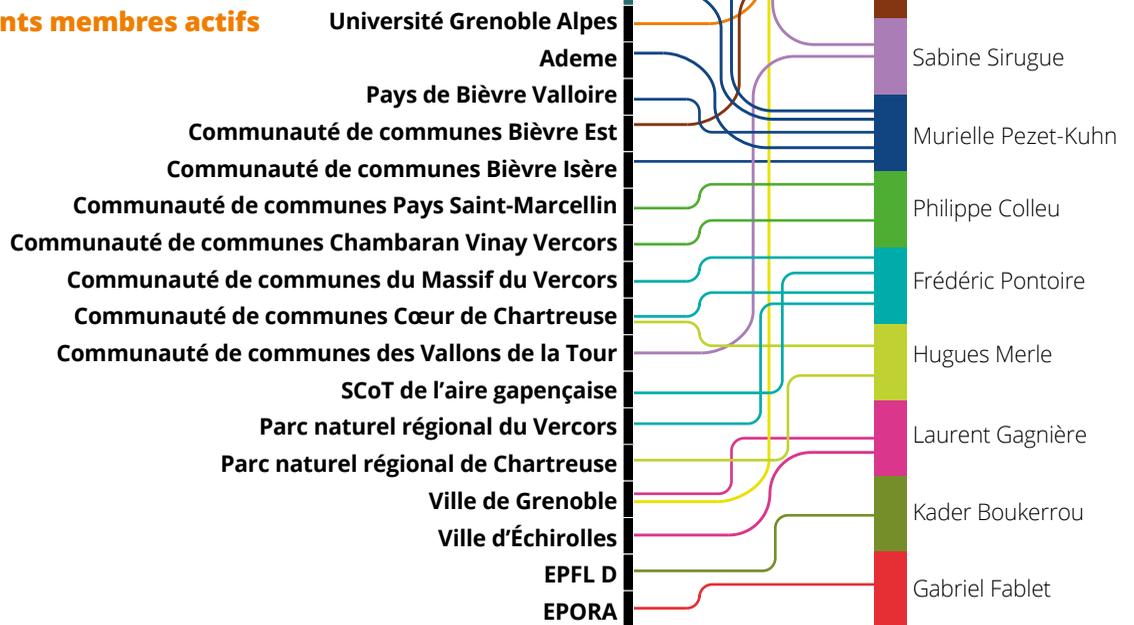
Benoît Parent



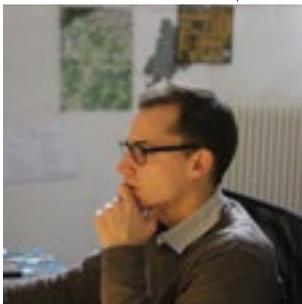
Q | Référents membres de droit



Q | Référents membres actifs



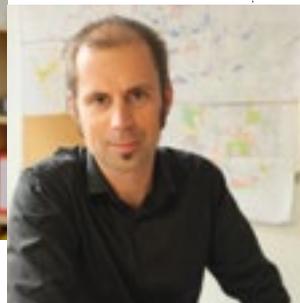
Frédéric Pontoire



Sabine Sirugue

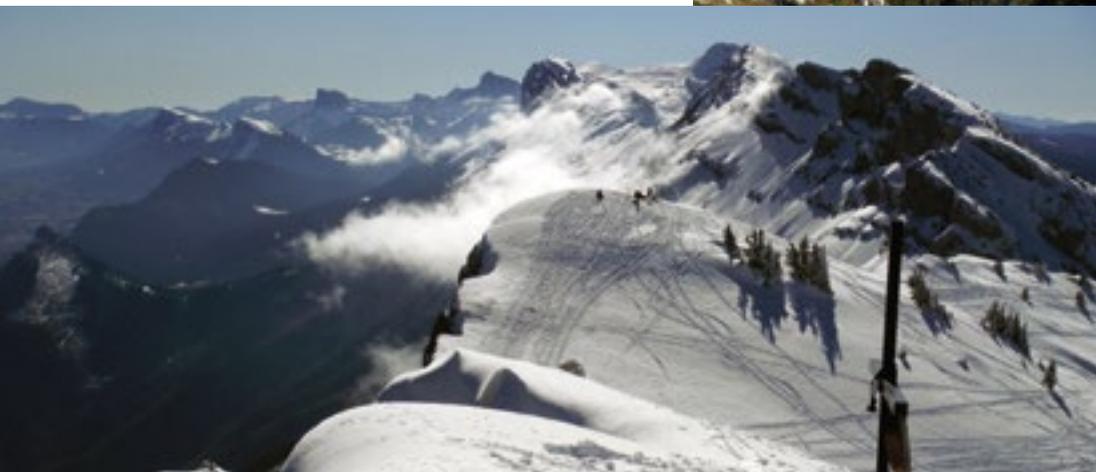
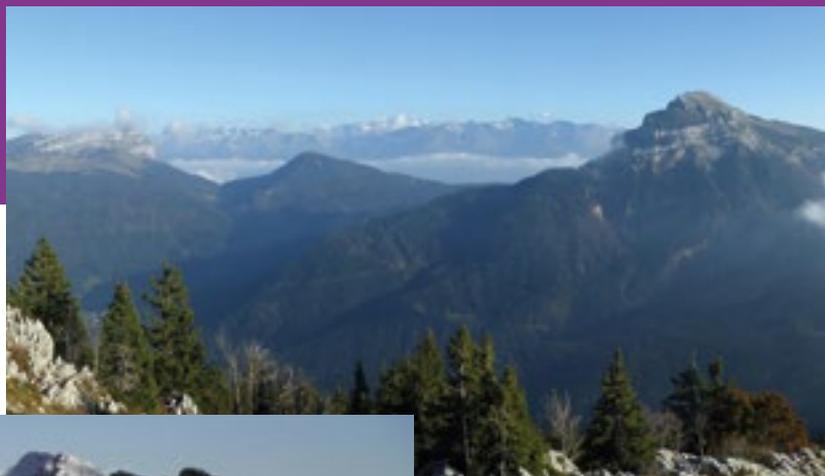


Laurent Gagnière



Hugues Merle







dossier spécial

PLUi(s)

C'EST PARTI



2015, ANNÉE DE LANCEMENT DES PLUI

LE PLUI, CIMENT DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

CINQ PLUI LANCÉS EN 2015



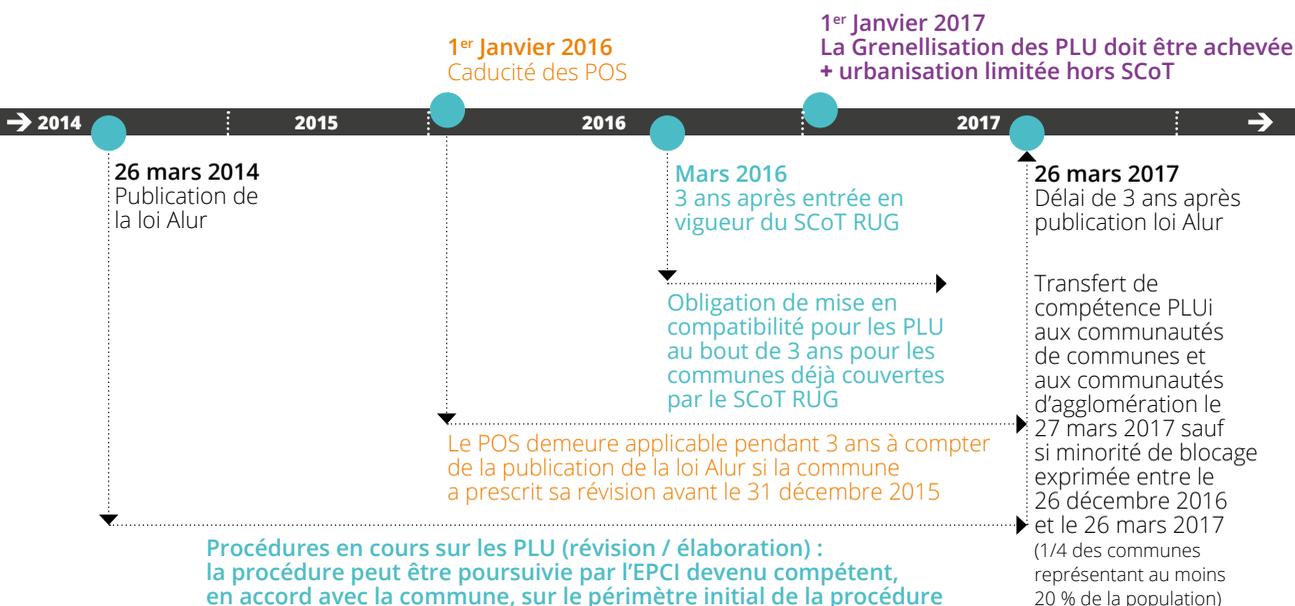
2015 ANNÉE DE LANCEMENT DES PLUi

➔ 2015 aura été l'année de la concrétisation du transfert de la compétence urbanisme. Bien que non encore impératif pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération, le changement d'échelle de la planification territoriale prend corps. En témoignent les cinq territoires qui ont lancé officiellement le processus d'élaboration de leur PLUi dans le Département de l'Isère, en sollicitant l'assistance de l'Agence.

UN CHANGEMENT D'ÉCHELLE PROGRAMMÉ

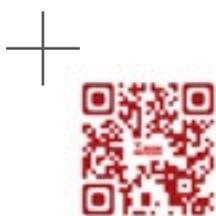
Les évolutions législatives des dernières années ont profondément bousculé les frontières de la planification territoriale, en cohérence avec la modernisation de la carte intercommunale. Reconnu dans la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) comme l'outil de planification qui fédère l'intercommunalité autour de la construction d'un territoire partagé, le PLUi est devenu le périmètre de mise en œuvre du principe de développement durable.

Un nouveau cap a été franchi : le PLUi est devenu la règle et non plus l'exception. Si aucun processus d'élaboration n'est engagé, le transfert de la compétence aux communautés d'agglomération et de communes s'appliquera à partir du 26 mars 2017, sauf si un quart des communes représentant au moins 20 % de la population s'y oppose expressément à partir du 26 décembre 2016.



UN RÉCENTE TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE

Visant à rendre la règle d'urbanisme plus accessible et intelligible, la recodification du code de l'urbanisme annoncée depuis la loi Alur s'est concrétisée avec l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2016, du décret du 28 décembre 2015. Pour Philippe Couillens, « ce dispositif réglementaire donne aux auteurs de PLUi de véritables outils opérationnels. » Il affiche l'ambition de moderniser le contenu du plan local d'urbanisme afin d'en faire une véritable boîte à outils au service du projet.



Note juridique du 08/02/2016

DEUX QUESTIONS À PHILIPPE COUILLENS, JURISTE À L'AGENCE

Quels sont les principaux apports du décret d'application du 28 décembre 2015 ?

Ce dispositif réglementaire vise à moderniser le contenu des PLUi, à assouplir le règlement, à favoriser l'urbanisme qualitatif et à faciliter ce qu'on appelle l'urbanisme de projet. Les intentions du ministère sont en effet de mettre le règlement au service du projet, afin que le PLUi ne soit pas que l'addition de normes, de prescriptions à faire ou ne pas faire. L'innovation la plus emblématique concerne les orientations d'aménagement et de programmation, les OAP, qui peuvent désormais exister sans une traduction réglementaire écrite. Cette disposition va apporter de la souplesse dans la pratique : la collectivité définira dans son OAP les grands principes d'organisation d'un secteur, avec des règles incluses ; et les porteurs de projet immobilier n'auront plus que ce seul document à respecter, sans avoir à se référer également au règlement d'urbanisme.

Ce décret arrive à point dans notre aire d'intervention ?

Si nous avions disposé ne serait-ce qu'un an plus tôt de ces nouveaux outils, nous aurions sans doute été encore plus rapidement efficaces et opérationnels. Le décret propose une structure du règlement d'urbanisme simplifiée et allégée : nous avons assez peu de temps pour proposer aux élus un règlement dans lequel ils se retrouvent ! La Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) a été retenue par le ministère pour rédiger en 2016 un guide du règlement du PLU. L'Agence s'est portée candidate pour en être l'expert juridique.

UN ESSOR DYNAMIQUE AU NIVEAU NATIONAL

La Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP), en lien avec l'Assemblée des communautés de France, (AdCF) a constaté une accélération sensible des transferts de compétence et des décisions d'engagement de PLUi. En mars 2016, plus d'un quart des regroupements communaux, soit 548 communautés rassemblant plus de 11 000 communes étaient titulaires de la compétence. Pour l'AdCF : « Ces pratiques permettent de donner un sens nouveau à la planification urbaine au regard des évolutions très profondes qu'ont connues nos territoires ces dernières décennies (...) Progressivement, certains fantasmes se dissipent dans les territoires et notamment la crainte de dessaisissement du pouvoir des maires sur les autorisations

d'urbanisme. Les garanties données par la loi aux communes sur leur pleine association à la réalisation du PLUi (la loi parle même de collaboration entre communauté et communes) sont mieux connues. »

Les agences d'urbanisme sont fortement impliquées dans le dialogue territorial multi-partenarial. Elles sont très investies dans l'élaboration des PLUi aux côtés des communautés urbaines, d'agglomération et de communes. En Rhône-Alpes, à la demande de la DREAL, les quatre agences partenaires animent le club PLUi régional né à l'issue du séminaire d'élus du 2 avril 2015 (cf. pages 51-52).

548

communautés et métropoles compétentes début 2016 en matière de PLU

Ce nombre a triplé entre 2013 et février 2016

Source ADCF

11 196

communes vivent à l'heure de l'urbanisme intercommunal

26 %

des communautés existantes en février 2016 sont compétentes

« C'est une forte montée en charge, avec l'adhésion inattendue des communes rurales, sans doute par besoin de mutualiser les ressources d'études et les compétences avec leurs voisines plus dotées.

Laurent Girometti, direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages - ministère du logement
Le Monde 1^{er} juin 2016



➔ **EN ISÈRE, L'AGENCE S'EST TOUT NATURELLEMENT MISE AU SERVICE DES TERRITOIRES QUI SE SONT LANCÉS DANS L'AVENTURE DU PLUi.**

L'année 2015 a vu la concrétisation de démarches de préfiguration de projet engagées dans cinq territoires : les communautés de communes du **Massif du Vercors** et de **Bièvre Est, Grenoble Alpes-Métropole**, la communauté de communes **Cœur de Chartreuse** ainsi que **Bièvre Isère Communauté**, qui a fusionné au 1^{er} janvier 2016 avec la communauté de communes de la région Saint-Jeannaise. Pour chacun de ces territoires, l'intervention de l'Agence s'adapte, selon la taille des services dédiés. Dans tous les cas, elle se fait en articulation avec les bureaux d'études mandatés.

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE, UN OUTIL D'INGÉNIERIE PRIVILÉGIÉ POUR L'ÉLABORATION DES PLUi

DES COMPÉTENCES ÉPROUVÉES ET RECONNUES

Fortement présente auprès des communes dans l'élaboration, les révisions et modifications de leur document d'urbanisme, l'Agence est considérée par ses partenaires comme un acteur majeur de la planification territoriale. C'est l'outil historique de référence de l'aménagement de la région grenobloise, à toutes les échelles, puisqu'elle est notamment le maître d'oeuvre du SCoT de la région urbaine grenobloise pour le compte de l'EP SCoT et le maître d'oeuvre du Schéma de secteur du Pays Voironnais. Elle participe parallèlement à l'élaboration des politiques sectorielles de Grenoble-Alpes Métropole, de la ca du Pays Voironnais, des cc des Vallons de la Tour et Le Grésivaudan (PLH, PDU, Politique de la ville, politique foncière, Plan air-climat, Trame verte et bleue).

DES CONNAISSANCES CAPITALISÉES

L'Agence dispose d'une quantité importante d'informations issue de ses différents travaux mutualisés au fil du temps. Cette connaissance fine des territoires est immédiatement mobilisable dans l'élaboration d'un PLUi, à travers notamment les diagnostics multithématiques et les analyses d'enjeux qui viendront nourrir le rapport de présentation.

UNE EXPERTISE INTERDISCIPLINAIRE

Toutes les disciplines et thématiques à croiser dans la mise en oeuvre d'un PLUi sont représentées ou mobilisables à l'Agence, en particulier :

- **Des compétences juridiques** permettant d'assurer une veille sur les évolutions législatives et réglementaires ainsi qu'un conseil aux collectivités dans le suivi des procédures et l'écriture des documents d'urbanisme.
- **Des compétences en urbanisme règlementaire** (PLU, SCoT), **en projet urbain** (études préalables, simulations de formes urbaines), **en urbanisme de projet**, en évaluation environnementale et en analyse environnementale de l'urbanisme (AEU).
- **Des capacités d'expertises thématiques** en économie-commerce, habitat, foncier, déplacement, environnement, paysage...
- **Des compétences en observation géographique et statistique à toutes les échelles**, rapidement disponibles au meilleur niveau.



Pascal Garrido
Agence d'urbanisme de
la région stéphanoise



Jean-Paul Bret
Agence d'urbanisme de la
région grenobloise



Michel Le Faou
Agence d'urbanisme de l'aire
métropolitaine lyonnaise

EXTRAITS ET VERBATIMS DE LA JOURNÉE RÉGIONALE D'ÉCHANGES

**PROPOS INTRODUCTIF DES PRÉSIDENTS
DES 3 AGENCES RHÔNE-ALPES**

« La loi Alur fait de l'échelon intercommunal le niveau le plus pertinent pour élaborer les documents d'urbanisme. Cette loi est, d'une part, une opportunité pour rendre plus cohérente la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, de stratégie économique, d'environnement... portées par les intercommunalités ; d'autre part, une opportunité pour développer la collaboration entre communes et communautés, incontournables dans ce système. »

« Le PLUi permet une cohérence globale du territoire. »
Paul Vidal, président de la Communauté de communes de l'Est Lyonnais (69)

« L'intercommunalité, c'est la parfaite cohérence entre l'aménagement du territoire, les bassins de vie, le développement économique, les transports et les services. »
Henri Tonini, ancien président du Syndicat d'urbanisme de la région de Belleville (69)

« Il ne faut pas s'interdire de dialoguer avec les territoires voisins, bien au contraire ! »
Alain Rousselot-Pailley, conseiller à la Communauté d'agglomération Grand Chalons (71)

« L'élu local doit être au centre du PLUi. »
Jean-Paul Bret

« Le PLUi, une logique de coproduction, de co-construction, de co-responsabilité. »
Philippe Schmit, délégué général adjoint de l'Association des communautés de France

« Il faut un projet de territoire pour élaborer un PLUi ! (...) Une vision à long terme, une vision d'avenir à vingt ans. »
Yannik Ollivier, vice-président de Grenoble-Alpes Métropole (38)



Le temps de l'élaboration du PLUi est également l'occasion de renforcer la dynamique communautaire dans le partage d'un projet collectif et dans le dialogue entre élus.



Comment réussir son PLUi ?

- Il faut prendre en compte les interrogations de toutes les communes qui composent le territoire. L'échelle locale doit être au cœur du système !
- Chaque commune doit pouvoir se reconnaître dans le projet de territoire partagé, soit en déclinant la réflexion à l'échelle de chacune, soit en travaillant de près avec l'ensemble des communes dans l'élaboration de la réflexion intercommunale.
- Pour respecter l'équilibre entre grandes et petites villes, les enjeux stratégiques de chaque territoire doivent être exprimés. Néanmoins, pour parvenir à un projet communautaire, il est nécessaire que l'ensemble des territoires partage un langage commun et une volonté de construire ensemble un projet qui ne soit pas la juxtaposition d'une succession de projets communaux.

« Il faut faire un effort pédagogique et démocratique pour passer du PLU au PLUi et qu'il soit accepté par les élus et les citoyens. »
Gérard Leras, conseiller spécial à la politique foncière, Région Rhône-Alpes

« Le PLUi permet de mutualiser les moyens au niveau de l'intercommunalité. »
Paul Vidal, président de la Communauté de communes de l'Est Lyonnais (69)

« Le PLUi n'entraîne aucune déposssession, ni aucune perte de pouvoir du droit des sols des maires. »
Henri Tonini, ancien président du Syndicat d'urbanisme de la région de Belleville (69)



« Le PLUi contribue à faire émerger une ingénierie partagée au service du territoire »
Vincent Scatolin, vice-président de la Communauté de communes du Pays de Gex (01)

À travers les enjeux de co-construction avec les élus et les habitants, la pédagogie apparaît comme un des maillons essentiels d'une démarche de PLUi. Son application doit être envisagée au niveau de la gouvernance et de l'ingénierie.

CINQ PLUi LANCÉS EN 2015



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS (CCMV) ÉLABORE LE PREMIER PLUi DE L'ISÈRE

La CCMV a lancé l'élaboration de son PLUi en juillet 2014, autour d'objectifs en continuité avec l'acte II de sa Charte de développement. Sollicitée depuis 2013 pour accompagner la CCMV, l'Agence a participé activement en 2015 à l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durables. Le pré-PADD a commencé à être débattu à la fin de l'année par les représentants des communes du Plateau.

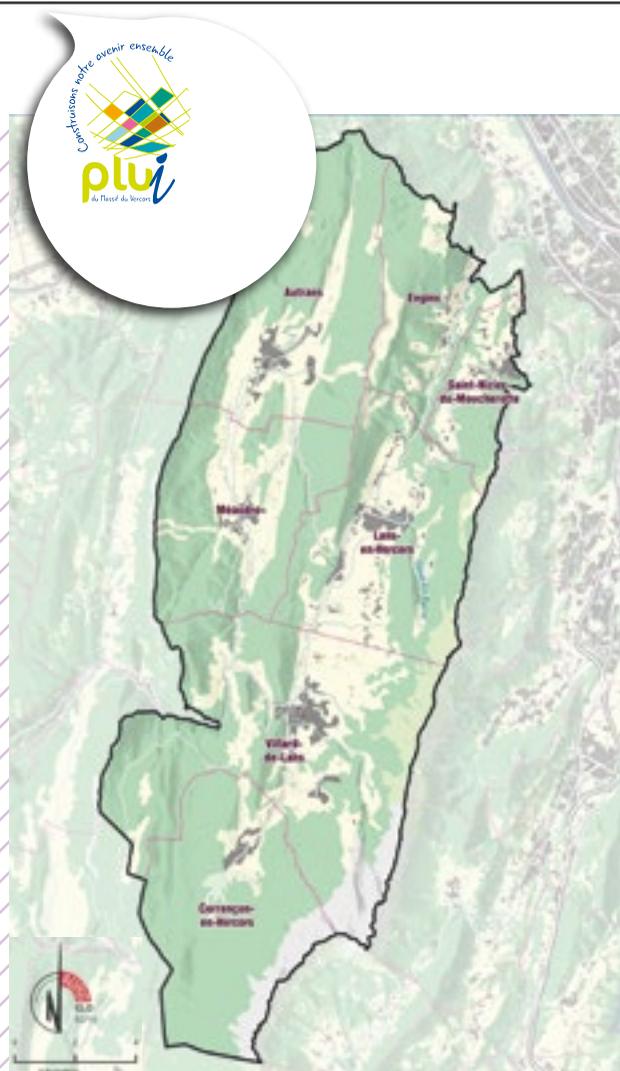
GOVERNANCE ET PARTENARIAT

MAÎTRE D'OUVRAGE : CC du Massif du Vercors
INSTANCE DE PILOTAGE : équipe-projet, comité de pilotage, bureau des maires
PRINCIPAUX MEMBRES ASSOCIÉS : État - DDT, Département de l'Isère, PNR du Vercors, Région Rhône-Alpes
MEMBRES INFORMÉS : EP SCoT, Grenoble-Alpes Métropole



7 communes
11 500 habitants

Délibération de prescription :
le 18 juillet 2014



LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHE « SUR MESURE »

Pour tenir un calendrier très serré qui doit permettre l'arrêt du PLUi mi-2017, l'Agence a fourni un important travail technique et participé activement à la mise en œuvre d'une démarche sur mesure.

Il s'agissait de produire un diagnostic problématisé « enjeux et stratégie » autour de deux temps forts :

- **L'organisation de rencontres communales** pour présenter le projet de PLUi et ses modalités d'élaboration, recenser les projets locaux et établir le « point zéro » du diagnostic territorial.
- **L'accompagnement des élus dans un travail de ré-interrogation des différentes thématiques** de la Charte de développement de la CCMV, en lien avec la Charte de développement du Parc naturel régional du Vercors. L'objectif en était de consolider le projet de territoire en actualisant tous les champs nécessaires à la rédaction du PADD.



5 CHANTIERS CIBLÉS DÉCLINÉS EN 12 ATELIERS

À partir du mois de mai, des ateliers ont mobilisé les acteurs du territoire dans le cadre de cinq chantiers conçus autour des thématiques obligatoires pour constituer un PADD.

Ces chantiers ciblés ont été abordés en prenant en compte les nombreux enjeux transversaux structurants : **Transitions énergétiques / Transitions écologiques, biodiversité / Gestion économe de l'espace / Risques / Paysages, patrimoine, architecture / Agriculture, forêt, etc.**

Les réunions se sont organisées autour d'ateliers techniques ouverts aux techniciens des collectivités compétentes et/ou aux acteurs socioprofessionnels du territoire ainsi que d'ateliers de travail entre élus (commissions thématiques et commission PLUi).

Après trois réunions publiques sur les trois bassins de vie du territoire en juin, sept « randos PLUi » ont été organisées par la CCMV au mois de novembre, avec l'appui de l'Agence et du Parc naturel régional du Vercors.



5 CHANTIERS CIBLÉS

Habitat et hébergement touristique

Economie

Tourisme et loisirs

Agriculture

Déplacements et Ressources - Energie



7 communes rencontrées

5 chantiers PADD

12 ateliers

1 comité de pilotage mensuel

3 réunions publiques



« Le PLUi de la CCMV est la traduction directe et spatialisée du projet de territoire dessiné par la Charte de développement du Parc naturel régional du Vercors. »
Colombe Buevoz, co-chef de projet

7 randos PLUi



TROIS QUESTIONS À THOMAS GUILLET, MAIRE DE CORRENÇON-EN-VERCORS ET VICE-PRÉSIDENT DE LA CCMV, EN CHARGE DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE, DE L'URBANISME, DU LOGEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Comment l'Agence a-t-elle accompagné la CCMV en 2015 ?

L'Agence nous a accompagné dans les étapes de la concertation. Les premiers ateliers se sont tenus sur différents thèmes et nous voulions avoir l'Agence à nos côtés pour nous apporter son expertise et sa vision sur une problématique qu'elle connaît bien, puisqu'elle avait travaillé sur la charte de territoire. Nous avons déjà une bonne base d'échanges.

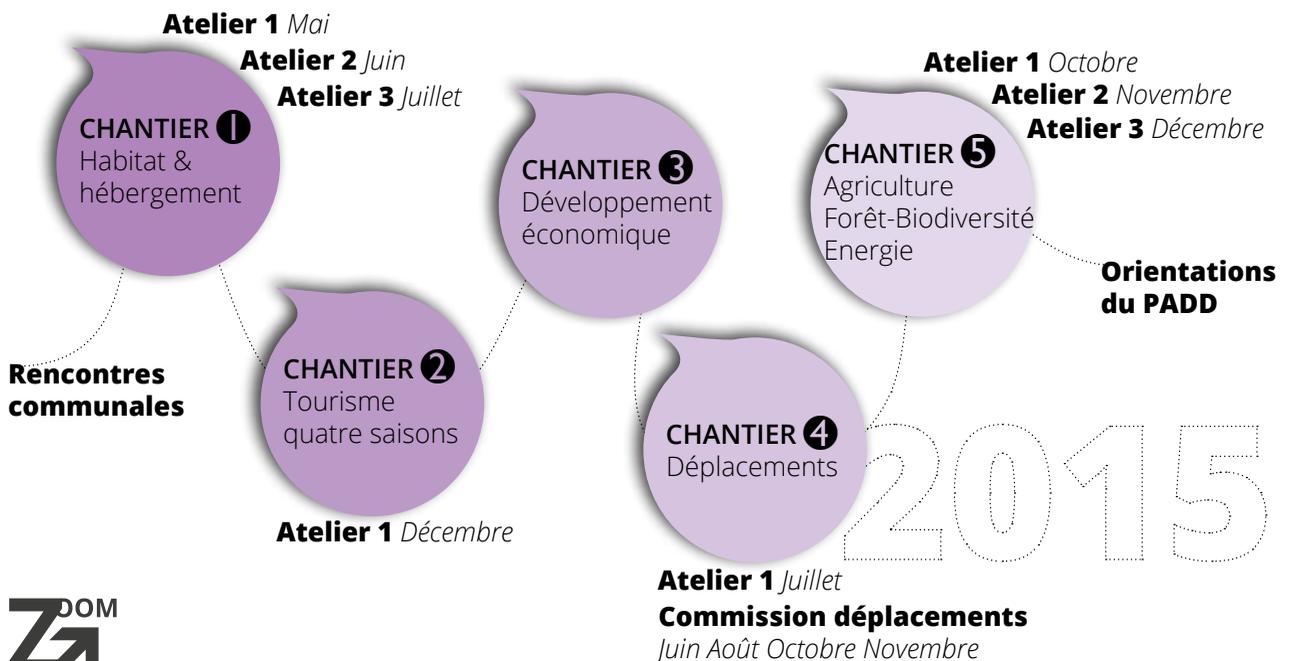
En quoi la méthode mise en œuvre est-elle spécifique ?

Nous avons choisi de mener la concertation en direct, sans recourir à un cabinet extérieur. C'est une charge supplémentaire mais l'idée était de ne pas avoir d'interface entre les élus et la population. Notre demande était un peu particulière, car nous gérons tout en direct et notre technicienne ne peut pas tout faire sur un dossier aussi vaste. Nous souhaitons une présence à chaque réunion, que ce soit le comité de pilotage du PLUi ou une restitution d'informations auprès du Conseil communautaire ou auprès d'acteurs du territoire.

Comment qualifier le travail de l'Agence ?

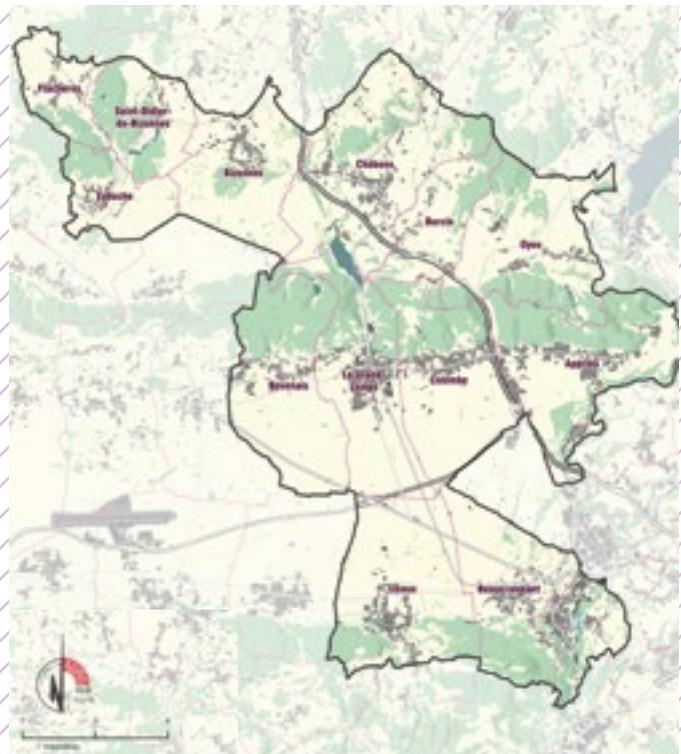
C'est un partenaire d'importance et de choix quand on ne dispose pas des compétences en interne. Et le fait qu'il existe un réseau d'agences peut lui permettre de trouver des réponses à des problématiques spécifiques auprès des bons interlocuteurs.

VERS LE PADD DU PLUi... BILAN DE L'ANNÉE 2015



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BIÈVRE EST :
UN PLUi AUTOUR D'UN PROJET DE TERRITOIRE**

Après deux années de réflexions préalables visant à mesurer l'intérêt et les conséquences de l'élaboration d'un PLUi, les élus de la communauté de communes de Bièvre Est ont convenu que l'échelle intercommunale était la plus pertinente pour appréhender les questions d'urbanisme. L'Agence s'est tout naturellement mobilisée en 2015 autour de la préparation du dispositif technique d'élaboration du PLUi, qui a débouché sur sa prescription par le Conseil communautaire en novembre.

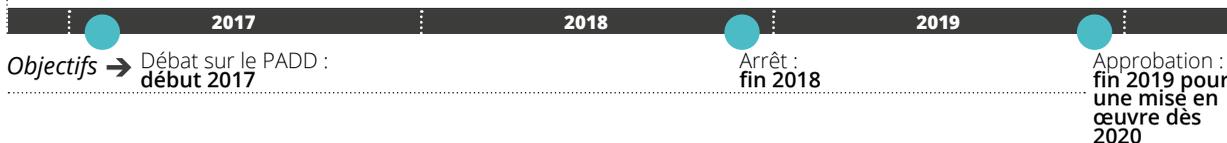


+ **14** communes
21 000 habitants

Délibération de prescription :
le 9 novembre 2015

GOVERNANCE ET PARTENARIAT

MAÎTRE D'OUVRAGE : CC Bièvre Est
 INSTANCE DE PILOTAGE : comité de pilotage
 PRINCIPAUX MEMBRES ASSOCIÉS : communes, État, EP SCOT
 MEMBRES INFORMÉS : Département de l'Isère, Région Rhône-Alpes



En adoptant leur projet de territoire en 2010, les élus de la communauté de communes Bièvre Est avaient déjà identifié des questions d'aménagement qui dépassaient l'échelle communale. Ils ont requis l'aide de l'Agence en 2013 pour les aider à réfléchir à un éventuel transfert de compétence. Après cette étape de réflexion préalable puis de préfiguration, l'année 2015 a été celle de la concrétisation avec les nouvelles équipes issues des élections de mars 2014.

La poursuite de la mission de l'Agence s'est en effet déployée sur trois fronts en 2015 : une assistance méthodologique pour identifier les besoins d'études et d'expertises ; un accompagnement juridique et administratif dans la formulation du transfert de la compétence ; et enfin, une contribution à la définition des modalités de collaboration entre la CCBE et les communes qui s'est traduite dans l'écriture de la délibération de prescription du PLUi.



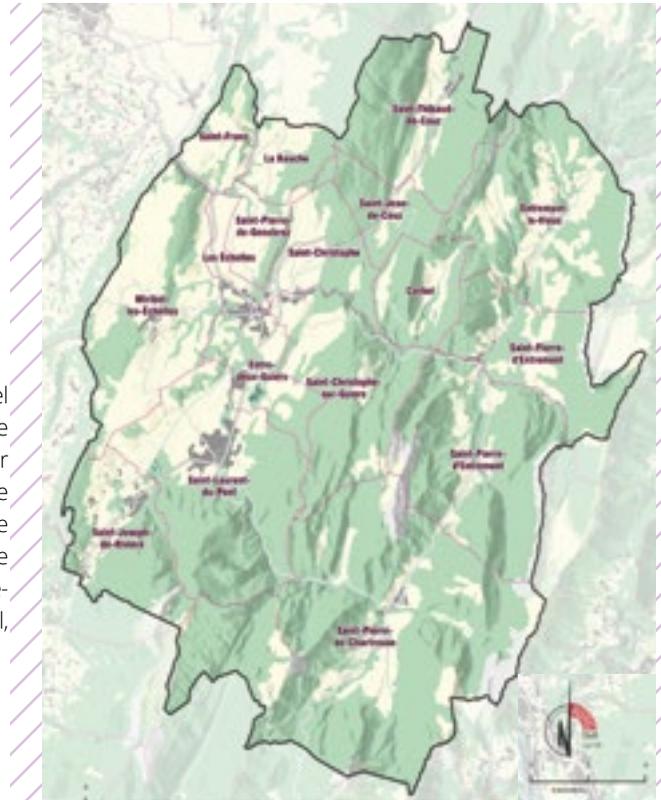
« La formalisation officielle du PLUi est intervenue à la fin de l'année. Pour autant, nous avons eu quelques belles années de réflexion et de préfiguration qui ont permis de faire émerger un pré-PADD. »
 Audrey Daste, chef de projet



« Nous nous sommes rendus compte que dans des petites communes comme les nôtres, le PLU était devenu un cadre relativement étriqué. Aujourd'hui, on ne vit plus dans un village, on va travailler à l'extérieur... À l'évidence, le bassin de vie dépasse largement les communes. »
 François Brochier, vice-président de la CCBE, chargé de l'aménagement de l'espace et du PLUi

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CŒUR DE CHARTREUSE (4C) : UN PLUi
INTERDÉPARTEMENTAL DANS LE PARC
NATUREL RÉGIONAL**

Depuis 2013, l'Agence accompagne les territoires du Parc naturel régional de Chartreuse dans la réflexion autour de leur nouvelle organisation. Elle a notamment appuyé, par ses travaux pour le compte du Parc, l'émergence d'une intercommunalité forte en cœur de massif, issue de trois anciennes communautés de communes. La communauté de communes Cœur de Chartreuse présente une caractéristique bien spécifique : elle est interdépartementale, entre Isère et Savoie. Dans un cadre partenarial, l'Agence l'a assistée en 2015 dans le lancement de son PLUi.



+ **17** communes
16 542 habitants

Délibération de prescription du PLUi-H :
le 22 juin 2015

GOUVERNANCE ET PARTENARIAT

MAÎTRE D'OUVRAGE : CC Cœur de Chartreuse
INSTANCE DE PILOTAGE : Commission Aménagement élargie
PRINCIPAUX MEMBRES ASSOCIÉS : PNR Chartreuse, DDT de l'Isère et de la Savoie



La mission d'assistance générale au maître d'ouvrage, mise en œuvre conjointement avec l'organisme d'ingénierie ASADAC-MDP 73, a pris la forme d'un accompagnement méthodologique et juridique à la préparation puis à la rédaction des délibérations de lancement du PLUi. Les élus souhaitant un document valant Programme local de l'habitat et avec valeur SCoT, l'Agence a contribué à la constitution du dossier de demande auprès des services de l'État. Enfin, elle a participé à l'élaboration des cahiers des charges et à l'analyse des candidatures dans le cadre du recrutement des bureaux d'études engagé par la 4C pour construire le PLUi.



« Nous avons fait appel à l'Agence qui avait déjà travaillé en amont sur la communauté de communes car nous avions besoin d'une vraie assistance, par des personnes compétentes. Grâce à une structure de ce type, les choses avancent, on ne perd pas de temps. Nous avons particulièrement apprécié la complémentarité et le travail en commun avec ASADAC-MDP. »

Jean-Paul Claret, vice-président à l'aménagement de l'espace et la planification

« L'Agence se met au service des territoires qui se lancent dans l'aventure du PLUi. L'année 2015 est celle du lancement effectif des processus d'élaboration de cet outil très mobilisateur. »

Frédéric Pontoire, chef de projet

**BIÈVRE ISÈRE COMMUNAUTÉ : DEUX PLUi
AUTOUR D'UN PROJET DE TERRITOIRE COMMUN**

Bièvre Isère Communauté est issue de la fusion successive des communautés de communes de Bièvres Toutes Aures et du Pays de Chambaran (2012), du Pays de Bièvre-Liers (2014) et tout récemment, de la région Saint-Jeannaise (1^{er} janvier 2016). L'Agence a répondu à la demande des élus en juin 2015 pour les conseiller et les aider dans le lancement de leur PLUi. Elle a accompagné conjointement la communauté de communes de la région Saint-Jeannaise avant la fusion. La fin de l'année s'est donc concrétisée avec le lancement de deux procédures juridiques de PLUi menées de pair pour, in fine, servir un seul projet communautaire.



55 communes
55 000 habitants

Délibération de prescription des PLUi :
14 décembre 2015 (Bièvre Isère Communauté)
et **10 décembre 2015** (Région Saint-Jeannaise)

« Toute la richesse de l'Agence, c'est d'intervenir sur des territoires divers. Nous pouvons ainsi être créatifs en matière de méthodologie, de contenu et d'animation. »
Murielle Pezet-Kuhn, chef de projet



Les ressources de l'Agence ont été mobilisées rapidement en cours d'année afin d'assister Bièvre-Isère Communauté dans trois directions : pour fixer le déroulement de la procédure, pour rédiger les délibérations de prescription et enfin pour organiser les relations de travail entre les communes et les communautés de communes, la mobilisation des élus et pour définir les conditions d'association des citoyens. Un gros travail d'assistance a permis de répondre aux nombreuses questions qui se posaient, tant sur le fond que sur la forme, autour de cette démarche engagée en même temps que celle de la fusion des territoires.

L'Agence a notamment proposé l'organisation de trois séminaires d'élus avant la réunion de la conférence des maires pour préparer les délibérations de prescription. Le dernier, en novembre, a rassemblé les 55 maires, pour partager les objectifs et construire les modalités de concertation. L'expertise de l'Agence a permis une concordance des délibérations de prescription adoptées par les deux conseils communautaires à la veille de leur fusion.

GOVERNANCE ET PARTENARIAT

- MAÎTRE D'OUVRAGE : Bièvre-Isère Communauté
- INSTANCE DE PILOTAGE : Groupe de coordination, assemblée des maires, conseil communautaire
- PRINCIPAUX MEMBRES ASSOCIÉS : État - DDT, Région, Département de l'Isère, EP SCoT
- MEMBRES INFORMÉS : EPCI voisins



« Nous avons deux PLUi sur notre territoire qui était en phase de fusion en 2015, mais nous travaillons de pair. Nous faisons exactement les mêmes réunions et allons rédiger le même PADD. L'Agence nous a fortement aidé en fin d'année ; nous avons suivi ses conseils en matière d'organisation. »
Henry Gerbe, vice-président de Bièvre Communauté, chargé de l'habitat



Le PLUI de GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

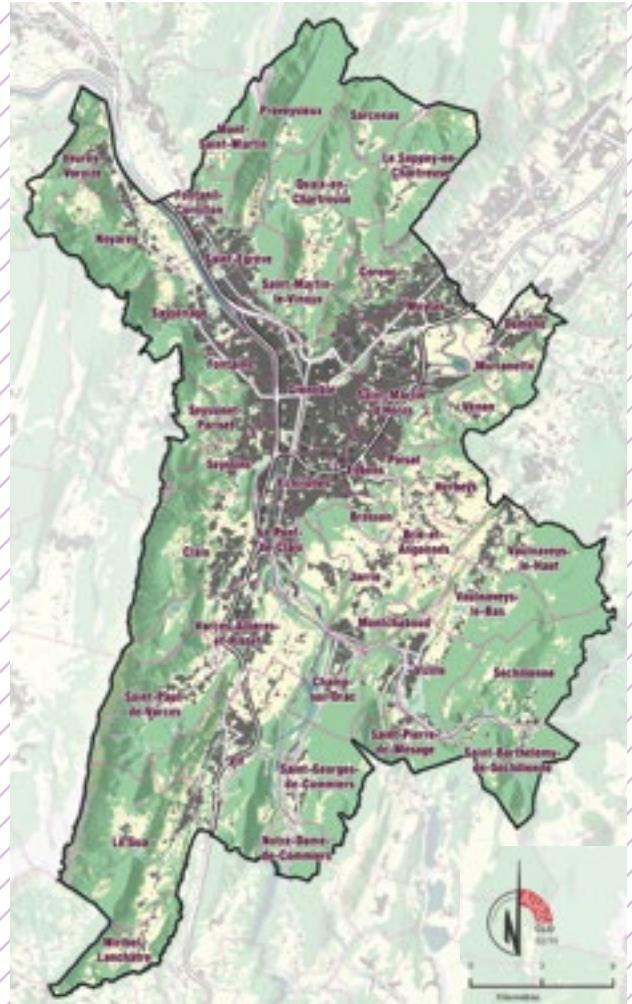
Sollicitée par la Direction générale des services de Grenoble-Alpes Métropole au moment de la naissance institutionnelle de cette dernière, l'Agence a eu pour mission d'explorer les conditions de faisabilité d'une démarche d'élaboration du PLUI métropolitain à l'horizon 2019, et d'accompagner la Métropole dans la phase préalable de lancement de la procédure, tant sur ses volets méthodologiques que techniques et juridiques. Missionnée pour assurer une part importante de la maîtrise d'œuvre du PLUI jusqu'à son approbation, l'Agence s'est mobilisée et renforcée en 2015 pour aborder cette imposante masse de travail tout en respectant l'ensemble de ses engagements vis-à-vis de ses partenaires. Un véritable défi.

GOVERNANCE ET PARTENARIAT

MAÎTRE D'OUVRAGE : Grenoble-Alpes Métropole
INSTANCE DE PILOTAGE : Comité d'instruction des projets, Bureau
PRINCIPAUX MEMBRES ASSOCIÉS : Communes, État, EP SCoT
MEMBRES INFORMÉS : Région Rhône-Alpes, Département de l'Isère



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



+ **49** communes
4 territoires
450 000 habitants

Délibération de prescription :
le 6 novembre 2015



UN PARTENARIAT ÉVIDENT ET LÉGITIME

ENTRETIEN AVEC BRUNO MAGNIER, DIRECTEUR DE PROJET DU PLUi DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLÉ ET BENOÎT PARENT, DIRECTEUR DE L'AGENCE D'URBANISME.



Propos recueillis par
Béatrice Méténier
le 25 mars 2015

« Depuis l'élaboration, au début des années 2000, du premier projet d'agglomération de Grenoble-Alpes Métropole, jusqu'au lancement du PLUi en 2015, l'Agence a accompagné la montée en puissance de l'intercommunalité grenobloise. Aujourd'hui, dans un contexte de forte évolution institutionnelle, l'Agence est tout à la fois garante de la capitalisation des réflexions menées, de l'articulation des projets aux échelles communale, pluri-communale et métropolitaine, et de la prise en compte des problématiques des territoires voisins, de plaine et de montagne. Impliquée dans les démarches de prospective urbaine, de planification et de projet, mais aussi dans l'élaboration des politiques sectorielles métropolitaines, elle contribue à nourrir le dialogue intercommunal en favorisant le croisement des approches et la diffusion de l'innovation. »

Anne-Marie Maur, co-chef de projet à l'Agence

L'Agence d'urbanisme est le maître d'œuvre principal du PLUi métropolitain : un partenariat évident et légitime ?

Bruno Magnier, directeur du projet PLUi de Grenoble-Alpes Métropole On peut enlever le point d'interrogation !

Le partenariat est évident : les savoir-faire de l'Agence en matière d'urbanisme et d'aménagement sur ce territoire sont largement reconnus, compte tenu de son antériorité et de son expérience. Notre métropole est jeune. Nous sommes en train de construire notre compétence en qualité de maître d'ouvrage du PLUi. Donc pouvoir s'appuyer sur l'Agence d'urbanisme était absolument essentiel et ça l'est toujours. Elle nous aide et nous accompagne.

Benoît Parent, directeur de l'Agence d'urbanisme de la Région grenobloise

L'Agence est présente aux échelles communale et métropolitaine et au sein du SCoT de la région grenobloise, qui sont au cœur du PLUi. Nous avons été impliqués à la demande des différents partenaires à ces différents niveaux et nous avons forcément une capacité rapide à entrer dans le sujet dans un délai très contraint. Il aurait fallu 4 à 5 ans pour faire un PLUi « classique ». Or nous n'avons que 2 ans et demi, puisque la réflexion et la mise en chantier ont nécessité près d'une année.

Comment la collaboration s'est-elle tissée en 2015 ?

BP Les premiers contacts sont intervenus juste avant la naissance de la Métropole, à sa prise de compétence [au 1^{er} janvier 2015]. Six mois ont été nécessaires pour définir ce qu'était le PLUi sur le territoire, alors que l'équipe n'était pas encore en cours de constitution ! Nous avançons simultanément sur le fond et sur le cadre en construction. L'appui de l'Agence à la maîtrise d'ouvrage est le fait de sa proximité avec ses partenaires, et du continuum de son action, à la différence des bureaux d'études.

BM La Métropole s'est constituée sans passer par la case communauté urbaine. Du coup, la prise de compétence partagée entre les communes et l'intercommunalité est plus complexe. Une chose en particulier que nous aurons pu faire grâce à l'Agence est de pouvoir travailler au niveau local, du fait de sa connaissance fine de chaque commune, tout en construisant la pensée globale métropolitaine. Pour autant, l'Agence d'urbanisme n'a pas vocation à tout faire. C'est un ensemblier. Elle assiste la Métropole. Elle "l'aide à faire". En complément, nous allons faire appel à des maîtres d'œuvre particuliers pour des missions très techniques comme la concertation ou des expertises pointues comme l'évaluation environnementale ou encore pour les études urbaines liées à l'élaboration des orientations d'aménagement.

C'est un nouveau défi à relever de concert ?

BP Nous sommes en effet dans un contexte très particulier car la construction du PLUi métropolitain, et plus largement le fait métropolitain, soulèvent des questions qui auront un impact sur le SCoT. C'est un processus itératif. L'Agence est un peu un incubateur en matière d'ingénierie : elle se positionne là où elle apporte une plus-value.

BM À travers le PLUi, il y a la valorisation d'années et d'années de réflexion et de travail capitalisées par l'Agence et par les communes. C'est inestimable. Sans cette richesse-là, je ne vois pas comment on pourrait relever le défi de construire un PLUi impliquant 49 communes dans un délai aussi court, au sein d'une métropole aussi jeune.

Comment les ressources ont-elles été mobilisées pour structurer ce vaste chantier ?

BM L'année 2015 aura été celle de la structuration de la prise de compétence. Il a fallu constituer une équipe, ce qui reste encore en cours ; créer les conditions de travail avec les communes, transférer les personnels. Nous avons mis en place les instances de discussion et de régulation au sein de la Métropole. Une délibération prise au mois d'avril a permis de définir le cadre de l'élaboration du PLUi, une seconde en juillet, sa territorialisation en grands secteurs, et enfin, celle du 6 novembre a défini trois éléments : les objectifs mis au débat, les modalités de collaboration entre les communes et la métropole et bien sûr, les modalités de concertation avec la population.

BP Côté Agence, nous avons d'abord accompli un travail de définition du projet auprès de la Direction générale de Grenoble-Alpes Métropole : quelles étaient les missions nécessaires à entreprendre pour mener à bien le PLUi ? En juin, le feu vert était donné à la collaboration de l'Agence. Nous avons calibré les besoins en veillant à préserver sa capacité partenariale et engagé les recrutements ponctuels nécessaires au sein de l'équipe.

BM L'Agence a préparé le travail technique de manière assez colossale : un travail de réflexion, de préparation de fond, de structuration de la pensée et de la méthode. Pour l'Agence aussi, c'était une première ! Concernant l'équipe de techniciens côté Métropole, elle a été constituée à partir des moyens humains existants et de ceux transférés des communes.

Comment la co-construction avec les communes s'est-elle organisée ?

BP Toute la question a été d'arriver à mettre en place une expertise qui soit au service des élus et qui favorise l'expression communale. En qualité de maître d'ouvrage et de maître d'œuvre, la Métropole et l'Agence doivent créer les conditions d'un aller-retour pour permettre aux élus d'être simultanément dans une vision pour leur commune et pour leur métropole. Ce n'est pas l'une ou l'autre. Ce sont nécessairement les deux visions à la fois.

BM Construire un PLUi, c'est créer de l'espace de dialogue et d'arbitrage. Nous devons gérer et organiser le débat politique au sens plein et entier du terme. Un PLUi arbitre des choses qui ne sont pas forcément compatibles : c'est clairement mon travail que de créer cet espace-là. En 2015, la Métropole a repris plus de trente procédures engagées par ses communes. C'est un défi qu'il faut relever dans un contexte juridique qui n'est pas complètement stabilisé. Pour autant, lorsqu'on réunit les élus pour travailler sur le PLUi, ils sont aujourd'hui largement convaincus que c'est l'échelle pertinente. Ce n'était pas gagné il y a un an !

Quel bilan faites-vous des premiers mois de travail en commun ?

BP Il existe une bonne répartition thématique et une bonne appropriation des chantiers tels qu'ils ont été élaborés. Le PLUi étant forcément transversal, il implique plusieurs services métropolitains. Nous travaillons avec certains d'entre eux, par exemple dans le cadre du Programme local de l'habitat, et moins avec d'autres. Il a été nécessaire alors de transcender les différents fuseaux organisationnels pour élargir l'espace de collaboration et le rendre plus convergent. Nous avons mis en place des référents PLUi en lien avec nos chargés d'études thématiques.

BM Notre organisation rejoint bien celle de l'Agence. Elle est territorialisée, avec des chargés d'études qui se connaissent, qui interviennent sur les mêmes domaines, qui travaillent ensemble. Et parallèlement, ils ont tout à la fois une fonction territoriale et un rôle de référent thématique. Du coup, chacun sait avec qui il fait quoi. Le PLUi interpelle également la Métropole dans sa transversalité globale au moment où elle est en train de se réorganiser...

Comment s'y prendre pour faire face à ces situations totalement inédites ?

BP En diffusant la méthodologie capitalisée par l'Agence dans les différents projets qu'elle mène. Le PLUi de la Métropole prend une place considérable dans le programme de l'Agence. Les élus n'en ont pas moins décidé qu'elle devait conserver sa capacité d'intervention sur les territoires voisins. Du coup, ces différents projets, notamment l'implication dans les PLUi, doivent s'alimenter, se nourrir, au fur et à mesure de leur état d'avancement.

BM Il faut être agile, et avoir envie de travailler avec les autres ! Pour ma part je suis très impressionné par la puissance de la démarche dans ses apports à la constitution du fait métropolitain. Parce qu'elle part du terrain communal, les élus sont aujourd'hui confiants sur le fait qu'on respecte leur identité. La Métropole permet à chacun de développer ses particularités en recherchant des complémentarités. Les élus initialement plutôt circonspects ont compris qu'on leur donne les moyens d'agir – et d'agir mieux puisque de façon plus concertée – dans un monde où il se dit un peu trop vite que l'action publique est condamnée à l'impuissance.

LE PLUi MÉTROPOLITAIN EN CHANTIER

Le 5 novembre, après des mois d'échanges et de mise au point, les équipes projet de l'Agence et de Grenoble-Alpes Métropole sont réunies dans la traditionnelle salle Cerda. Le président Jean-Paul Bret a souhaité marquer par un temps convivial l'ouverture de ce chantier emblématique, autour de la présentation de l'approche méthodologique et opérationnelle.



« Avec jusqu'à 10 000 jours d'ingénierie engagés au total sur le PLUi par la Métropole dans les prochaines années, l'Agence va beaucoup capitaliser : en expertise, en compétence, en savoir-faire, en méthodologie, en aptitude collaborative... C'est un formidable investissement pour la suite de son histoire et surtout un gain mutualisé pour les territoires et leurs élus, qui se préparent à se lancer dans l'aventure et pour lesquels également, s'ouvrent de nouveaux défis. Ils trouveront en leur Agence d'urbanisme un centre de ressources ainsi qu'un outil stratégique et technique à la mesure de leurs attentes. »

Jean-Paul Bret

LES MISSIONS 2015 AUPRÈS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

En cours d'année, la demande s'est exprimée à travers cinq types de mission :

- **Une assistance méthodologique** à la conception du dispositif technique d'élaboration du PLUi et à son chiffrage.
- **La réalisation d'une mise initiale** avant l'été permettant de nourrir les rencontres entre vice-présidents sur les grands enjeux au regard des politiques sectorielles et des compatibilités des documents d'urbanisme communaux existants avec les documents de niveau supérieur et la nouvelle législation.

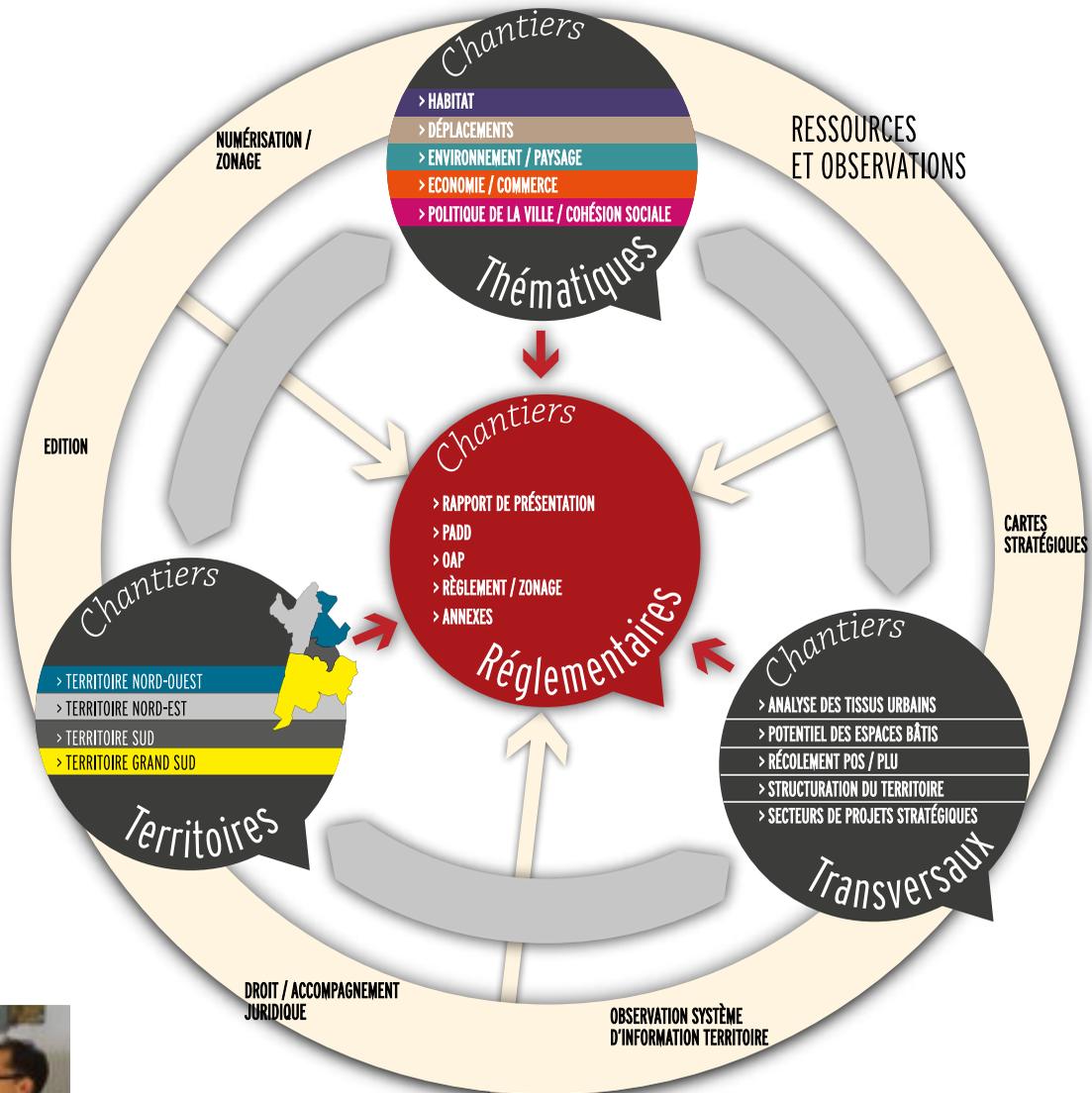
■ **La contribution juridique et technique** à l'écriture de la délibération de lancement.

■ **L'engagement du chantier « livrets communaux »** et la contribution à la tenue d'un atelier des urbanistes le 10 décembre à Vizille sur le thème de la structuration urbaine.

■ **L'engagement d'un chantier "récolement POS/PLU"** qui vise à favoriser le cheminement des 49 règlements communaux actuels vers un règlement plus harmonisé à l'échelle de la métropole.

UNE APPROCHE OPÉRATIONNELLE EN 4 GRANDS CHANTIERS

Le dispositif proposé par l'Agence est structuré autour de quatre grands chantiers, adossés à des ressources bien identifiées. Ils sont mis en œuvre en interaction étroite pour contribuer, in fine, à l'élaboration des pièces réglementaires du PLUi métropolitain.



« Nous sommes dans un projet complexe, par l'ampleur des éléments à agencer dans un délai restreint. Ce projet mobilise notre expertise de l'urbanisme aux différentes échelles territoriales. Il y a des choses que l'on découvre, comme l'analyse du potentiel de mutation et de densification des espaces bâtis, un sujet récent apporté par la loi Alur. Je pense que le législateur n'a pas mesuré ce que cela suppose au niveau technique. »

Frédéric Pontoire, co-chef de projet

UNE DÉMARCHE NOVATRICE POUR APPRÉHENDER LE TERRITOIRE

L'équipe mobilisée est composée de 6 référents thématiques et de référents territoriaux (4 urbanistes référents de territoire et 11 urbanistes référents communaux). Ces derniers travaillent sur le terrain, à l'échelle de chaque commune. Dans le souci de partager leur ressenti et leurs connaissances, ils ont effectué des visites de terrain de concert et produit des portraits de territoires restitués début décembre à l'ensemble de l'équipe projet. Un premier pas dans la construction d'une vision métropolitaine partagée...



« L'élaboration du PLUi est l'occasion de re-questionner nos modes de faire pour relever les nouveaux défis auxquels l'urbanisme devra répondre dans les prochaines années. Des solutions s'inventent au quotidien sur le terrain du projet et de l'expérimentation urbaine. Il s'agit pour l'Agence d'être en veille et en appui de ces innovations et de favoriser leur diffusion à l'échelle de la Métropole et au-delà. »

Anne-Marie Maur, co-chef de projet

UNE MÉTHODOLOGIE CAPITALISÉE À TRAVERS UNE CHARTE ÉDITORIALE DÉDIÉE

Comment identifier et cataloguer l'immense somme de production éditoriale générée ? Comment faciliter la compilation homogène et stratégique des productions pour anticiper l'écriture des documents réglementaires ? Comment valoriser qualitativement les travaux en répondant aux différents niveaux de diffusion (techniciens, élus, voire grand public...) ? Une mission d'assistance éditoriale a été engagée au dernier trimestre pour renforcer l'équipe communication et la coordination du projet PLUi. L'adaptation de la charte graphique et l'élaboration d'un panorama des publications au regard des espaces de travail ont constitué le point de départ avant la mise en chantier du premier précis méthodologique, consacré au récolement des documents d'urbanisme (diffusé début 2016).

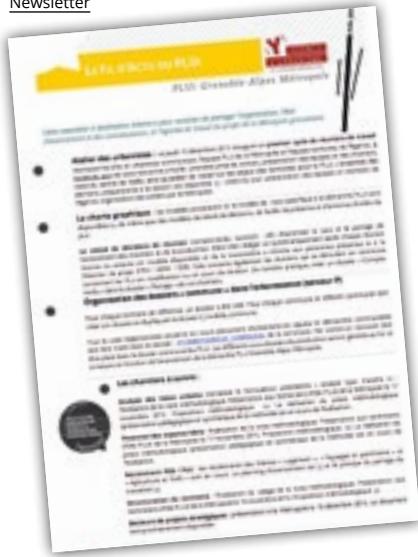
Note méthodologique

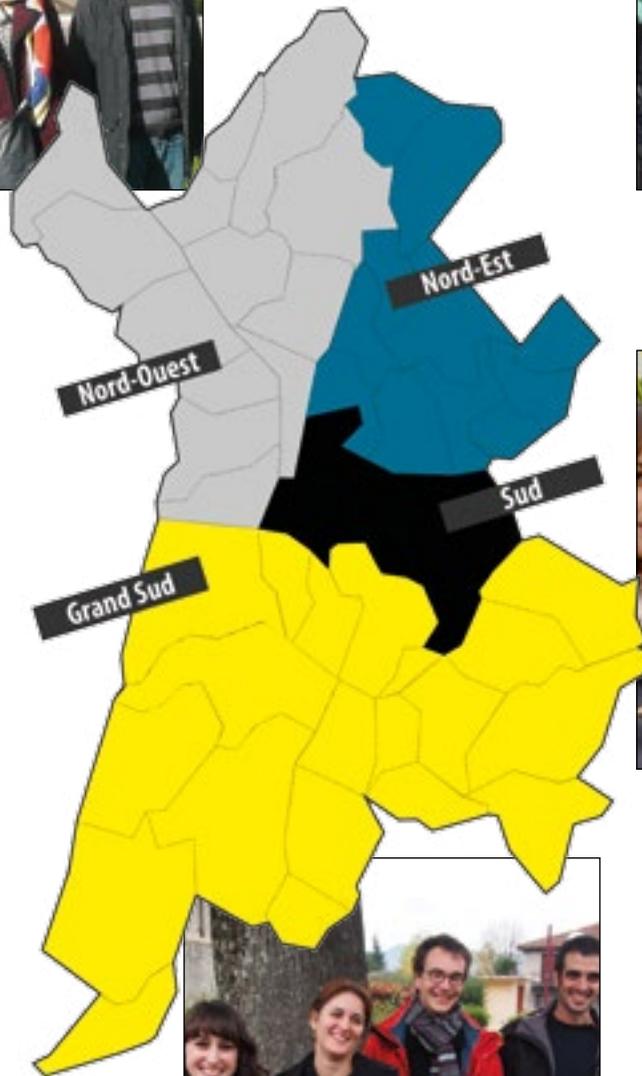


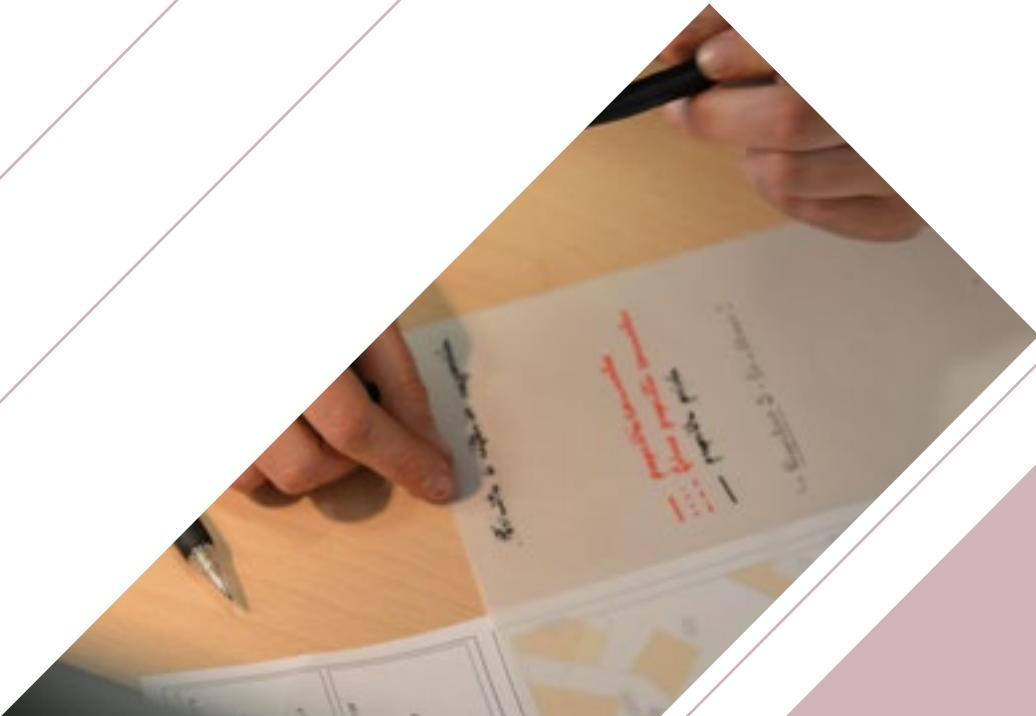
Précis méthodologique



Newsletter









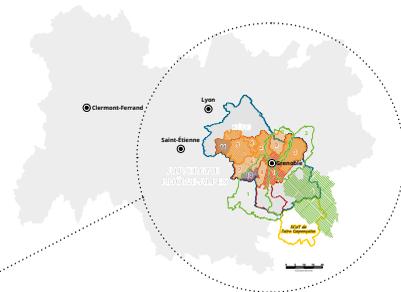
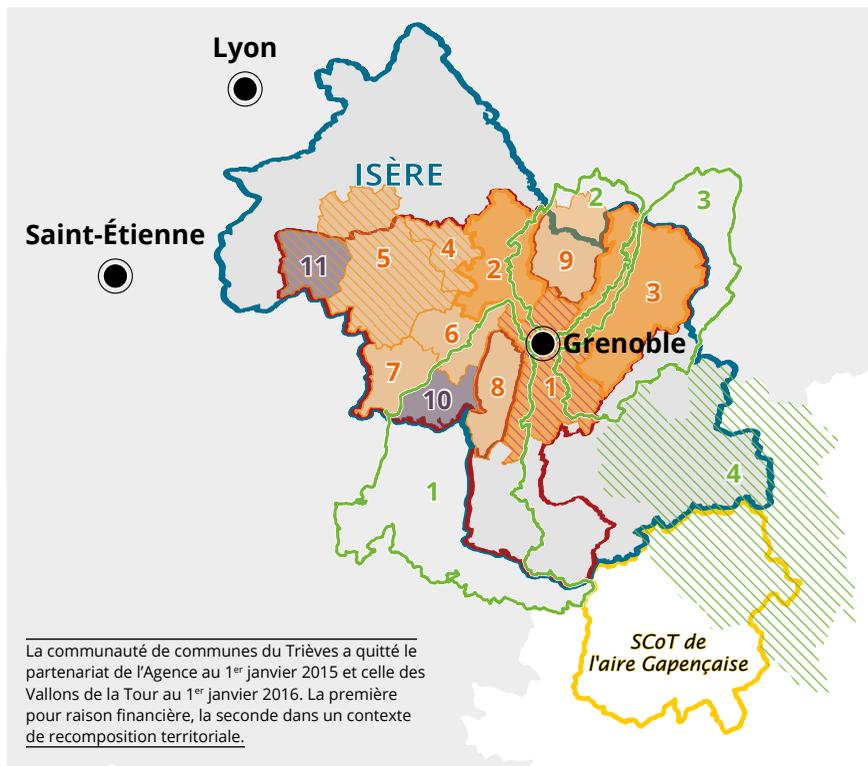
DES
TERRITOIRES,
DES PROJETS,
partie 5 DES
OBSERVATOIRES

UNE LARGE ASSISE TERRITORIALE ET PARTENARIALE
QUATRE AGENCES, UNE FORCE D'EXPERTISE RÉGIONALE
DENSITÉ DES PROJETS, RENOUVELLEMENT DES SUJETS
UNE CULTURE COMMUNE
LES NOUVEAUX REGARDS
LES NOUVELLES APPROCHES
LES " LABORATOIRES "

1. UNE LARGE ASSISE TERRITORIALE ET PARTENARIALE

L'Agence conforte sa capacité d'intervention en dehors des aires urbaines avec l'adhésion en 2015, des communautés de communes Bièvre Isère (41 communes) et Cœur de Chartreuse (7 communes iséroises et 10 savoyardes). La présence de l'Agence en montagne et dans les territoires ruraux se renforce. À noter également l'adhésion de l'Établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA, basé à Saint-Étienne), qui complète, sur les questions foncières, le partenariat avec l'EPFL du Dauphiné.

DYNAMIQUES PARTENARIALES (JANVIER 2016)



Les partenaires et/ou territoires de référence

- État
- Région Auvergne Rhône-Alpes
- Département de l'Isère
- Intercommunalités adhérentes**
 - 1 Grenoble-Alpes Métropole
 - 2 Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
 - 3 Communauté de communes Le Grésivaudan
 - 4 Communauté de communes Bièvre Est
 - 5 Communauté de communes Bièvre Isère
 - 6 Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors
 - 7 Communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin
 - 8 Communauté de communes du Massif du Vercors
 - 9 Communauté de communes Cœur de Chartreuse
- EP SCoT de la région grenobloise
- EP SCoT de l'aire gapençaise
- Syndicat mixte des transports en commun (SMTC)
- Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire
- Parcs naturels régionaux**
 - 1 PNR du Vercors
 - 2 PNR de la Chartreuse
- Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes
- Etablissement public foncier du Dauphiné
- Réseau des agences d'urbanisme Auvergne Rhône-Alpes
- Les coopérations et adhésion en préparation et hypothèses**
 - 3 Projet de PNR du massif de Belledonne
 - 4 Parc national des Ecrins
 - 10 Communauté de communes de la Bourne à Isère
 - 11 Communauté de communes du Territoire de Beaurepaire

La communauté de communes du Trièves a quitté le partenariat de l'Agence au 1^{er} janvier 2015 et celle des Vallons de la Tour au 1^{er} janvier 2016. La première pour raison financière, la seconde dans un contexte de recomposition territoriale.



Gilles Strappazzon
maire de
Saint-Barthélemy-
de-Séchillienne

« C'EST CELA LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE : LES TERRITOIRES RURAUX ONT BESOIN DE L'APPUI DES TERRITOIRES URBAINS POUR SE DÉVELOPPER... DE CE POINT DE VUE-LÀ, L'AGENCE EST UN OUTIL EXTRAORDINAIRE. »



2. QUATRE AGENCES, UNE FORCE D'EXPERTISE UNIQUE AU SERVICE DES POLITIQUES RÉGIONALES

Depuis 2005, les trois agences d'urbanisme de Rhône-Alpes (Grenoble, Lyon et Saint-Étienne), rejointes en 2015 par Clermont-Ferrand, jouent ensemble pleinement leur rôle d'outils de l'ingénierie publique des territoires. Elles mutualisent leurs connaissances et leurs compétences au service d'acteurs régionaux, et tout particulièrement de la collectivité régionale.

CONTRIBUER À LA COHÉRENCE DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

En Rhône-Alpes, cela fait déjà plus de dix ans que les agences d'urbanisme, formant une véritable plate-forme de services mutualisés, œuvrent de concert pour répondre aux besoins partagés des territoires.

Initialement sous le nom d'urbA3, elles ont notamment piloté **l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)**, sous la double maîtrise d'ouvrage de la Région Rhône-Alpes et de l'État. Il s'agit d'un document opposable d'un genre nouveau où le faisceau d'expertises pluridisciplinaires des agences en matière de Trame verte et bleue comme de corridors biologiques a été grandement facilitateur dans un contexte d'élaboration complexe.

Autre exemple, l'étude également conduite de concert sur **la vulnérabilité des stations de montagne**, permettant d'aborder et de cerner la diversité des situations (cf. pages 73-74-75). La montagne est nécessairement un sujet majeur pour **la nouvelle entité régionale Auvergne - Rhône-Alpes, qui associe deux des principaux massifs montagneux français, le Massif central et les Alpes**. Il n'y aura pas trop de quatre agences, avec chacune leur focale locale, pour aider à appréhender les questions posées par cette géographie particulière, aux enjeux et incidences multiples.

COMPÉTENCES,
CONNAISSANCES,
MÉTHODOLOGIES
MUTUALISÉES



Jean-Paul
Bret

« AUJOURD'HUI, NOUS SOMMES TROP SOUVENT CATALOGUÉS COMME UN BUREAU D'ÉTUDES SPÉCIALISTE DES PLU ET DES SCoT,

et pas assez comme une ingénierie capable de traiter les différents champs des politiques publiques. Il faut que les élus régionaux aient davantage conscience de ce que les agences peuvent leur apporter : à nous de leur le dire. La Région a tout à gagner à travailler avec les agences. »



Quatre agences et non plus trois : en toute logique, le réseau s'est ouvert à l'Agence clermontoise, venue enrichir la force de proposition et d'action du réseau régional, à l'heure de la montée en puissance d'une grande région Auvergne - Rhône-Alpes sur les champs de l'aménagement du territoire et du développement économique. Avec l'élaboration désormais obligatoire d'un Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et d'un Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), tous deux prescriptifs, l'implication des agences à l'échelle régionale sur ces thématiques « cœur de métier », semble presque une évidence (cf. page 13).

Les quatre agences n'ont cependant pas attendu d'être saisies par le nouvel organe régional pour constituer leur offre de services commune. Le réseau bénéficie, outre la Région, d'autres financeurs historiques, l'État (la DREAL) et l'Ademe, dont les attentes sont également fortes. C'est pourquoi les présidents, réunis le 8 avril 2015 à Saint-Étienne, ont souhaité que leurs agences anticipent les besoins d'ingénierie des territoires de la nouvelle région et fassent valoir leurs capacités communes d'observation, d'innovation et d'animation à cette échelle, dans tous les domaines de l'aménagement.

Divers autres projets sont en gestation ou en cours. Tous témoignent de la vitalité de ce réseau des quatre agences, qui s'efforce de construire une relation de confiance avec des élus en forte demande, et une collaboration efficiente avec des collectivités dont les périmètres bougent : élus et techniciens trouvent ainsi, auprès des agences, un nécessaire ancrage et un appui solide pour développer leurs connaissances et conduire leurs projets, aux bonnes échelles.

Des collaborations d'une grande richesse

La réalisation de l'Atlas Auvergne - Rhône-Alpes, dont le premier tome dédié à la géographie vient de paraître est une belle illustration de la richesse des collaborations. Il est le fruit d'une association avec les Insee Rhône-Alpes et Auvergne, permettant de croiser la connaissance statistique avec celle des fonctionnements territoriaux.

C'est un travail d'experts qui a été conduit pour éclairer la nouvelle donne territoriale. Il introduit l'analyse des systèmes territoriaux régionaux par la logique d'échanges et de flux (les territoires vécus), que les deux tomes à venir viendront enrichir prochainement.

D'autres collaborations tout aussi fructueuses sur les sujets nouveaux sont également engagées. Avec la création du club PLUI Auvergne - Rhône-Alpes - un bel espace d'échanges pour les élus - les agences sont pleinement dans leur rôle d'animateur à la croisée des territoires. En avril 2015, satisfaisant la demande conjointe de l'État et de la Région, le réseau a été à l'initiative de l'organisation d'une grande **rencontre régionale sur le thème du « Plan local d'urbanisme intercommunal, ciment de la coopération interterritoriale »**. Dans la continuité de cette première étape très fédératrice, il assurera l'animation d'un **premier club PLUI le 26 janvier 2016.**



Michel Le Faou

« LE FAIT QUE L'ON PUISSE SE STRUCTURER DÈS MAINTENANT À QUATRE

et peut-être demain avec une nouvelle agence d'urbanisme en Savoie, et avec d'autres outils d'ingénierie publics et parapublics, nous donne une réelle force. Nous pouvons ainsi réfléchir et mutualiser nos savoir-faire et nos moyens sur les grandes préoccupations de la nouvelle Région mais aussi pour satisfaire aux besoins de chaque territoire... »

Adjoint au maire de Lyon et vice-président de Lyon Métropole, président de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise

Les agences régionales Auvergne - Rhône-Alpes se mettent en quatre

Financement État (Dreal), Région et Ademe

Dès le 8 avril 2015, lors d'une rencontre à Saint-Etienne, les présidents des quatre agences régionales ont souhaité anticiper les besoins d'ingénierie des territoires de la nouvelle région et faire valoir un incontournable potentiel d'observation, d'innovation et d'animation à cette échelle, dans tous les domaines de l'aménagement.

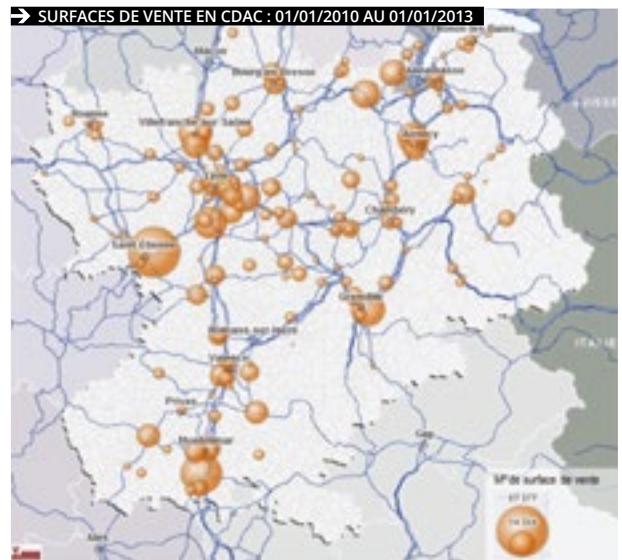
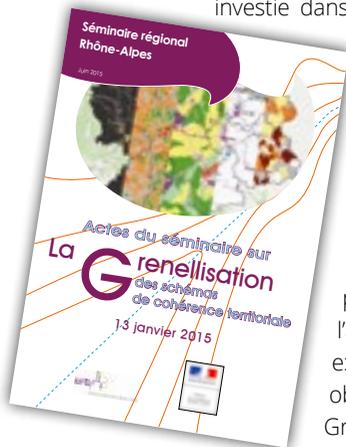
Le 21 octobre, à l'occasion des 36^e Rencontres nationales des agences d'urbanisme à Lyon, l'alliance a officiellement été scellée. Un nouveau réseau à quatre est né, qui tombe sous le coup du bon sens à l'heure d'accompagner la réforme territoriale. Fort de 200 experts pluridisciplinaires, c'est un véritable outil mutualisé de cohérence territoriale, permettant de rapprocher les intérêts et d'articuler les échelles.



Réseau régional des 4 agences

Q | Séminaire régional : la Grenellisation des schémas de cohérence territoriale

Ce séminaire organisé le 13 Janvier 2015 à la Cité administrative d'État à Lyon s'est adressé en priorité aux élus et techniciens des structures porteuses de SCoT, ainsi qu'aux CAUE, PNR et associations environnementales. Notre agence était investie dans la préparation et l'animation de cette journée, aux côtés des autres agences d'urbanisme du réseau régional, mais aussi du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema). Une table ronde d'élus et quatre ateliers thématiques ont permis aux décideurs et acteurs de l'aménagement de partager leurs expériences et d'échanger sur les objectifs, outils et méthodes de la Grenellisation.



Séminaire régional : la Grenellisation des schémas de cohérence territoriale

Q | Atlas Auvergne - Rhône-Alpes un regard expert sur la nouvelle région

Les directions régionales de l'Insee et le réseau des quatre agences d'urbanisme ont publié, avec l'appui financier des préfetures de région Rhône-Alpes et Auvergne, le premier volet d'un atlas décrivant les caractéristiques et les dynamiques de la nouvelle entité régionale. Cet ouvrage a également reçu le soutien des conseils régionaux d'Auvergne et de Rhône-Alpes. **Les 19 fiches de cet atlas couvrent 3 grands domaines : l'identité du territoire, la démographie et l'appareil productif.** Composées de cartes, de commentaires et de tableaux, elles sont complétées de paroles d'acteurs économiques locaux. Des zooms sont également proposés sur les principales aires urbaines de la région (Lyon / Saint-Étienne, Grenoble, Clermont-Ferrand et le Genevois français).

Version imprimée vendue en ligne www.leseditionsdunet.com

À paraître

Fruit de la collaboration d'une équipe pluridisciplinaire de statisticiens, de géographes, d'urbanistes et de cartographes, l'atlas est composé de trois tomes, dont les deux suivants sont à paraître :

→ **Géographie du bien-être et de la qualité de vie (Tome 2) - sortie prévue en juin 2016**

→ **Géographie des flux (Tome 3) - sortie prévue en octobre 2016**

Ces publications croisent l'expertise territoriale des agences d'urbanisme et les compétences statistiques de l'Insee.

21 aires urbaines de plus de **50 000 habitants**

2 pôles métropolitains (+ 2 autres à l'étude)



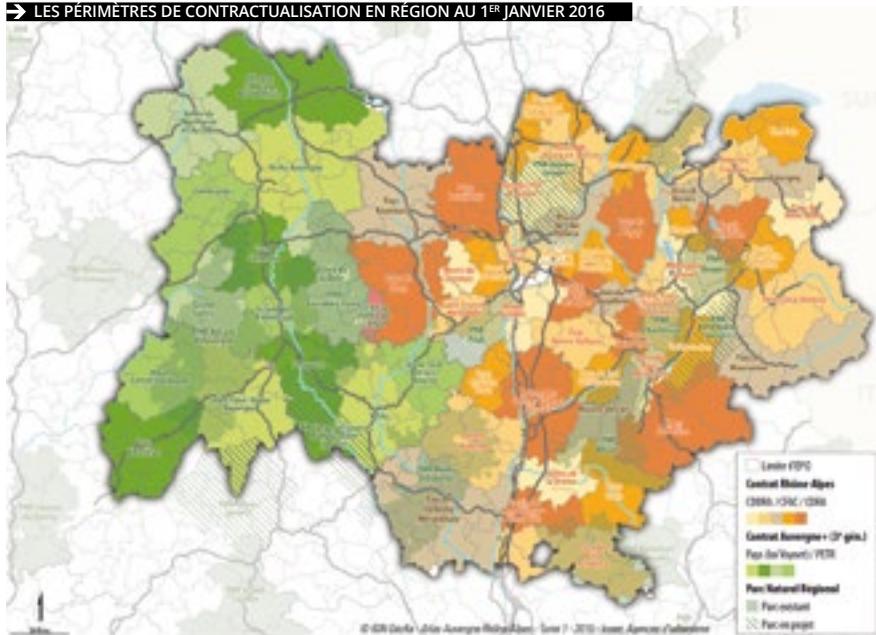
4^e rang des régions françaises les plus dynamiques au plan démographique, derrière la Corse, le Languedoc-Roussillon, Midi Pyrénées et les Pays de la Loire

+ 0,8 % par an entre 2007 et 2012 (contre + 0,5 % en France métropolitaine) de progression de la population régionale



Atlas Auvergne - Rhône-Alpes

→ LES PÉRIMÈTRES DE CONTRACTUALISATION EN RÉGION AU 1^{ER} JANVIER 2016



Source Atlas Auvergne - Rhône-Alpes tome 1

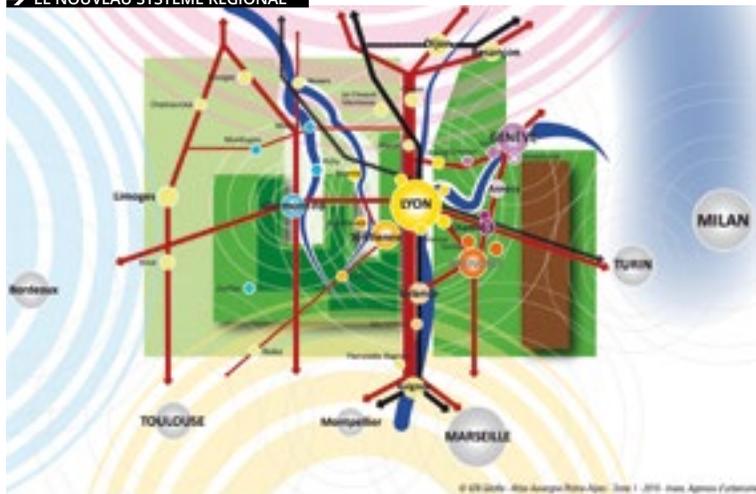
Jean-Paul Bret

« RHÔNE-ALPES PEUT CERTES APPARAÎTRE COMME PLUS URBANISÉE QUE L'Auvergne, MAIS TOUTES DEUX SE CARACTÉRISENT PAR UNE GRANDE DIVERSITÉ DE

TERRITOIRES. Aujourd'hui, nul ne peut faire la distinction entre les modes de vie des habitants des espaces urbains, périurbains ou ruraux, en raison des flux d'échanges quotidiens entre eux. Même la métropole grenobloise a des communes de montagne que l'on qualifie de rurales. Aujourd'hui, nous réfléchissons avec les acteurs de tous ces territoires. »



→ LE NOUVEAU SYSTÈME RÉGIONAL



<p>LE CADRE (NATUREL)</p> <ul style="list-style-type: none"> Flânes et vallées majeures Collines et bas plateaux Moyenne montagne Haute montagne Très haute montagne Rivières / Fleuves 	<p>LES ARRES (D'INFLUENCE)</p> <ul style="list-style-type: none"> Influence parisienne Influence méditerranéenne Influence atlantique Influence des pôles urbains Dorsale européenne 	<p>LES SYSTÈMES URBAINS</p> <ul style="list-style-type: none"> Clermont-Ferrand Lyon Saint-Étienne Grenoble Valence Genève-Annemasse Annecy Chambéry Autres systèmes urbains Systèmes urbains lointains
<p>LES ARRES (DE COMMUNICATION)</p> <ul style="list-style-type: none"> Axes routiers majeurs Axes routiers secondaires Axes ferroviaires majeurs Axes ferroviaires en projet 	<p>LA HIÉRARCHIE (URBAINE)</p> <p>MILAN Métropole très diversifiée</p> <p>LYON Dominante « Affaires »</p> <p>GRENOBLE Dominante « Université »</p> <p>Clermont-Ferrand Dominante « Services »</p> <p>Annecy Dominante « Industrie »</p> <p>Aurillac Hors typologie</p>	

→ **Lyon**, sur l'axe Rhône / Saône, dans une relation de proximité avec Saint-Étienne

→ **Grenoble**, au cœur de massifs attractifs, mais excentré

→ **Clermont-Ferrand**, qui polarise le système auvergnat

→ **Le système genevois**, historiquement autonome et tourné vers la Suisse.

Q | Les stations rhônalpines face au changement

Éclairages issus de l'étude stations Rhône-Alpes 2014 – 2015 pilotée par les agences d'urbanisme régionales et le centre Irstea de Grenoble

Les seules Alpes du Nord concentrent une grosse centaine de stations de ski aux profils très diversifiés mais au poids économique majeur, et qui doivent faire face à un contexte de changement et d'incertitude. **Pour améliorer la pertinence de son action, dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, le Conseil régional a souhaité mieux comprendre les différents modèles de développement des stations de ski.** Alliant recherche finalisée et expertise territoriale, le partenariat original noué à sa demande entre le réseau urbA3 des agences d'urbanisme et le centre Irstea de Grenoble a permis de concevoir une approche globale, déclinable « au cas par cas », déjà riche d'enseignements.



POURQUOI ?

CONNAÎTRE ET COMPRENDRE POUR MIEUX ORIENTER LES POLITIQUES RÉGIONALES AU SERVICE DES TERRITOIRES DE MONTAGNE : UNE APPROCHE PILOTE DE LA VULNÉRABILITÉ TERRITORIALE DES STATIONS

La Région Rhône-Alpes souhaitait pouvoir améliorer les politiques territoriales et foncières menées avec les collectivités accueillant des stations et optimiser sa capacité à porter un avis étayé en tant que Personne publique associée (PPA) sur leurs documents d'urbanisme (SCoT et PLU). Elle souhaitait également pouvoir étayer ses avis en tant que membre de la Commission spécialisée des UTN du Comité de massif des Alpes.

COMMENT ?

UNE MÉTHODE D'ANALYSE MULTICRITÈRES APPLICABLE AUX DIFFÉRENTS TYPES DE STATIONS

Il était indispensable d'analyser chaque station sous l'angle des mêmes critères d'évaluation, afin de tirer des conclusions homogènes : une « batterie d'indicateurs » a donc été constituée à partir de sources de données accessibles gratuitement et intelligibles pour des non-spécialistes*. L'exploration a porté sur le contexte et le fonctionnement territorial ; la gouvernance des stations ; l'offre d'activités touristiques et de loisirs ; les dynamiques immobilières et les formes urbaines.

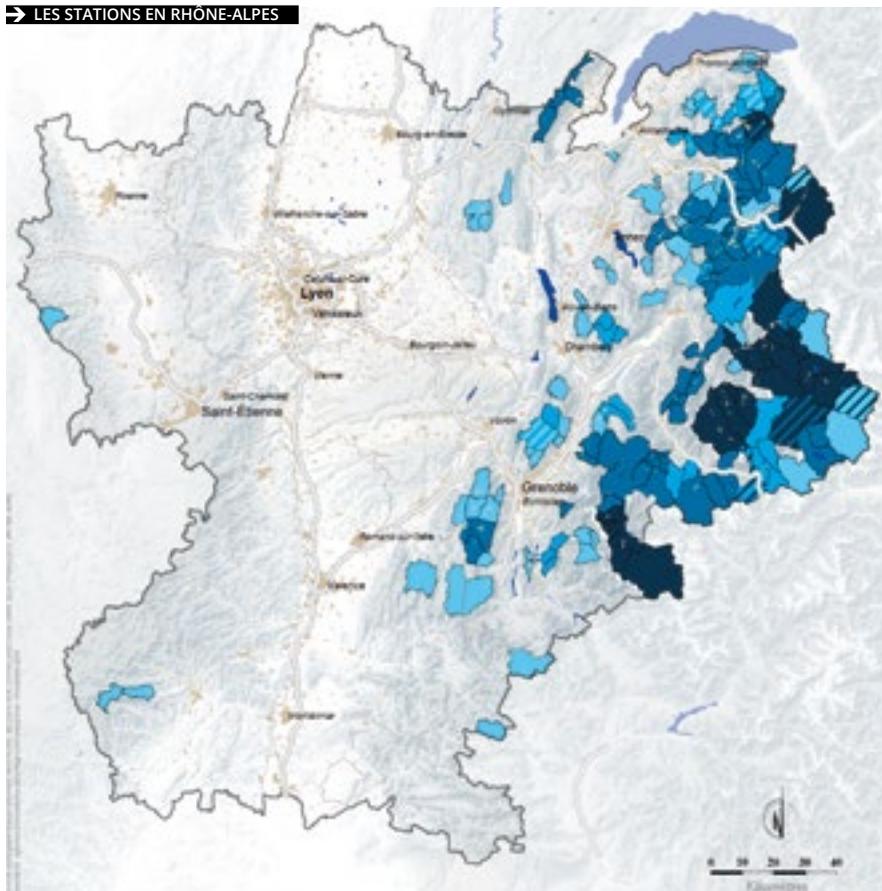
*Notamment la base de données web « stationoscope » d'Irstea Grenoble, élaborée à la demande du comité de massif des Alpes sur (2010-2012)

UN ÉCHANTILLON DE STATIONS REPRÉSENTATIF DE LA DIVERSITÉ DES TERRITOIRES MONTAGNARDS

Dix stations représentatives d'une spécificité marquée ont fait l'objet d'une étude de cas approfondie permettant d'extrapoler les enjeux à l'échelle régionale : petites, moyennes, grandes et très grandes stations (selon catégories MP*); domaines de ski alpin ou de ski nordique ; situation géographique (Alpes, Massif Central, Pilat, Jura) ; type de gestion (public, parapublic ou privé) ; présence d'un PNR ou d'un Espace valléen.

*Le moment de puissance (MP), utilisé pour caractériser la taille des domaines skiabiles, est exprimé en km / skieurs / heure (source DSF). Ex. MP stations moyennes : < 5 000.

→ LES STATIONS EN RHÔNE-ALPES



QU'A-T-ON APPRIS ?

1. L'ÉQUIPEMENT COMME REMÈDE AU RISQUE CLIMATIQUE :

si nous manquons de données systématiques sur l'enneigement artificiel, les études récentes révèlent les efforts d'investissement des exploitants de domaine skiable, notamment en faveur du renouvellement et du développement du parc de remontées mécaniques. Ces investissements concernent majoritairement les secteurs aux altitudes les plus élevées.

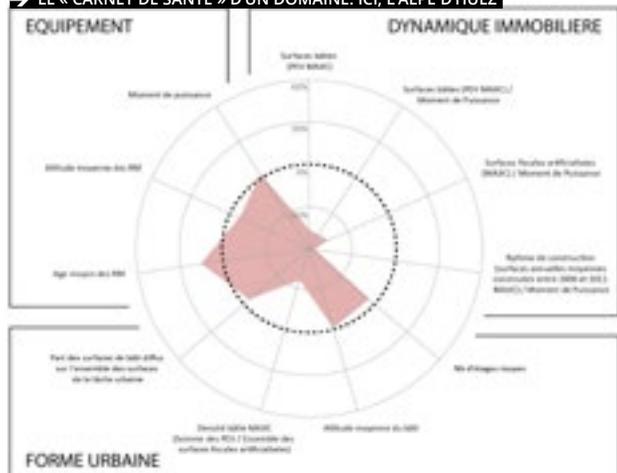
2. LA FRÉQUENTATION DE LA PLUPART DES STATIONS ÉTUDIÉES RESTE SENSIBLE AUX VARIATIONS MÉTÉOROLOGIQUES,

qui impactent leur capacité d'amortissement des chocs conjoncturels. D'autres phénomènes plus complexes questionnent la pérennité de la dynamique d'investissement des stations en regard du consentement à payer des touristes.

3. LES MODÈLES D'URBANISATION SONT HÉTÉROGÈNES AU SEIN DES COMMUNES D'UNE MÊME STATION :

le bâti groupé semble toutefois dominant, avec un développement globalement soutenu depuis les années 70, dynamique qui se ralentit cependant à partir des années 90.

→ LE « CARNET DE SANTÉ » D'UN DOMAINE. ICI, L'ALPE D'HUEZ



COMMENT SE PORTE L'ÉCONOMIE DES TERRITOIRES DE STATIONS ?

3 volets d'analyse complémentaires portant sur **166** communes pour **112** stations rhônalpines

En 2015, il a été décidé d'explorer plus avant les questions économiques et financières à partir d'indicateurs ciblés et de mener une analyse comparée des types de station (selon les critères DSF).

Chaque station étudiée au prisme des mêmes indicateurs fait l'objet d'une synthèse graphique qui permet d'établir un comparatif par catégorie.



EMPLOI / ETABLISSEMENTS

- Etablissements de petite taille et marchands
- Surreprésentation des secteurs de l'enseignement sportif / culturel et de l'hébergement / restauration
- Développement du tissu économique < moyenne régionale
- Taux d'emploi de la population résidente > moyenne nationale
- Plus forte hausse des emplois salariés privés mais moins qualifiés, plus précaires et spécialisés (surtout dans les grandes et très grandes stations)



CHIFFRE D'AFFAIRES DOMAINES SKIABLES

> 71 ENTREPRISES EXPLOITANTES DONT 49 EN RHÔNE-ALPES
> ZOOM SUR 4 STATIONS : Morillon Samoëns Sixt ; Saint-François-Longchamp ; Valmorel ; Villard-de-Lans ; Corrençon-en-Vercors

- Hausse du CA des stations rhônalpines et de l'excédent brut d'exploitation (> moyenne nationale, notamment grandes stations)
- Résultat net moyen en progression (contrairement au contexte national)
- Bonne année 2013 avec une amélioration de la santé financière des stations (malgré la volatilité des indicateurs entre 2009 et 2014)



FINANCES COMMUNALES

- 50 % des communes (surtout grandes et très grandes stations) jouissent d'une population aisée et de ressources stables > moyenne
- Des recettes et dépenses élevées dues à l'activité touristique (croissantes avec la taille des stations)
- Des investissements plus lourds et un endettement / hab. + important
- Bonne capacité d'autofinancement / peu de risque de solvabilité

→ LES ARCS



→ AUTRANS



→ CHAMROUSSE



→ CHARMANT SOM



« L'un des points positifs de ce projet réside dans la double maîtrise d'ouvrage régionale, avec la Direction des politiques territoriales et la Direction du tourisme, de la montagne et des parcs. En 2015, le travail s'est focalisé sur les finances locales et le modèle économique des stations. Nous avons été plus particulièrement impliqués dans l'analyse comparative de l'état des finances locales des communes supports des stations. »

Hugues Merle, chargé d'études Environnement

« C'est en effet une thématique très actuelle. Le développement d'un ensemble d'indicateurs nous a permis de caractériser la gestion et les finances des domaines skiables à l'échelle de la région et doit aider à mieux connaître l'état de santé économique des territoires supports des stations. Il s'agit donc d'une vision d'ensemble des massifs alpins, c'est une vraie nouveauté. »

Anouk Gagnière, chargée d'études Économie - Observation

3 Territoires et projets

3. DENSITÉ DES PROJETS, RENOUVELLEMENT DES SUJETS

Il n'est pas possible de présenter de manière exhaustive et détaillée les quelque 200 lignes d'études du programme, ni même la cinquantaine de projets qui anime l'espace des projets, le cœur de l'activité de l'Agence. C'est donc une sélection qui est proposée dans les pages qui suivent, dans l'idée d'une restitution aussi illustrative et vivante que possible des grandes missions conduites en 2015, entre continuité et renouvellement.

UN PROGRAMME PARTENARIAL QUI REFLÈTE LES PARTICULARITÉS DU CONTEXTE

La mise en place de la Métropole au 1^{er} janvier 2015 avec de nouvelles compétences majeures, les réflexions autour de la création d'un pôle métropolitain, mais aussi l'évolution de plusieurs EPCI, sont venus enrichir le programme d'activité 2015 et esquisser les prochaines réponses que l'Agence devra inventer dans le cadre du projet d'Agence acte II.

Plus que les années précédentes, le programme a évolué en cours d'exercice, venant éprouver la réactivité et l'agilité de l'Agence, pour intégrer certaines missions et rendre opérationnelles des études. Bien que très mobilisée en 2015 auprès de la Métropole, elle a pour-

suivi ses interventions sur les autres territoires (appui aux PLH, nouveaux enjeux d'observation fine avec, par exemple la préfiguration d'un observatoire des loyers).

L'année 2015 symbolise également les premiers échanges entre l'Agence et l'Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA). Avec l'Établissement public foncier local du Dauphiné (EPFL D), c'est un nouvel acteur-clé de l'action foncière qui rejoint le partenariat de l'Agence, renforçant sa capacité d'intervention sur des grands projets d'aménagement structurants et complexes, où les aspects fonciers sont stratégiques.

AXE 1 organiser le dialogue interterritorial

Schéma régional de cohérence écologique mise en œuvre
Coopération métropolitaine Grenoble-Alpes Métropole, Pays Voironnais, Le Grésivaudan

SCoT de l'aire gapençaise mise en œuvre et suivi

SCoT de la RUG mise en œuvre et évaluation

PNR Vercors partenariat - assistance

PNR Chartreuse assistance à la planification territoriale

Accompagnement Bièvre-Valloire protocole foncier économique

Accompagnement de la stratégie départementale des espaces agricoles et naturels

Appui à la démarche de coopération entre les Autorités organisatrices des transports de la région grenobloise

Prospective Montagne

Elaboration d'un schéma de pôles d'échanges et de parkings relais à l'échelle de la région grenobloise

AXE 2 conforter l'intercommunalité

Schéma de secteur Pays Voironnais finalisation

PLUI CC Massif du Vercors élaboration

PLUI Bièvre Est lancement

PLUI Grenoble-Alpes Métropole préfiguration

Grenoble-Alpes Métropole assistance à la politique montagne (en cours de définition)

Etude positionnement territorial du Pays Roussillonnais finalisation (contrat)

Séminaire PLUI (urbA3)

L'ESPACE DES PROJETS 2015

Pour la dernière année, l'espace des projets est structuré autour des quatre axes stratégiques du projet d'Agence 2011 – 2014 (acte I).

AIDER À

AXE 3 concevoir les politiques urbaines et territoriales durables

Economie-Commerce

[Grenoble-Alpes Métropole](#) atlas foncier économique - économie présentielle - approfondissement urbanisme commercial - tourisme

Habitat – Politique de la ville

[PLH](#) Grenoble-Alpes Métropole, Vallons de la Tour, Pays Voironnais, Le Grésivaudan

[Grenoble-Alpes Métropole](#) cohésion sociale, géographie prioritaire, contrat de ville

Appui à la stratégie foncière des territoires

[EPFL D](#) assistance politique foncière des territoires

[Grenoble-Alpes Métropole](#) accompagnement à la structuration d'une stratégie foncière

Déplacements

[Démarches urbanisme-transports](#) contrat d'axe ligne A, contribution aux futurs projets structurants de TC

[Plate-forme des temps et des mobilités](#)

[PDU](#) Grenoble-Alpes Métropole, Le Grésivaudan

Elaboration PLU

[PLU](#) Le Pont-de-Claix, Brié-et-Angonnes, Gières, Montbonnot

[Etudes urbaines préalables](#) OAP, prospective urbaine

Etudes projet urbain

[Plateforme d'ingénierie mutualisée en Isère](#) ingénierie de définition

[Club Quartiers Durables](#) animation

Environnement

[Grenoble-Alpes Métropole - Plan Air Climat](#) expérimentation de la boîte à outils air climat et urbanisme

[Grenoble-Alpes Métropole](#) Trame verte et bleue

[Grenoble-Alpes Métropole](#) contribution à la démarche de vigilance air-bruit, au schéma directeur multi énergie

AXE 4 promouvoir l'émergence d'une intelligence partagée du territoire

Observation thématique

[Observatoire foncier partenarial de l'Isère](#)

[Plan départemental de l'habitat](#)

[Grenoble-Alpes Métropole](#) dispositif de veille des copropriétés

[Observatoire des déplacements](#)

[Grenoble-Alpes Métropole](#) préfiguration d'un observatoire des loyers

Observation sociale et territoriale

[Vulnérabilité énergétique, analyse départementale](#)

[OBS'y](#) réseau des observatoires de Grenoble-Alpes Métropole

[Baro'Métro](#), version II

[Appui à l'évolution de la tarification du réseau TAG](#)

[Fragmentation socio-spatiale](#) actualisation

Prospective

[Conseil scientifique](#)

[Projections scolaires](#)



Fiches bilan 2015 et catalogue des études

AXE 1 organiser le dialogue interterritorial

Les missions de l'Agence concourant au dialogue interterritorial sont de diverses natures

Historiquement, les SCoT (région grenobloise et aire gapençaise) constituent des projets majeurs, dans lesquels l'implication de l'Agence en tant que maître d'œuvre marque fortement le programme partenarial. Après de longues années d'élaboration, les deux structures porteuses de SCoT se sont appuyées en 2015 sur l'Agence pour répondre aux impératifs de la mise en œuvre et du suivi, dans un contexte de renouvellement de leurs instances. **Les territoires s'appuient également sur l'expertise de l'Agence pour la traduction du SCoT dans leurs documents d'urbanisme, notamment sur le sujet du foncier économique.**

La coopération métropolitaine s'est engagée autour de nouvelles collaborations à l'échelle de l'aire métropolitaine dans l'hypothèse de la mise en place d'un pôle métropolitain (Pays Voironnais – Grenoble-Alpes Métropole – Le Grésivaudan), qui pourrait notamment être porteur d'une vision partagée de l'organisation des déplacements, fortement structurante, pouvant déboucher sur de nouvelles gouvernances aux échelles réelles de fonctionnement. Par ailleurs, **l'idée de conforter les coopérations entre les deux métropoles grenobloise et lyonnaise fait son chemin.** Des réflexions sont engagées.

La mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique de Rhône-Alpes (SRCE) ainsi que l'accompagnement de la stratégie départementale des espaces naturels et agricoles confirment l'intérêt d'une agence globale, intervenant à de multiples échelles et capable de nouer des partenariats avec d'autres acteurs (réseau Auvergne - Rhône-Alpes ou national des agences d'urbanisme, Chambre d'agriculture...).

Enfin, comme on l'a vu, le réseau des agences régionales est sollicité par la DREAL pour animer un club PLUi territorialisé en région, à travers l'organisation de séminaires et d'ateliers permettant la diffusion de méthodes et de bonnes pratiques dans l'élaboration des PLUi. Ces actions sont menées en partenariat avec la région Auvergne - Rhône-Alpes et l'Ademe.



AXE 2 conforter l'intercommunalité

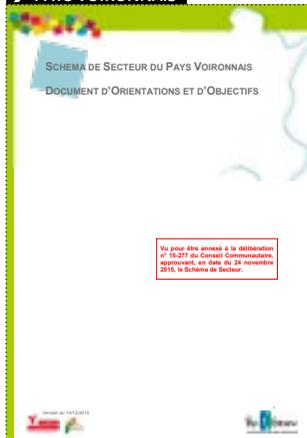
Depuis 2014, les intercommunalités sont au cœur du programme partenarial.

En 2015, les missions s'articulent autour des démarches de projet de territoire (finalisation de la mission pour le Pays Roussillonnais), de planification stratégique (Schéma de secteur du Pays Voironnais) et surtout de l'émergence de Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) qui impliquent l'ingénierie locale, publique et privée.

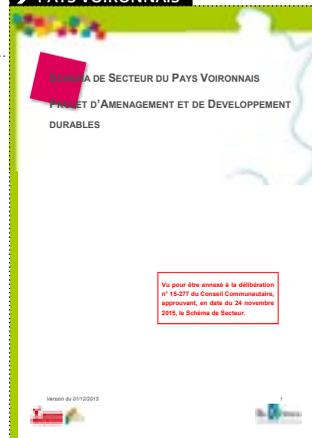
Après plusieurs démarches « à blanc » (chartes de développement territorial notamment), l'Agence s'implique pleinement dans ces nouveaux outils qui marqueront de façon majeure la construction intercommunale : tant parce qu'ils nécessitent la définition d'un projet commun intégrant les différentes politiques communautaires que parce qu'ils invitent à redéfinir les relations entre les EPCI et leurs communes.

Une nouvelle ère s'ouvre pour l'activité de l'Agence sur des territoires variés (montagnards, périurbains, urbains) aux problématiques à la fois spécifiques, proches et complémentaires qui nécessitent de faire preuve d'innovation dans les méthodes et les contenus. Le lancement du PLUi de la Métropole, sera à ce titre particulièrement structurant pour l'ensemble du projet d'Agence acte II en contribuant au renouvellement et à la capitalisation des méthodes.

→ PAYS VOIRONNAIS



→ PAYS VOIRONNAIS



→ MASSIF DU VERCORS



→ CLUB PLUi



AXE 3 concevoir et mettre en œuvre des politiques urbaines et territoriales durables

Confirmant la tendance observée depuis quelques années, l'axe 3 est, cette année encore, le plus dense de l'espace des projets. Aux côtés de missions historiques de l'Agence (habitat avec un savoir-faire PLH reconnu, déplacements avec deux PDU en cours et un partenariat fort avec le SMTC, foncier en lien avec l'EPFL du Dauphiné), **plusieurs études confirment les attentes fortes des membres dans les domaines de l'environnement, de l'économie territoriale et du commerce.**

L'Agence poursuit son implication dans différents PLH, avec la finalisation de celui des Vallons de la Tour (document de référence au niveau régional), le bilan à mi-parcours du PLH du Pays Voironnais et le lancement du PLH métropolitain fin 2015 (concomitant au PLU).

Les missions concernant la Politique de la ville reprennent une place importante, en réponse au besoin d'ingénierie requis par la mise en place de la nouvelle géographie prioritaire. À noter, la signature du contrat de ville en juillet 2015, auquel l'Agence a contribué (production de données chiffrées, argumentées pour le diagnostic du contrat, participation aux réflexions...).

Parfois intégrées dans des démarches de PLU communaux, les études de projets urbains s'articulent de façon croissante, avec le complément d'expertise des autres partenaires de la Plateforme d'ingénierie territoriale mutualisée (désormais dotée d'une entrée commune depuis fin 2014).

Enfin, l'animation d'un réseau régional d'acteurs des projets urbains durables fait écho à certaines interrogations des porteurs de projet. En 2015, le réseau des agences a ainsi organisé, pour le compte de la Région, deux clubs d'échanges dont l'un s'est tenu à Grenoble (La ville sous contraintes financières, quelle stratégie pour concilier maîtrise des coûts et qualité urbaine ?).

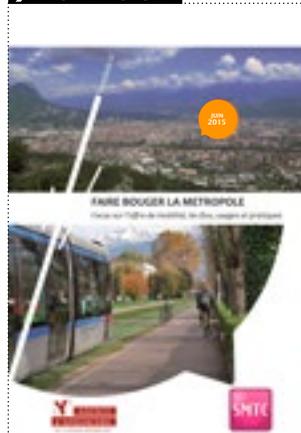
→ ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE



→ COMMUNE DE VIZILLE



→ PDU MÉTROPOLE



→ PLH PAYS VOIRONNAIS



→ PLH VALLONS DE LA TOUR



→ PLH GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE





AXE 4 promouvoir l'émergence d'une intelligence partagée du territoire

L'observation (thématique ou territoriale) comprend des missions diversifiées, de plus en plus intégrées et croisées, qui sont autant d'appuis pour la définition et le suivi des politiques publiques.

Si divers travaux reposent sur la mobilisation de données traitées dans le cadre du socle partenarial, de nombreux projets dédiés répondent en revanche à **des attentes d'observation pérennisées (Observatoire foncier public de l'Isère, OFPI ; Observatoire des déplacements) ou naissantes (veille des copropriétés, observatoire des loyers), à l'échelle du quartier (prospectives scolaires)** comme de dimension départementale ou nationale. Notons ainsi l'organisation d'évènements pour le Département, commun à l'OFPI et au Plan départemental de l'habitat (PDH) : le « rendez-vous des acteurs du marché », le montage d'ateliers d'échange PDH et la conférence départementale de l'habitat en fin d'année.

Par ailleurs, l'Agence a animé pour la Métropole, deux démarches visant à mettre en œuvre des dispositifs d'observation novateurs sur l'habitat : un dispositif de veille et d'observation des copropriétés (au moyen d'un logiciel développé en interne, baptisé Avizon) et la préfiguration d'un observatoire des loyers (dans le cadre de la candidature de l'unité urbaine de Grenoble au dispositif national d'Observatoire local des loyers - OLL).

Le Baro'Méto et surtout l'OBSy (réseau des observatoires de l'agglomération grenobloise animé et largement alimenté par l'Agence) constituent quant à eux des cadres d'observation neutres et originaux, dotés d'une forte dimension partenariale et inscrits dans le double objectif de mutualisation et de croisements pluridisciplinaires.

Une attention particulière est également portée aux enjeux émergents (précarité et vulnérabilité énergétique), avec notamment une mobilisation forte de l'Agence dans l'analyse départementale de la vulnérabilité énergétique (poursuite des analyses et enquêtes qualitatives, partenariat avec l'Insee, actions de sensibilisation auprès des élus, insertion dans les réseaux d'acteurs...).

Enfin, après une année de mise en sommeil, une réflexion a été menée en 2015 dans le cadre de la démarche d'élaboration du projet d'Agence pour relancer le conseil scientifique en 2016.

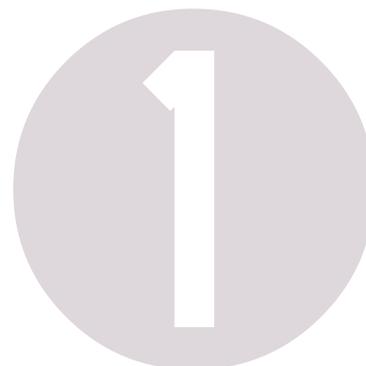
4. RASSEMBLER, PARTAGER : UNE CULTURE COMMUNE

L'Agence, impliquée dans de nombreuses missions au croisement des thématiques, des politiques et des territoires, s'inscrit de plus en plus dans un rôle d'animatrice qui lui permet de contribuer à enrichir la connaissance et le débat sur l'aménagement.

- ➊ Suivi du SCoT de la région grenobloise
- ➋ Journée habitat inaugurale du PLH de la Métropole
- ➌ Plan départemental de l'habitat
- ➍ Observatoire local des loyers
- ➎ Volet foncier du PLH du Grésivaudan
- ➏ Contrat de ville
- ➐ Chiffres-clés des déplacements 2014
- ➑ Concertation dans le PLU de Montbonnot-Saint-Martin

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU SCOT DE LA RÉGION GRENOBLOISE : PÉDAGOGIE ET CONCERTATION

Après le renouvellement des instances en 2014, 2015 s'inscrit comme une année de mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale de la région grenobloise approuvé le 21 décembre 2012. Une année largement consacrée à l'appropriation collective des objectifs du document et aux moyens de traduction dans les pièces réglementaires des PLU. L'Agence pour sa part, est très présente auprès de l'EP SCoT qu'elle accompagne à divers niveaux, en particulier pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre du SCoT.



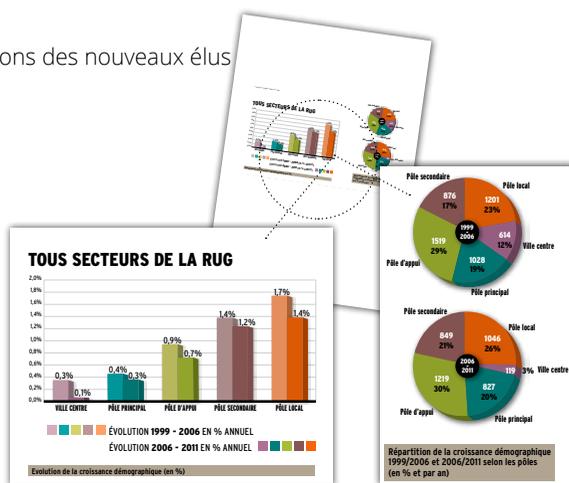
Q | Le SCoT en 34 questions : des réponses aux interrogations des nouveaux élus



18

En réduisant les enveloppes foncières constructibles, le SCoT génère-t-il l'augmentation du prix des logements ?

La tendance actuelle à la baisse de la production de logements et les difficultés de certains programmes immobiliers peuvent inciter à pointer les orientations du SCoT, parfois jugées trop restrictives. Le choix de limiter l'étalement urbain, pourrait être perçu comme rendant le foncier rare et donc cher. Cette tendance nationale, apparue bien avant l'entrée en vigueur du SCoT en mars 2013, laisse à penser qu'il serait précipité de tirer des





« L'idée de cette publication sous une forme journalistique est née lors du séminaire SCoT de juillet 2014. Les nouveaux élus avaient en effet exprimé le besoin d'approfondir leur connaissance du SCoT et de mieux en appréhender la portée. Les élus du comité syndical se sont mobilisés pour répondre aux questions qui remontaient des territoires. »

Murielle Pezet-Kuhn, chef de projet
et Constant Berrou, chargé d'études Territoires



Le SCoT en 34 questions

Q | La mise en place de 6 commissions thématiques :

l'année a été consacrée à l'identification des sujets à travailler avec les élus représentant l'EP SCoT, les territoires et le Département, en concertation avec des acteurs privés et associatifs.

→ Les travaux de la **commission économie** ont par exemple abouti à une délibération du comité syndical sur les modalités de mise en œuvre du SCoT en matière de répartition de l'offre de foncier économique disponible, qui permet de cadrer le travail des EPCI.

→ Un travail a également été lancé au sein de la **commission déplacements**, pour réaliser un état des lieux des parkings-relais ou de covoiturage existants ou en projet. Il a mobilisé les élus du comité syndical, la Région, le Département et les différentes AOT du territoire, et a donné lieu au lancement de l'élaboration d'un schéma de pôles d'échanges et de parkings-relais à l'échelle de la région grenobloise associant l'EP SCoT et l'Agence.

→ La **commission évaluation** de juin a jeté les bases du travail qui sera mené jusqu'en 2018 pour suivre la mise en œuvre du SCoT. Six thèmes de suivi ont été choisis par le comité syndical et sept questions principales liées aux orientations fondamentales du SCoT ont été retenues pour guider le suivi de la mise en œuvre.



Supports des commissions SCoT

LES 7 GRANDES QUESTIONS-GUIDES POUR LA MISE EN ŒUVRE ET L'ÉVALUATION DU SCoT

1. Comment évolue l'attractivité de la région grenobloise ?
2. S'oriente-t-on vers un rééquilibrage de la localisation de l'activité et de l'habitat entre les pôles et les secteurs de la région grenobloise ?
3. L'offre de logement permet-elle de répondre aux besoins d'habitat et de contribuer à une plus grande mixité sociale ?
4. Quel est le niveau d'intensification de l'aménagement de l'espace ?
5. Comment évolue la qualité du cadre de vie ?
6. Quel est le niveau de réduction de la consommation d'espace naturel et agricole ?
7. Quel est le niveau de préservation et de valorisation des ressources naturelles et de leurs espaces ?

- ➊ Suivi du SCoT de la région grenobloise
- ➋ Journée habitat inaugurale du PLH de la Métropole
- ➌ Plan départemental de l'habitat
- ➍ Observatoire local des loyers
- ➎ Volet foncier du PLH du Grésivaudan
- ➏ Contrat de ville
- ➐ Chiffres-clés des déplacements 2014
- ➑ Concertation dans le PLU de Montbonnot-Saint-Martin

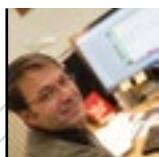


UNE JOURNÉE HABITAT INAUGURALE DU PLH DE LA MÉTROPOLE

Parallèlement à l'organisation de la phase administrative de la modification de son PLH et la préparation de la délibération lançant le PLUi, **la Métropole doit fixer les nouvelles ambitions et les actions de sa politique d'habitat pour la période 2017-2022.** C'est pourquoi le service habitat a sollicité l'Agence pour l'accompagner dans ses réflexions sur les enjeux, les axes de travail et les modalités d'élaboration du futur PLH. « Parmi les attentes politiques, s'est exprimée la nécessité de mener une réflexion plus globalisante entre l'évolution de l'offre en logements existante et le développement d'une offre nouvelle, mais aussi celle de travailler sur la qualité d'habiter et la qualité d'habitat... », indique Emmanuel Boulanger, responsable du projet. Autre experte des questions d'habitat à l'Agence et très

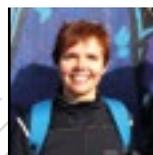
impliquée dans les questions de concertation, Sabine Sirugue précise : « Rapidement, l'organisation d'un évènement fédérateur et novateur dans son approche a été mise en évidence pour lancer la démarche PLH, qui se veut plus participative et plus proche des besoins et du vécu des habitants de la Métropole. »

C'est ainsi que l'année 2015 s'est achevée sur **deux temps majeurs pour l'élaboration du PLH : la délibération de lancement en conseil communautaire le 6 novembre et l'organisation, le 24 novembre, d'une journée d'ouverture de la réflexion partenariale sur le PLH** : « Habiter la Métropole aujourd'hui et demain : quels enjeux pour les différents quartiers et territoires ? »



« Depuis l'élaboration du PLH 2010-2015, le territoire de Grenoble-Alpes Métropole et le contexte de la politique de l'habitat ont connu de multiples évolutions. Le PLH existant a ainsi été modifié en juillet 2015 pour inclure l'ensemble du nouveau territoire métropolitain (intégration des Balcons de Chartreuse et du Sud grenoblois). Mais ce travail ne mesurait pas l'ampleur des évolutions et du renouvellement électoral. On ressentait un besoin de connaissance et d'une réflexion de fond pour partager les différentes problématiques liées à l'habitat et à la diversité de ses formes dans la métropole. Enfin, il était indispensable de faire le lien avec les nouvelles compétences comme la requalification de l'habitat en maîtrise d'ouvrage intercommunale... ».

Emmanuel Boulanger, co-chef de projet



« Alors que la Métropole s'interrogeait sur la possibilité d'élaborer un nouveau PLH intégré ou en parallèle du PLUi, l'Agence a proposé l'organisation d'une journée de réflexion partenariale et participative sur l'habitat. Il fallait prendre en compte toutes les évolutions institutionnelles, ainsi que le nouveau contexte de marché. Ce dernier est en effet moins porteur par rapport au précédent PLH, avec davantage de vacance et la nécessité d'intensifier la requalification du parc existant pour limiter la concurrence avec le neuf. De nombreuses interrogations étaient exprimées par les élus sur le rythme de construction à mettre en œuvre. Des points de réassurance ont été apportés sur le fait que toute la diversité du territoire et des problématiques serait bien prise en compte. »

Sabine Sirugue, co-chef de projet

Cette journée d'échanges réunissant des représentants de toutes les communes de la Métropole a finalement fait figure de journée inaugurale de la démarche d'élaboration du PLH 2017-2022.

+ **180** participants

Q | Retour sur la journée habitat du 24 novembre

La journée a été introduite par les élu·es de la Métropole, Christine Garnier, vice-présidente déléguée à l'habitat, au logement et à la politique foncière, et Françoise Cloteau, vice-présidente déléguée à l'hébergement et aux gens du voyage. Un quizz a permis de partager de manière ludique les éléments de connaissance.

5 ateliers territoriaux co-animés par les services de la Métropole et l'Agence ont ensuite permis aux participants de débattre des problématiques spécifiques à certains territoires métropolitains (la mise initiale ayant été réalisée par l'Agence en coordination avec la Métropole, et complétée de témoignages d'acteurs diversifiés (bailleurs, promoteurs, acteurs des quartiers) :

- Atelier 1** les copropriétés des années 50-70
- Atelier 2** les opérations mixtes récentes d'ensemble
- Atelier 3** les secteurs à dominante d'habitat social
- Atelier 4** les centres anciens
- Atelier 5** les secteurs de tissu pavillonnaire en évolution



Clôture de la journée par **Christophe Ferrari**, président de Grenoble-Alpes Métropole
« IL FAUT PENSER LE PLH DANS LE RESPECT DES RÉALITÉS DIVERSES DU TERRITOIRE et des besoins spécifiques des habitants, en travaillant par exemple davantage sur leurs aspirations, sans oublier l'articulation nécessaire avec le PLUi. »

Deux chercheurs sont intervenus (Marie-Christine Jaillot, directrice de recherche au CNRS, LISST-cieu de l'Université Toulouse 2 et Romain Lajarge, enseignant-chercheur à l'Université Grenoble Alpes, PACTE-Territoires) pour tirer des fils transversaux et commenter librement les apports des ateliers. Un débat de clôture s'en est suivi avec la salle.



Journée de lancement du PLH





- ① Suivi du SCoT de la région grenobloise
- ② Journée habitat inaugurale du PLH de la Métropole
- ③ Plan départemental de l'habitat
- ④ Observatoire local des loyers
- ⑤ Volet foncier du PLH du Grésivaudan
- ⑥ Contrat de ville
- ⑦ Chiffres-clés des déplacements 2014
- ⑧ Concertation dans le PLU de Montbonnot-Saint-Martin

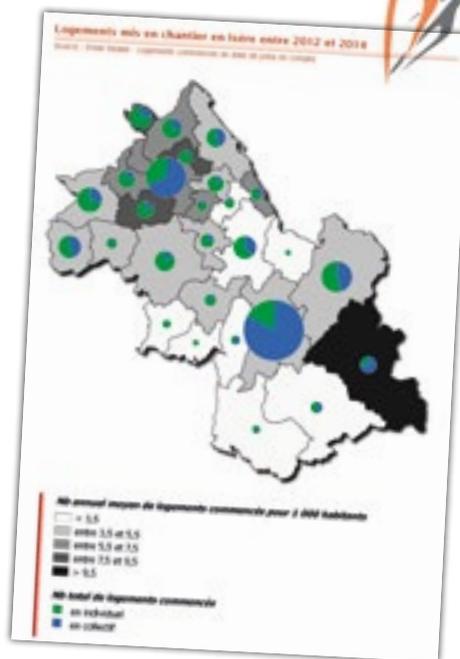
LE PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH) ALIMENTER LES DÉBATS

L'Agence accompagne le Département et l'État depuis 2010 dans la réalisation d'études au sein de l'observatoire du Plan départemental de l'habitat (PDH), administré par le Département. **Mis en place dans le cadre de la conduite du PDH à l'échelle des 532 communes**, cet observatoire a pour rôle de suivre les évolutions de la production d'offre de logement, des besoins, du fonctionnement du marché, et de l'état du parc ancien. Il nourrit la conduite des PLH et du Palhdi à l'échelle départementale et revêt une dimension de centre de ressources habitat pour les EPCI, les territoires départementaux et les acteurs de l'habitat.

L'Agence contribue au montage d'ateliers d'échanges partenariaux et à la réalisation de cahiers thématiques. Ces travaux, qui associent résultats d'observations et direx d'experts, viennent alimenter les débats de la Conférence départementale de l'habitat.

Q | Les chiffres clés 2015 de l'observatoire du PDH

L'Agence a réalisé en 2015, pour le compte du Département, une nouvelle publication transversale, les chiffres-clés du PDH, qui synthétise les principaux éléments d'observation annuels. Elle est intervenue en appui à la définition des indicateurs, mais aussi à la conception rédactionnelle avec le service habitat du Département. Ce document a été diffusé lors de la Conférence départementale de l'habitat le 5 novembre.



LA PRODUCTION NEUVE

5 823

logements mis en chantier
en Isère en 2014

- 6 %

entre 2013 et 2014



Une dynamique de construction qui se ralentit légèrement par rapport aux tendances observées en 2013

1 818

logements sociaux familiaux
financés en Isère en 2014
(hors logements foyers et PSLA)



Un **rythme de construction** de logements sociaux qui se maintient à l'échelle de l'Isère





LE PARC EXISTANT



599 747

logements
en Isère en 2011

55 %

des résidences principales
en Isère sont chauffées à
l'électricité ou au fioul
(Insee 2011)

12 500

logements privés
potentiellement indignes
en Isère en 2011 dont



80 %

datent d'avant 1949



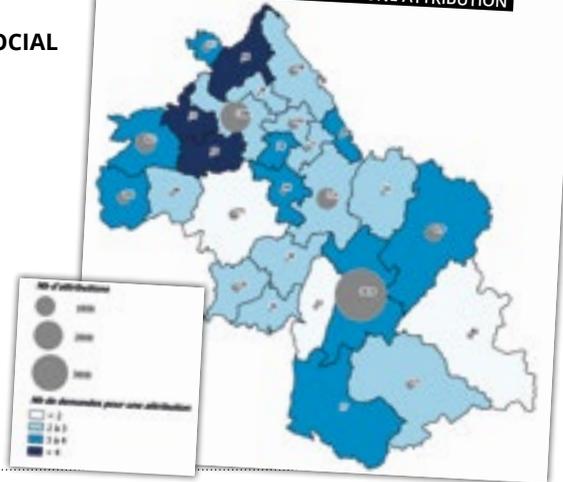
Le parc potentiellement indigne correspond au nombre de résidences principales privées, soit de qualité moyenne et occupées par un ménage à très faible revenus (moins de 400 € / mois), soit de qualité médiocre et occupées par un ménage à faible revenu (moins de 900 € / mois).

Le parc datant d'avant 1949 se situe en majorité hors des aires urbaines. Dans les agglomérations, on trouvera plus fréquemment des logements construits entre 1949 et 1974.



LE PARC LOCATIF SOCIAL

NOMBRE DE DEMANDES POUR UNE ATTRIBUTION



LA DEMANDE EN LOGEMENT SOCIAL



24 168

demandes actives
en Isère au 31 décembre 2014

22 %

des demandeurs
ont moins de 30 ans



Une demande en logements sociaux maintenue à haut niveau en 2014

9 152

attributions HLM
en 2014



La pression de la demande est différente selon les territoires : ainsi, les territoires du Nord Isère (CC Collines du Nord Dauphiné, CC de la Région Saint-Jeannaise, CC de l'Isle Crémieu...) observent un nombre de demandes élevé par rapport au nombre d'attributions réalisées. D'autres territoires sont en revanche bien plus détendus, comme la CC Bièvre Isère qui, avec près de 170 attributions réalisées, enregistre moins de deux demandes pour une attribution.

4.

- ① Suivi du SCoT de la région grenobloise
- ② Journée habitat inaugurale du PLH de la Métropole
- ③ Plan départemental de l'habitat
- ④ Observatoire local des loyers
- ⑤ Volet foncier du PLH du Grésivaudan
- ⑥ Contrat de ville
- ⑦ Chiffres-clés des déplacements 2014
- ⑧ Concertation dans le PLU de Montbonnot-Saint-Martin

4

VERS UN OBSERVATOIRE LOCAL DES LOYERS

Initiée par le ministère en charge du logement, l'expérimentation en faveur des observatoires locaux des loyers (OLL) offre la possibilité aux territoires éligibles de bénéficier d'une méthodologie d'observation fiable et homogène, validée par une instance scientifique indépendante.

Impulsée par Grenoble-Alpes Métropole en collaboration avec le Département de l'Isère, la candidature de l'unité urbaine de Grenoble s'inscrivait dans ce dispositif national encouragé par l'État, destiné à favoriser la connaissance des marchés locaux et à mieux accompagner les politiques publiques locales en faveur de l'habitat et du logement. Pour Grenoble-Alpes-Métropole, et plus particulièrement sa ville centre, cet observatoire ouvrira à terme la possibilité d'envisager un encadrement des loyers en sollicitant un agrément qui pourra porter sur tout ou partie de son territoire classé en zone tendue.

Pour le Département de l'Isère et les représentants de l'État, cette démarche s'inscrit dans le prolongement des réflexions amorcées pour le Plan départemental de l'habitat (PDH) afin d'améliorer la connaissance des marchés locaux du logement en Isère. L'Agence a été sollicitée pour réaliser le dossier de candidature dans le cadre d'un partenariat associant l'État, le Département de l'Isère, la Métropole grenobloise et l'ADIL. Elle a également animé la démarche permettant de préfigurer cet observatoire en lien avec différents partenaires de l'habitat et de l'immobilier (Fnaim, Chambre des notaires, UNPI, CLCV, CSF) et contribué à structurer le dispositif de gouvernance.

Une convention avec l'État a été signée le 8 septembre. La première collecte de données de l'observatoire, sous forme d'enquêtes, est lancée début 2016.



OBSERVATOIRE DES LOYERS
DE LA RÉGION GRENOBLOISE

MÉTROPOLIS GRENOBLOISE - DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



« Au-delà des débats sur l'opportunité d'un encadrement des loyers, les résultats de cet observatoire devraient être d'un intérêt capital pour mieux guider les choix locaux et nationaux en matière d'habitat, en permettant notamment d'objectiver l'état de tension du marché local. En réunissant les fédérations professionnelles et les acteurs associatifs du logement, cet outil constituera une instance de débat et d'échange autour de la formalisation d'une vision commune du marché immobilier et de ses enjeux. »

Gabriel Fablet, chef de projet





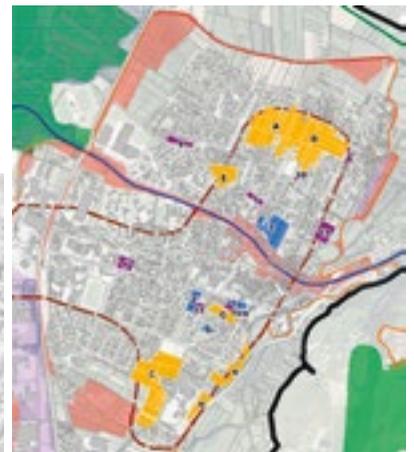
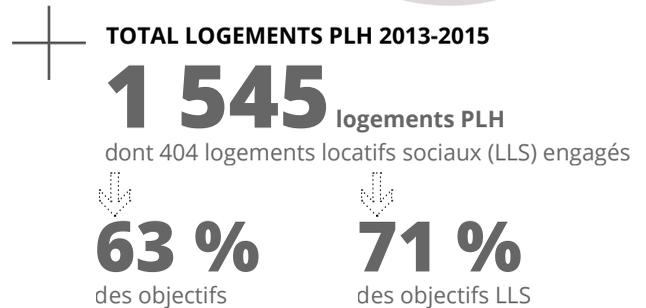
- 1 Suivi du SCoT de la région grenobloise
- 2 Journée habitat inaugurale du PLH de la Métropole
- 3 Plan départemental de l'habitat
- 4 Observatoire local des loyers
- 5 Volet foncier du PLH du Grésivaudan
- 6 Contrat de ville
- 7 Chiffres-clés des déplacements 2014
- 8 Concertation dans le PLU de Montbonnot-Saint-Martin

ZOOM SUR LE VOLET FONCIER DU PLH DU GRÉSIVAUDAN

Suite à l'approbation du Programme local de l'habitat du Grésivaudan en 2013, l'État a demandé à la communauté de communes d'accompagner ses membres dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le PLH (2013-2018) et le SCoT (modifications ou révisions). Dans ce cadre, Le Grésivaudan a sollicité l'Agence pour l'aider dans sa démarche d'analyse des PLU, avec une double mission : l'actualisation du volet foncier du PLH et l'identification des évolutions nécessitées par les objectifs de construction de logement à l'échelle de l'intercommunalité.

L'Agence a d'abord réalisé une première tournée des 47 communes en 2014, restituée sous forme d'atlas communaux et de tableaux détaillés des projets de logements avec le détail de la programmation et les échéances. Puis, **en 2015, le PLH arrivant à mi-parcours, Le Grésivaudan a souhaité réactualiser ce volet foncier sur le territoire le plus urbain** (soit 14 communes ayant des obligations en matière de production de logement social), afin d'identifier les logements livrés pour la première tranche du PLH (entre 2013 et 2015) et ceux envisagés pour la deuxième tranche (2016-2018).

L'Agence a ainsi réalisé un bilan global de la production de logement (par pôle et par commune) sur les deux périodes triennales du PLH, et un inventaire des besoins d'évolution du document d'urbanisme local en vigueur, ainsi qu'un atlas cartographique repérant par commune (à l'échelle parcellaire) les opérations d'habitat envisagées ou envisageables, et le potentiel foncier disponible.



« La tournée des communes s'est déroulée dans un contexte de fortes évolutions, suscitant de nombreuses questions. Élus et techniciens ont profité de cette occasion de rapport direct avec l'Agence pour se mettre à jour sur certaines dispositions réglementaires. En outre les communes ont été destinataires des tableaux réalisés pour le PLH, leur facilitant la vérification et le dimensionnement du gisement foncier dans l'élaboration de leur PLU.

Au sein de l'Agence, cette analyse a permis de structurer une base de données, d'organiser nos modalités d'intervention spécifiques et de nourrir une réflexion sur le repérage du foncier disponible. L'analyse du foncier est toujours une bonne porte d'entrée pour notre connaissance des territoires, notamment pour l'élaboration des documents d'urbanisme. »

Christelle Mioland, chargée d'études Habitat Foncier et Colombe Buevoz, chargée d'études Territoires

4.

- ① Suivi du SCoT de la région grenobloise
- ② Journée habitat inaugurale du PLH de la Métropole
- ③ Plan départemental de l'habitat
- ④ Observatoire local des loyers
- ⑤ Volet foncier du PLH du Grésivaudan
- ⑥ Contrat de ville
- ⑦ Chiffres-clés des déplacements 2014
- ⑧ Concertation dans le PLU de Montbonnot-Saint-Martin

LE CONTRAT DE VILLE

La Loi Lamy a défini une nouvelle géographie prioritaire et refondu les cadres de la politique de la ville, invitant les intercommunalités à devenir chefs de file des nouveaux contrats de ville. C'est dans ce contexte, qui voit aussi un renforcement des compétences de la Métropole (maîtrise d'ouvrage des opérations de renouvellement urbain, prise de compétence urbanisme) que Grenoble-Apes Métropole a élaboré son contrat de ville 2015-2020. Mobilisée depuis plusieurs années en appui de l'observation de la cohésion sociale, l'Agence avait participé en 2014 à la définition de la géographie prioritaire contractuelle ainsi qu'à celle du fonds de cohésion sociale métropolitain.

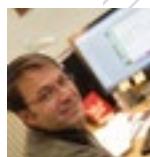
En 2015, l'Agence est intervenue auprès de la Direction de la cohésion sociale pour élaborer le diagnostic préalable du contrat de ville et pour poser les bases d'un renouvellement de l'observation de la cohésion sociale.

Au premier semestre, l'Agence a été principalement mobilisée sur la rédaction des parties contribuant au **diagnostic des inégalités sociales et de la place des quartiers prioritaires dans le système urbain**, ainsi qu'à la description de **la place du contrat de ville dans le projet métropolitain**, son articulation avec les documents de planification, les réflexions urbaines et les politiques thématiques. Elle a fourni de nombreux indicateurs et des cartographies permettant de positionner les différents quartiers par rapport aux cibles du contrat de ville (cohésion sociale, qualité du cadre de vie, développement économique), et proposé une approche par territoire prioritaire. Plusieurs chargés d'études impliqués dans les différentes politiques métropolitaines (économie, environnement, habitat, déplacement, etc.) y ont contribué.

Puis, suite au vote du contrat de ville, le 9 juillet 2015, l'Agence a participé à la réflexion autour d'un dispositif d'observation, qualitatif et quantitatif, intégrant le regard des habitants et des professionnels, qui s'articulera avec la démarche d'évaluation.



Contrat de ville



« La Loi Lamy préconise une meilleure articulation des dimensions sociale et urbaine du contrat de ville avec les autres politiques urbaines. Outre l'apport d'indicateurs comparables et de cartographies, l'intervention de l'Agence dans l'élaboration de ce contrat a permis de tisser ce lien indispensable avec les documents de planification et les autres politiques sectorielles. Cette préoccupation sera naturellement poursuivie à travers l'élaboration du PLU métropolitain qui intégrera le contrat de ville et les projets de renouvellement urbain en cours sur les différents quartiers. L'articulation avec la politique de l'habitat est rendue possible par la connaissance du parc social capitalisée par l'Agence. Cela permettra l'élaboration en 2016, de la future convention de mixité sociale et d'équilibre territorial, et celle du Plan partenarial de gestion des attributions. »

Emmanuel Boulanger, chef de projet

- 1 Suivi du SCoT de la région grenobloise
- 2 Journée habitat inaugurale du PLH de la Métropole
- 3 Plan départemental de l'habitat
- 4 Observatoire local des loyers
- 5 Volet foncier du PLH du Grésivaudan
- 6 Contrat de ville
- 7 Chiffres-clés des déplacements 2014
- 8 Concertation dans le PLU de Montbonnot-Saint-Martin

LES CHIFFRES-CLÉS DES DÉPLACEMENTS 2014 DES MÉTHODES PLUS EFFICACES

(Volume 3, situation 2014)

L'observatoire des déplacements a redéfini ses productions en 2014 et s'est engagé dans une démarche de consolidation et de traçabilité des données, qui s'est notamment traduite en 2015 par la publication de deux lettres d'information Échanges et la production du troisième volume des Chiffres-clés.

« Parmi les enseignements des Chiffres-clés 2014, je retiendrais quelques informations essentielles », indique Elsa Liégeois, chef de projet. « La première concerne la reprise à la hausse du trafic sur les autoroutes aux trois entrées d'agglomération, alors que le centre-ville de Grenoble réussit à repousser les véhicules au profit d'une hausse de la fréquentation des transports urbains. Concernant la fréquentation des réseaux de transports en commun, celle-ci augmente bien, traduisant la pertinence des évolutions de l'offre. Une autre bonne nouvelle, le nombre de cyclistes comptabilisés à Grenoble a fortement augmenté en 2014, alors qu'il stagnait les deux années précédentes. »

Julie Villard, chargée d'études Déplacements et chargée d'information communication, complète : « Sur la forme, nous avons fait de réels efforts pour simplifier la lecture. De nombreuses illustrations favorisent ainsi une visualisation plus rapide de l'information. L'apparente simplicité du document représente en réalité un gros travail de mise en forme et d'analyse. En amont, des programmes ont été élaborés en vue d'homogénéiser les données et de réaliser des chaînes de calcul tout en assurant la traçabilité. C'est un vrai gain de temps dans le traitement des données qui nous a permis d'optimiser le traitement graphique. »

Elsa Liégeois le confirme, « En 2016, ces gains de temps pourront encore être mis à profit pour faire évoluer l'observatoire selon les orientations que les partenaires définiront. Car l'observatoire des déplacements est d'abord un lieu d'échange des connaissances et de dialogue indispensable entre les autorités organisatrices de la mobilité. Il devrait à terme intégrer l'OBSY dont il viendra enrichir les analyses et, à l'inverse, bénéficier du croisement avec les autres thématiques. Nos travaux seront aussi mieux valorisés et les élus trouveront de nouvelles occasions d'échanger sur les tendances en matière de mobilité. »



L'ÉQUIPE DE L'OBSERVATOIRE DES DÉPLACEMENTS

Lancé en 2008, l'Observatoire des déplacements est financé par le SMTC (Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise), la Direction départementale des territoires, le Département de l'Isère, Le Grésivaudan, le Pays Voironnais et la Région Auvergne - Rhône-Alpes. Grenoble-Alpes Métropole et la Ville de Grenoble apportent des contributions techniques. À travers cet outil commun dont ils ont confié le pilotage à l'Agence, les partenaires souhaitent mutualiser et structurer leurs données, en garantir la fiabilité, favoriser des analyses communes et les échanges de bonnes pratiques. Le dispositif de partage de l'information s'articule autour d'une **newsletter** mensuelle qui rend compte de l'actualité des transports dans la grande région grenobloise, d'une lettre d'information trimestrielle (**Échanges**) comprenant des articles de fond sur une question spécifique ou une démarche récemment engagée, et d'une publication biannuelle de **Chiffres-clés**.

L'Observatoire des déplacements alimente également les publications du volet déplacement de l'OBSY (réseau des observatoires de l'agglomération grenobloise) dont il n'est pas encore partenaire.



Publications de l'observatoire des déplacements

Q | Une photographie des données transports disponibles

Les chiffres-clés des déplacements permettent aux partenaires de l'observatoire de partager une seule et même source d'information, datée, fiable, cartographiée et synthétisée, et de suivre les évolutions et tendances, qualitatives et quantitatives, à partir des données disponibles au sein du périmètre d'observation. Le troisième volume des chiffres-clés, publié début 2016 se base sur des données 2014 (sauf mention contraire). Il est décliné par échelle (grande accessibilité nationale et internationale ; grande région grenobloise ; déplacements urbains) et par mode de transport.

Q | Principaux enseignements

LE TERRITOIRE D'OBSERVATION (PÉRIMÈTRE EMD)

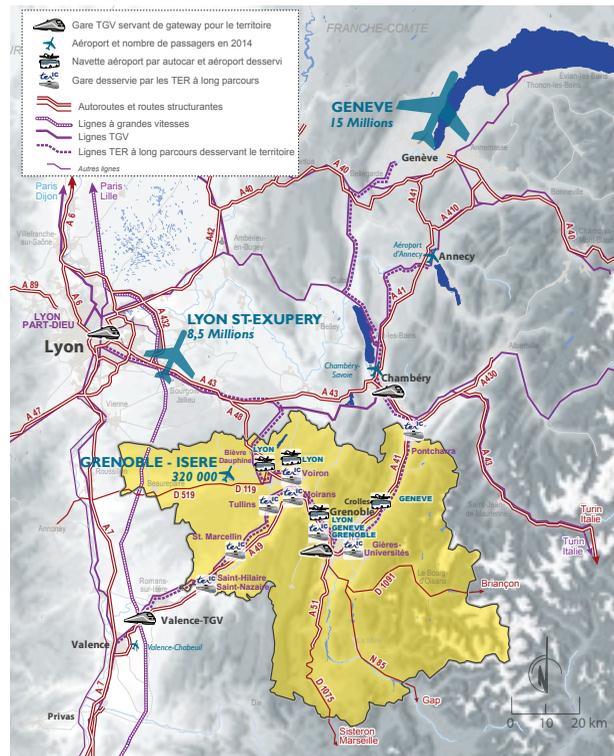


354 communes
soit les **2/3** des communes
et les **3/4** de la population
de l'Isère

811 000 habitants
dont la moitié réside
dans la métropole grenobloise

Principales sources de données

- L'enquête régionale sur les déplacements (37 000 interviews)
- L'enquête photo origine destination TER assurée par la Région Rhône-Alpes
- L'enquête Cordon 2010 (58 000 automobilistes interviewés sur 22 routes)
- L'enquête ménages déplacements (EMD) 2010 (7 600 ménages enquêtés sur 350 communes)
- L'enquête origine destination transports en commun (OD TC) 2008 (lignes TAG et Transisère)
- Les navettes domicile travail (Insee)



LA GRANDE ACCESSIBILITÉ (NATIONALE ET INTERNATIONALE)



- ➔ **Accroissement de la capacité** aéroportuaire (travaux de modernisation et d'agrandissement en cours sur Lyon et Genève)
- ➔ **Fréquentation en hausse** (trafic passager) entre 2012 et 2014 : **+ 6 %** pour Genève aéroport et **+ 3 %** pour Lyon Saint-Exupéry



- Depuis Grenoble :
- 9 ALLERS-RETOURS TGV** vers Paris Gare de Lyon (3h minimum)
 - 30 ALLERS-RETOURS TER** vers Lyon Part Dieu (1h15 minimum)
 - 17 ALLERS-RETOURS TER** vers Valence TGV (1h05 minimum)
 - 38 ALLERS-RETOURS TER** vers Chambéry (45 minimum)



LES DÉPLACEMENTS DANS LA GRANDE RÉGION GRENOBLOISE



➔ Une **offre TER globalement stable** entre 2012 et 2014

➔ Une fréquentation non connue en 2014 mais qui semble s'être **stabilisée en 2013** après une forte hausse en 2012



12,3 millions de km parcourus

pour l'ensemble des autocars du réseau **Transisère** sur l'exercice 2014-2015

40 % des voyages

sont effectués sur les lignes **Express 1, 2 et 3**



144 km d'autoroutes

➔ Une **progression du trafic** sur tous les axes autoroutiers payants du périmètre : la plus forte concerne l'A49 avec **+ 2,5 % d'évolution annuelle**



Chiffres clés 2014



LES DÉPLACEMENTS URBAINS



➔ Une **hausse du trafic** sur la plupart des axes routiers du périmètre

100 000 VEHICULES / JOUR au niveau de la Cluse de Voreppe

96 000 VEHICULES / JOUR au niveau de la section Mistral de l'A480



➔ **Des flux cyclistes en hausse de 25 % par rapport à 2010** dans la métropole grenobloise



Métropole grenobloise (réseau TAG)

➔ Une **offre kilométrique en hausse de 6 % par rapport à 2012**

➔ Une **fréquentation en hausse de 6 % par rapport à 2012**



Pays Voironnais

➔ Une **offre kilométrique en hausse de 3 % par rapport à 2012**

➔ Une **fréquentation en hausse de 13 % par rapport à 2013**



Le Grésivaudan

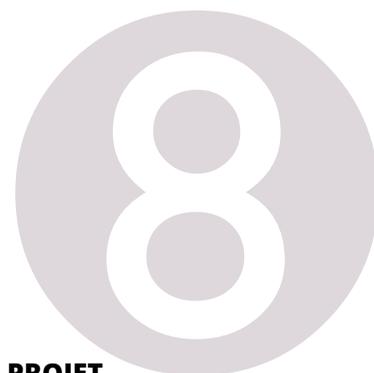
➔ Une **offre kilométrique stable** depuis 2012, avec 348 services par jour sur les lignes régulières

➔ Une **fréquentation difficile à estimer**

700 VOYAGES par jour sur la principale ligne du réseau (G61) en 2014 pour un jour ouvré de base

4.

- ① Suivi du SCoT de la région grenobloise
- ② Journée habitat inaugurale du PLH de la Métropole
- ③ Plan départemental de l'habitat
- ④ Observatoire local des loyers
- ⑤ Volet foncier du PLH du Grésivaudan
- ⑥ Contrat de ville
- ⑦ Chiffres-clés des déplacements 2014
- ⑧ Concertation dans le PLU de Montbonnot-Saint-Martin



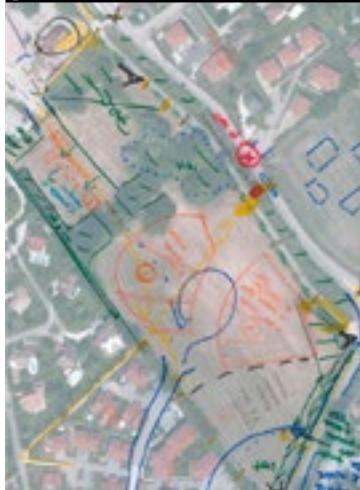
PLU DE MONTBONNOT-SAINT-MARTIN LA CONCERTATION AU SERVICE DU PROJET

L'Agence assiste depuis 2014 la commune de Montbonnot-Saint-Martin (en Grésivaudan) dans la conduite de la révision de son PLU. Elle l'accompagne dans toutes les étapes de constitution des pièces du document, et plus particulièrement lors de la concertation avec la population.

Elle a participé à l'organisation et à l'animation de deux nouveaux ateliers de travail avec habitants et élus en 2015, en vue de la traduction règlementaire des orientations du PADD. Ces ateliers, à l'appui d'une approche très spatialisée, portaient sur l'évolution des tissus pavillonnaires et sur les enjeux d'aménagement du secteur de Pré Saint-Martin. Le premier atelier s'est organisé en trois temps, avec une visite de terrain, une séance de travail en salle sur les conditions et recommandations pour l'évolution des espaces déjà urbanisés, puis une mise en commun et des échanges.

Le second atelier avait pour vocation d'aider les élus à effectuer des choix d'aménagements, en tenant compte des recommandations des habitants, qui ont été particulièrement productives et concrètes : aménager un parc au nord de l'opération, en lien avec les équipements publics ; préserver des cônes de vues vers la mairie, la Dent de Crolles et le prieuré ; implanter les bâtiments les plus hauts – jusqu'au R + 3 – au centre de l'opération ; développer le maillage piéton / cycle du secteur pour un accès facile des enfants au futur ; etc.

→ DU TRAVAIL AVEC LES HABITANTS À LA TRADUCTION TECHNIQUE



« Ces deux ateliers sont l'illustration d'une concertation réussie. Le projet n'est pas encore finalisé, mais le travail réalisé sert de fil conducteur au projet communal. Les recommandations produites, souvent très pertinentes, permettent de tenir le sens du projet. Les participants, beaucoup plus nombreux qu'en 2014, se sont sentis vraiment investis ; la forme des ateliers a beaucoup plu. Cette expérience était riche pour l'Agence qui a pu tester de nouveaux outils d'animation. »

Sabine Sirugue, chef de projet



MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

Concertation autour du PLU et l'évolution des secteurs pavillonnaires

Dans le cadre de la concertation sur la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) et dans la suite des ateliers de concertation tenus en octobre et décembre 2014, Dominique Bonnet, maire adjoint en charge de l'urbanisme, a souhaité organiser deux nouveaux ateliers de travail avec les habitants.

Le premier s'est déroulé vendredi dernier autour de l'évolution des secteurs pavillonnaires dans le secteur situé au nord de la RD 1090. Et ce en trois temps, celui de la découverte, à pied, du secteur d'étude, puis celui d'un travail en salle en ateliers et, enfin, celui, commun, de restitution et d'échanges.

Regards croisés de Bonimontains

Sabine Siruque, Colombe Buevoz et Clémentine Gautreau de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG) ont exposé la raison de la réflexion s'agissant des évolutions des secteurs pavillonnaires. « C'est pour accompagner l'évolution des besoins et des attentes des ménages » comme par exemple faire évoluer sa maison, souhaiter diviser son terrain, réaliser un nouveau projet à la place de la maison existante... « Permettre les évolutions des secteurs pavillonnaires, c'est évidemment prendre en compte leurs spécificités et préserver leurs principaux atouts »,

commentait Dominique Bonnet.

« Réfléchir à ces évolutions, c'est aussi répondre aux obligations légales imposées par la révision du PLU », indiquaient encore les représentantes de l'AURG. « On peut limiter la consommation d'espace et l'étalement urbain en privilégiant l'évolution des espaces déjà urbanisés et plus spécialement les secteurs pavillonnaires présentant des potentiels de mutation » précisait l'élu.

La visite a rassemblé une quinzaine de Bonimontains, soit un exercice idéal pour porter des regards croisés sur l'évolution de ce secteur à partir de trois thématiques : le paysage (les vues, la végétation, les espaces verts...), les circulations et le stationnement (accès, organisation des déplacements...) et aussi les règles d'urbanisme (volumétrie, implantation de nouvelles constructions...).

La visite, effectuée avec plan en main, et avec beaucoup d'informations sur le secteur (âge des constructions, tailles des parcelles, organisation des voiries...), a été suivie par un travail en groupes de travail selon plusieurs cas de figures étudiés à partir de trois problématiques (faire évoluer et adapter sa maison, diviser son terrain pour une nouvelle implantation et réaliser une nouvelle opération de logements). Puis, ce fut le temps de la restitution commune.



L'INFO EN +

UN AUTRE ATELIER HIER SUR LE SECTEUR "CENTRE-SAINT-MARTIN"

L'atelier de concertation suivant, qui avait lieu hier soir à la mairie, proposait aux Bonimontains une réflexion sur les conditions d'aménagement du secteur "Centre-Saint-Martin" avec pour objectif la finalisation de l'aménagement du "second centre de vie" organisé autour de la place Robert-Schuman et du nouveau pôle d'équipements publics du Prieuré.

▲ Un temps de réflexion en ateliers en salle a été organisé après la visite pédestre du secteur dans le cadre de la concertation avec les Bonimontains sur la révision du Plan local d'urbanisme. ▼



5. ÉLARGIR, ARTICULER : LES NOUVEAUX REGARDS

Multiscale et partenariale, l'Agence est particulièrement bien placée pour aider à regarder les problèmes autrement, sous d'autres angles, à prendre de la hauteur dans la recherche des solutions, et à se dessaisir des limites institutionnelles pour partager des constats, des enjeux, une vision, et impulser des stratégies collaboratives.

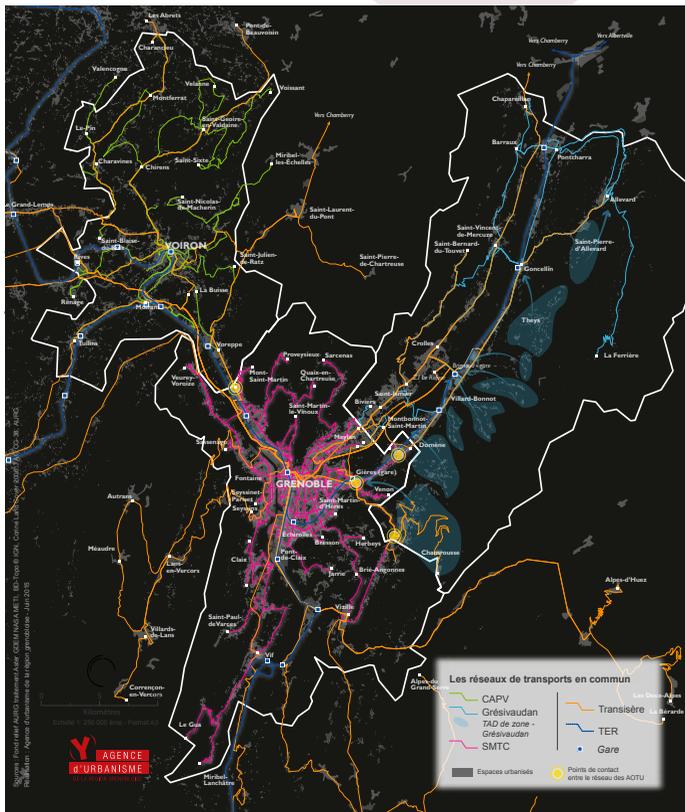
- ➔ 1 Démarche de coopération entre les AOT
- 2 Convention partenariale prolongement ligne A
- 3 Allevard : un projet qui a pris de la hauteur
- 4 Guide des espaces publics et de la voirie
- 5 Stratégie départementale agricole



LA DÉMARCHE DE COOPÉRATION ENTRE LES AUTORITÉS ORGANISATRICES DES TRANSPORTS DE LA RÉGION GRENOBLOISE : UNE ÉVIDENCE ?

Les autorités organisatrices des transports (AOT) intervenant dans la région grenobloise réfléchissent à la mise en place d'un cadre de coopération au service d'une meilleure coordination des réseaux, dans un contexte d'étroites interactions quotidiennes entre territoires voisins. Elles ont conjointement sollicité l'Agence pour alimenter en connaissances leur démarche, à une échelle dépassant les périmètres d'intervention des AOTU, et pour aider à construire les bases de données, de cartographies et d'analyses adaptées. **Un état des lieux a ainsi été réalisé en 2015, pour alimenter un cycle de réunions techniques et politiques entre le Pays Voironnais, Le Grésivaudan et le Syndicat mixte des transports en commun (SMTC) de la métropole grenobloise.**

Cet état des lieux a été complété par l'identification des enjeux de coopération, en s'appuyant notamment sur une première synthèse des réflexions stratégiques portées par les territoires, une analyse de l'évolution du contexte législatif (Loi NOTRe, Code des transports), ainsi que sur des exemples extérieurs (notamment l'évolution du Sytral à Lyon).





« Durant l'été 2015, la démarche de coopération associant les AOT du Pays Voironnais, du Grésivaudan et de Grenoble-Alpes Métropole (Métro / SMTC) a été relancée. Ces trois AOT ont naturellement fait appel à l'Agence pour les guider dans leurs questionnements puisqu'elle travaillait déjà sur nombre de leurs études déplacement respectives (volet déplacements du Schéma de secteur du Voironnais, PDU du Grésivaudan, PDU de la Métropole et autres études déplacements pour le SMTC, dont celle sur la tarification, etc.). Elle était indiscutablement en capacité d'alimenter les réflexions sur la grande AOT, car très au fait des évolutions des réseaux. En trois semaines, elle a pu produire un premier diagnostic sur quatre sujets-clés : le récolement des réseaux, la consolidation des budgets des trois réseaux urbains, la superposition des grilles tarifaires des réseaux et les expériences conduites par ailleurs. »

Isabelle Reynaud et Gabriel Jourdan, experts Déplacements à l'Agence

Q | L'Agence a produit un diagnostic en quatre points

1

LE RÉCOLEMENT DES RÉSEAUX

Il s'agissait de montrer comment s'articulent les différents réseaux des trois AOT, en incluant les réseaux TER et de cars départementaux Transisère, qui font le lien entre leurs territoires. L'Agence a exploité le travail réalisé dans le cadre du PDU métropolitain et de l'Observatoire des déplacements de la région grenobloise, en réalisant des croisements avec l'enquête origine-destination. Cela a mis en évidence le fait que les réseaux Transisère et TER assurent la quasi-totalité des déplacements réalisés en transports collectifs entre la Métropole, le Grésivaudan et le Voironnais, tout en contribuant également à la desserte interne de chacun de ces territoires.

2

LA CONSOLIDATION DES BUDGETS DES TROIS RÉSEAUX URBAINS

L'Agence a appliqué la même méthode (compte déplacement) à l'analyse des budgets des trois AOT. Cet exercice a été limité aux trois réseaux urbains, mais il serait intéressant de le prolonger en intégrant le coût des lignes Transisère qui circulent dans le périmètre de coopération. Cela pourrait être réalisé dans une deuxième phase si les élus le souhaitaient.

3

L'ANALYSE DES GAMMES TARIFAIRES DES RÉSEAUX

L'Agence a examiné les gammes tarifaires des réseaux de transports collectifs (urbains, départementaux et régionaux) présents sur le territoire afin de mettre en évidence les convergences, les divergences et les complémentarités dans les dispositifs tarifaires des différentes autorités organisatrices. Cette approche visait à identifier les enjeux et les possibilités de rapprochement. Il en est ressorti que chaque AOT proposait des réductions pour certaines catégories de population, mais sans logique commune, et que des accords bilatéraux étaient en vigueur entre AOT, mais sous des formes très hétérogènes. Cela produit une tarification peu lisible pour l'utilisateur qui passe d'un réseau à l'autre et n'est pas incité à l'intermodalité...

→ TARIFS ABONNEMENTS ANNUELS

75 ans ...		36 €		
65 ans ...	Tarif variable selon le type de territoires et le nombre de zones (1 zone urbaine : 591 €)	228 €	255 €	105 €
26 ans ...		514 €		
25 ans ...	1 zone urbaine	514 €		
19 ans ...	gratuité scolaires*	195 €	70 €	40 €
18 ans ...				
12 ans ...	1 zone urbaine	177 €	185 €	
11 ans ...			27 €	
5 ans ...	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
4 ans ...				



4

BENCHMARK

L'Agence a aussi analysé les différentes formes de coopération possibles entre les AOT, en creusant plus particulièrement l'exemple du Sytral à Lyon.

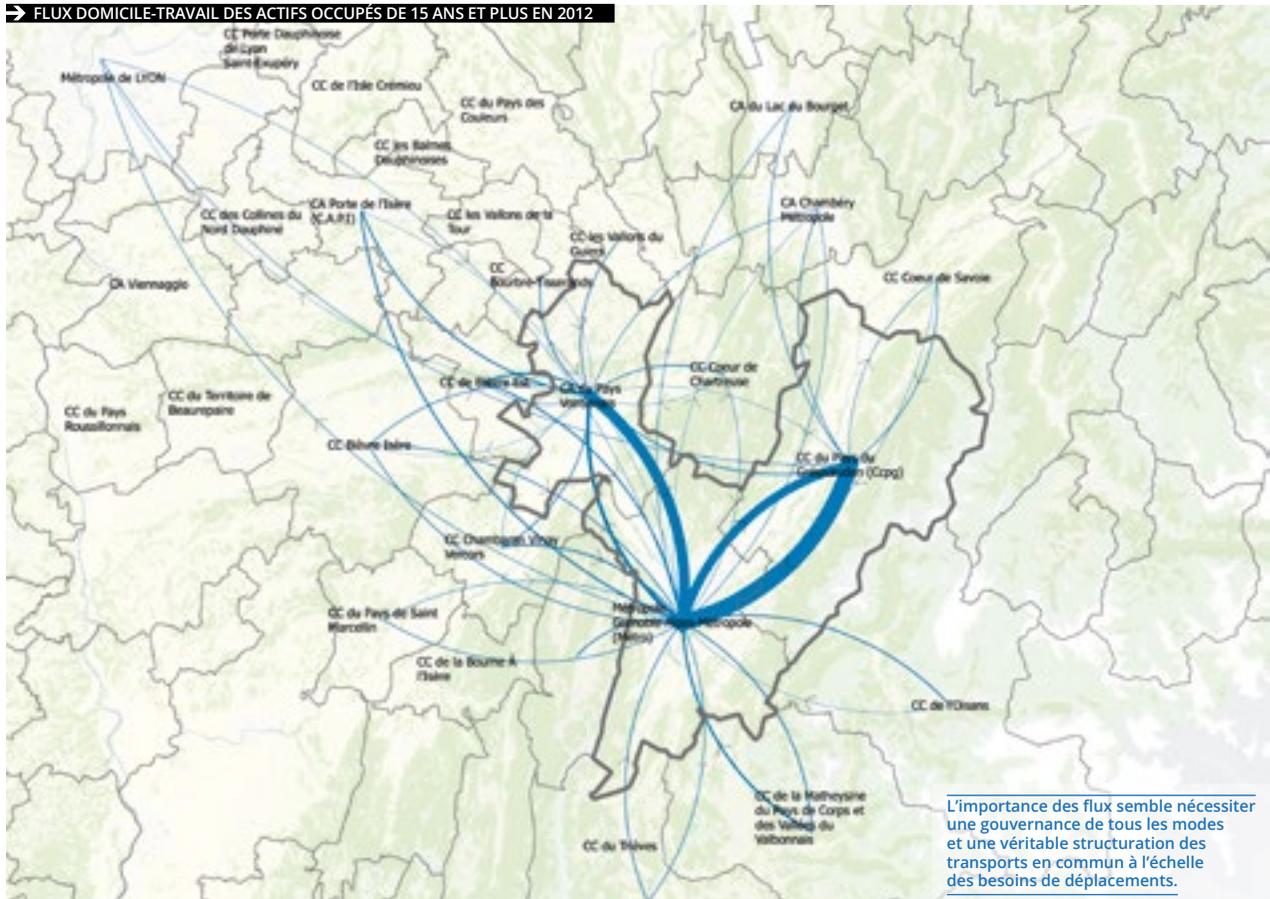
À partir de ce diagnostic, l'Agence a proposé des premières pistes d'enjeux et de sujets de coopération entre les AOT, portant sur les outils d'observation des déplacements, le rapprochement des tarifications, l'organisation de l'offre de transport (notamment pour mieux coordonner les lignes des différents réseaux), ou encore les parkings-relais, les aires de covoiturage et voies réservées aux transports collectifs et au covoiturage sur les autoroutes.



« À travers cette démarche, l'Agence contribue à l'émergence d'une vision partagée sur l'offre de transport, sa tarification et son financement à l'échelle du territoire du pôle métropolitain en projet, en mutualisant les travaux réalisés par ailleurs pour le compte des différents acteurs de la mobilité et en les mettant en perspective. »
Gabriel Jourdan, chef de projet

À CE STADE, LES DISCUSSIONS ENTRE LES AOT SE POURSUIVENT

➔ FLUX DOMICILE-TRAVAIL DES ACTIFS OCCUPÉS DE 15 ANS ET PLUS EN 2012



L'importance des flux semble nécessiter une gouvernance de tous les modes et une véritable structuration des transports en commun à l'échelle des besoins de déplacements.

2



- 1 Démarche de coopération entre les AOT
- 2 Convention partenariale prolongement ligne A
- 3 Allevard : un projet qui a pris de la hauteur
- 4 Guide des espaces publics et de la voirie
- 5 Stratégie départementale agricole

UNE CONVENTION PARTENARIALE AUTOUR DU PROLONGEMENT DE LA LIGNE A DU TRAMWAY ARTICULER PROJET DE TRANSPORT ET PROJET DE TERRITOIRE

Le prolongement de la ligne A vers Le Pont-de-Claix Flottibulle et le projet de création d'un parking-relais dans ce secteur s'articulent avec le projet urbain de « centralité Nord » porté par la Ville de Le Pont-de-Claix, ainsi qu'avec le projet de déplacement de la halte ferroviaire porté quant à lui par SNCF Réseau et la Région.

L'Agence a été sollicitée pour aider ces différents acteurs à coordonner leurs actions et à intégrer les interrelations entre ces projets convergents, et pour accompagner le SMTC dans la mise en place d'une démarche « urbanisme et déplacements » conformément au « contrat d'axe » de la ligne E. Les accords partenariaux ont été formalisés au sein d'une convention partenariale urbanisme / déplacements, signée le 20 mars 2015 entre les autorités organisatrices de transport et les maîtrises d'ouvrage.

Puis différentes études se sont poursuivies en 2015 :

- Les études ferroviaires : halte et sécurisation du passage à niveau
- L'étude du tramway et du pôle d'échanges
- Le projet urbain de Le Pont-de-Claix
- L'étude du PPRT

Des comités techniques et de pilotage permettent de coordonner ces démarches animées par l'Agence qui tient notamment à jour un calendrier des projets (chronogramme) pour aider les partenaires à identifier les articulations entre les différentes études en cours.



Convention partenariale de la ligne A du tramway



« Ce travail permet à l'Agence de développer ses compétences en termes d'appui à la coordination des projets. Et surtout, il permet aux parties prenantes de prendre conscience du rôle que peut jouer l'Agence pour que les projets d'infrastructures se construisent en articulation étroite avec le projet de territoire. »

Gabriel Jourdan

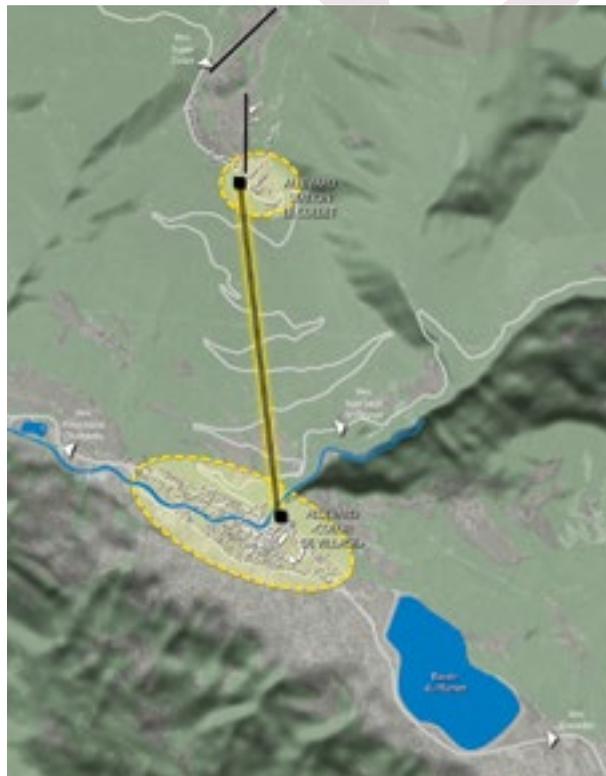
- 1 Démarche de coopération entre les AOT
- 2 Convention partenariale prolongement ligne A
- 3 **Allevard : un projet qui a pris de la hauteur**
- 4 Guide des espaces publics et de la voirie
- 5 Stratégie départementale agricole



ALLEVARD UN PROJET QUI A PRIS DE LA HAUTEUR

La commune d'Allevard a engagé différentes études techniques et économiques en vue de la réalisation d'un téléporté entre le centre-ville et la station du Collet d'Allevard. Parallèlement à ces études, elle s'interrogeait sur la stratégie d'aménagement corollaire du centre-ville, et les priorités à se fixer en termes de qualité du cadre de vie, du cadre bâti, et de potentiel de développement économique et touristique.

Ces réflexions, intégrant les questions de marketing territorial, venaient interroger le positionnement concurrentiel d'Allevard / Le Collet à l'échelle de l'offre touristique du Grésivaudan et du massif de Belledonne et, plus globalement, son attractivité auprès des touristes comme des acteurs touristiques, commerçants ou hébergements. **Elle a ainsi sollicité l'aide de l'Agence pour définir la feuille de route d'un projet de « ville station » venant prioriser les enjeux de développement et d'aménagement.**



Afin d'optimiser la mission sur un temps court (10 jours), l'Agence a réuni en ateliers / workshop (visites terrain, rencontres avec des acteurs et travail sur calque en mode projet) au mois de juin, une équipe interne de cinq experts dans les domaines de l'hébergement touristique, des déplacements, du logement, d'économie et commerce, d'urbanisme et de projet urbain. **Leurs travaux ont été restitués à la commune en octobre 2015, pointant les aménagements qui paraissaient nécessaires, avec un benchmark et un phasage détaillé des actions, dans la perspective d'un programme pluriannuel d'investissement... À approfondir en 2016.**



« Ce travail venant croiser les approches a permis à la commune de passer d'un simple objet d'infrastructure touristique à un projet d'ensemble. Nous avons pu travailler à une échelle plus fine, en articulant des politiques intercommunales et un projet d'aménagement à l'échelle communale. L'Agence avait quasiment carte blanche dans la méthode. C'était une mission atypique, au réel potentiel de nouveauté, autour d'un sujet traitant de montagne et de tourisme, avec le challenge du temps court. »

Sabine Sirugue, chef de projet

- 1 Démarche de coopération entre les AOT
- 2 Convention partenariale prolongement ligne A
- 3 Allevard : un projet qui a pris de la hauteur
- 4 Guide des espaces publics et de la voirie
- 5 Stratégie départementale agricole

4

GUIDE DES ESPACES PUBLICS ET DE LA VOIRIE L'ÉMERGENCE D'UNE CULTURE COMMUNE AUTOUR DES USAGES

À l'heure où le SMTC et la Métropole grenobloise connaissent une période de fortes évolutions de gouvernance et de compétences, l'Agence représente un outil stable pour les assister dans la (re)définition des politiques de mobilités et d'espaces publics. À travers la démarche d'élaboration d'un guide des espaces publics et de la voirie, de nouveaux sujets ont pu être explorés, en collaboration avec le CAUE de l'Isère, au sein d'une proposition méthodologique et d'intervention commune. L'Agence a aidé à préparer, animer et restituer les groupes de travail politiques et techniques et constitué la mise initiale, en réalisant notamment un atlas cartographique et en préparant une enquête sur les pratiques des communes en matière d'aménagement des espaces publics et de la voirie.

L'ambition de la Métropole était de faire émerger une culture commune autour de l'aménagement et des usages des espaces publics et de la voirie. À partir de visites sur le terrain, valorisant les « bonnes pratiques » locales sur l'ensemble du territoire métropolitain (dans l'urbain dense, le périurbain, le rural et la montagne), le groupe de travail politique a pu définir les grandes orientations à inscrire dans le guide. Le travail se poursuit en 2016.



3 groupes de travail politiques rassemblant **10 à 20** élus

de la Métropole à chaque réunion, mais aussi des techniciens et des spécialistes invités à partager leur expérience : place du piéton dans la ville, choix des matériaux dans les projets d'aménagement, prise en compte de l'eau dans l'espace public...



« L'Agence a répondu à cette sollicitation en cours d'année, en partenariat avec le CAUE, avec lequel elle a trouvé un bon équilibre pour travailler en complémentarité. Pour l'Agence, intervenir sur les espaces publics et la voirie est un sujet à réactiver à l'heure où nous travaillons sur le PLUi métropolitain. Cette question est très pertinente et sensible quand il faut marier l'échelle intercommunale à 49 et l'échelle communale avec ses spécificités. Il faut prendre en compte les éléments identitaires, de patrimoine, le choix des couleurs et de matériaux, en passant par la végétalisation, la présence d'œuvre d'art, etc. C'est un travail de précision. »

Murielle Pezet-Kuhn, chef de projet

- ① Démarche de coopération entre les AOT
- ② Convention partenariale prolongement ligne A
- ③ Allevard : un projet qui a pris de la hauteur
- ④ Guide des espaces publics et de la voirie
- ⑤ Stratégie départementale agricole



UNE STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE AGRICOLE CONSTRUITE AVEC LES ACTEURS CONCERNÉS

Les élus du Département de l'Isère réfléchissent à l'élaboration d'une stratégie départementale de préservation des espaces agricoles et naturels qui formalise des orientations stratégiques pour, à la fois, conserver une agriculture dynamique, préserver le foncier agricole et concilier les enjeux et usages.



L'Agence a produit une mise initiale en 2014 afin d'appréhender, à l'échelle départementale, les enjeux connus sur les espaces agricoles et naturels. Il en est ressorti la nécessité de renforcer les interactions entre outils de protection des espaces, outils économiques et outils pour l'opérationnalité des projets. **Puis, en 2015, le Département a confié à l'Agence et à la Chambre d'agriculture une mission conjointe pour préciser les contenus et attendus de cette stratégie départementale (phase 1).**

Il s'agissait de croiser une analyse du dynamisme des filières agricoles d'une part, et la planification et l'aménagement d'autre part. Dans un premier temps, des entretiens ont été conduits avec les acteurs référents de la planification de l'Isère sur les éléments d'état des lieux, d'enjeux, de perspectives et de méthode. Puis une analyse multicritères a permis d'identifier les sites à enjeux (en qualifiant et cartographiant les tensions sur les espaces agricoles).

Sur la base des propositions d'aide à la décision produites par l'Agence, une deuxième phase de mission est envisagée en 2016.

« Notre intervention a permis de proposer un cadre à cette stratégie départementale agricole, avec un document de référence incitant à l'émergence de projets concertés localement.

Le travail mené en 2015 à la fois avec les acteurs de la planification et la Chambre d'agriculture a permis d'identifier des pistes d'objectifs soutenables, permettant d'articuler au mieux les documents de planification et les projets de soutien à l'agriculture. Il y a un vrai besoin de renforcer les interactions entre outils de protection des espaces (tant réglementaires que contractuels), outils liés à une approche économique et aux filières, et outils en faveur de l'opérationnalité des projets sur le terrain. Il y a aussi une nécessité de rendre lisibles les secteurs agricoles prioritaires d'intervention identifiés collectivement et d'aider à la mise en place de projets dans un cadre d'orientations départementales adaptées aux territoires et à leurs besoins. Avec ce type de mission conduite à l'amont, l'Agence sort un peu de ses lignes habituelles pour mieux visualiser la mise en œuvre de la stratégie dans les politiques portées par les territoires ou les projets. »

Murielle Pezet-Kuhn, chef de projet

6. CROISER ET HYBRIDER : LES NOUVELLES APPROCHES

Multiplier au maximum les regards et les analyses dans une approche transverse de l'observation qui croise les échelles, les thématiques, les enjeux, au cœur des réalités complexes de la vie des territoires : c'est une quête permanente de l'Agence, à travers de nouvelles méthodes, de nouveaux outils, de nouveaux partenariats... au service de politiques publiques toujours mieux éclairées.

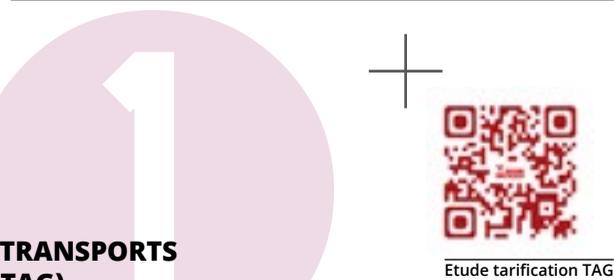
- ➔ 1 Équité de la tarification
- 2 Avizon, un outil made in agence
- 3 Diagnostic énergie émissions mobilités
- 4 Processus de changements socio-énergétiques
- 5 Activité de l'OBS'y
- 6 Observer sans frontières

RENDRE PLUS ÉQUITABLE LA TARIFICATION DES TRANSPORTS EN COMMUN DU SMTC ET DE SON EXPLOITANT (TAG)

Le Syndicat mixte des transports en commun (SMTC) a mis en place en 2009 une tarification solidaire prenant en compte les revenus et la situation des ménages. Mais, devant les dernières études sociologiques et les évolutions sociétales à l'œuvre, il lui a semblé nécessaire de réinterroger sa grille tarifaire, en s'appuyant sur de nouveaux critères, pour en renforcer le caractère solidaire et équitable. La **notion d'effort financier des ménages** est alors apparue comme centrale dans cette recherche initiée par l'Agence en 2014 à la demande du SMTC, et dont les premiers résultats ont été présentés en juin 2015.

Le regard objectif de l'Agence sur la situation était attendu par le SMTC, pour l'aider à **apprécier l'impact financier du coût des abonnements TAG sur le « reste à vivre » des ménages**. Plusieurs sources de données ont été mobilisées, comme les données Insee et l'Enquête ménages déplacements (EMD), mais aussi le fichier des allocataires de la CAF, mis à disposition dans un cadre partenarial : une mine d'informations pour analyser le niveau de vie des familles.

L'Agence a également accompagné le SMTC dans sa **démarche de concertation en continu** avec les citoyens, les associations, l'exploitant, les personnes publiques associées et les élus, pour élaborer avec eux sa nouvelle grille tarifaire commerciale, approuvée par le comité syndical le 9 juillet 2015. Ont alors été entérinées la fin de la gratuité pour



les personnes âgées (qui disposent globalement d'un meilleur pouvoir d'achat que d'autres catégories de population), et une baisse conséquente de tarif pour les jeunes de 19 à 26 ans, une tranche d'âge qui se caractérise par une grande diversité de niveaux de vie et d'usages. La nouvelle grille est entrée en service dès la rentrée 2015.

- 1 Équité de la tarification
- 2 Avizon, un outil made in agence
- 3 Diagnostic énergie émissions mobilités
- 4 Processus de changements socio-énergétiques
- 5 Activité de l'OBS'y
- 6 Observer sans frontières

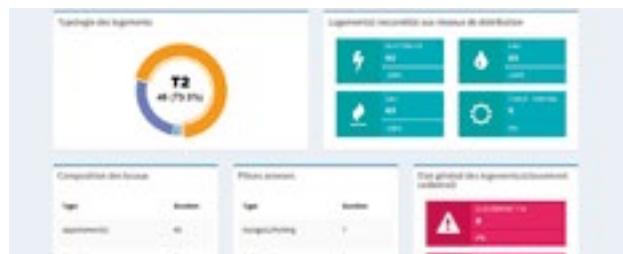


« Interroger les valeurs et la solidarité pour améliorer l'équité entre les citoyens dans le financement de leur mobilité était la ligne conductrice de la demande des élus du SMTC à l'Agence. Notre approche était suffisamment neutre dans un contexte politiquement sensible. Il fallait également tenir compte d'un contexte financier contraint, où le maintien du niveau de recettes pour la collectivité était essentiel. La démarche a amené à remettre en cause des fonctionnements du passé. En effet, la gratuité des transports pour les personnes âgées datait des années 1970. Le travail pédagogique que nous avons mené a rendu acceptable l'idée que les plus vulnérables étaient dorénavant moins les personnes âgées que les jeunes, en raison notamment de leurs difficultés d'accès à l'emploi durable. Leur situation est souvent instable jusqu'à 30 ans, et il a donc semblé préférable de les soutenir prioritairement et de façon solidaire. Le mécanisme de solidarité générationnelle s'est ainsi trouvé inversé. »
 Isabelle Reynaud, chargée d'études Déplacements

DISPOSITIF DE VEILLE DES COPROPRIÉTÉS UNE MÉTHODOLOGIE ET UN OUTIL « MADE IN AGENCE » (AVIZON)

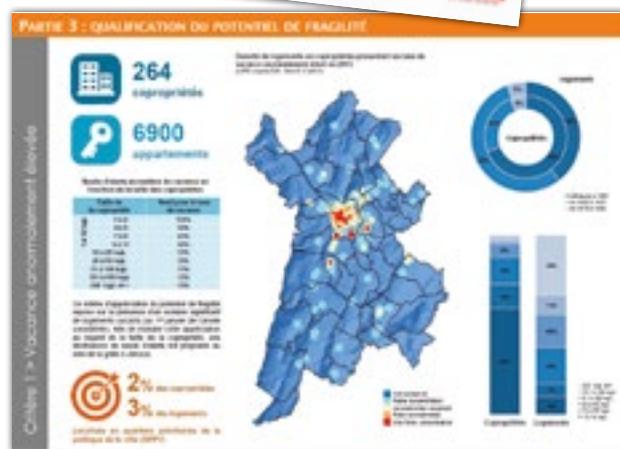
Depuis 2013, Grenoble-Alpes Métropole confie à l'Agence la constitution d'un dispositif de veille et d'observation des copropriétés afin de disposer d'éléments d'appréciation de ce parc (localisation, spécificités) et de mieux suivre son évolution. Grâce à une méthodologie originale croisant des sources de données variées, cette démarche a conduit à l'élaboration d'un mode opératoire systématique et reproductible, permettant la qualification de l'intégralité du parc de copropriétés de la métropole d'une part, et la constitution d'une méthode de pré-repérage statistique de leur fragilité d'autre part. **En offrant une meilleure connaissance du parc privé et de ses enjeux, cette démarche permet de mieux cibler les politiques métropolitaines de réhabilitation. Dans une visée plus opérationnelle, par le biais d'un repérage très fin des copropriétés fragilisées, elle permet aussi de concentrer les moyens d'intervention**

La mission menée en 2015 visait essentiellement à actualiser la base de données, développer et étendre le champ d'observation, et constituer un outil de mise à disposition des informations collectées. **Dans sa recherche d'efficacité, l'Agence a développé une interface web sécurisée de consultation cartographique des données relatives aux copropriétés. Elle l'a déposée sous la marque Avizon et prévoit de nouveaux développements au service de l'ensemble de ses besoins d'observation.**



Un premier rapport avait été élaboré en 2014, pour exposer les principaux fondements méthodologiques et résultats de l'exploitation de la base de données des copropriétés constituée à l'échelle de Grenoble-Alpes Métropole. Il a été complété et actualisé en 2015.

Bénéficiant d'un financement de l'ANAH au titre des démarches expérimentales d'observation des copropriétés fragilisées (dispositif VOC), cette mission engagée auprès de Grenoble-Alpes Métropole depuis 2013 est désormais en phase de maturité, avec une mise à disposition de l'information auprès des utilisateurs (services de la Métropole et des communes, opérateurs). **Désormais stabilisé méthodologiquement, le dispositif pourra envisager des développements plus ciblés pour approfondir certains aspects du parc (performance énergétique notamment).** À ce titre des partenariats sont notamment en cours d'expérimentation avec GEG pour tester de nouvelles méthodes d'identification de la précarité énergétique.



« La principale innovation de ce dispositif réside dans le niveau très fin d'observation, à l'échelle du bâti. Un tel niveau de précision est aujourd'hui possible grâce à la libération progressive des données fiscales, désormais à disposition des collectivités et agences d'urbanisme. L'intérêt majeur de ce type d'approche ultra précise réside dans son caractère pré-opérationnel, puisqu'elle permet aux services de la Métropole de mieux cibler les bâtiments nécessitant une intervention, et de décliner ensuite les actions d'accompagnement les plus adaptées aux spécificités de chacune des problématiques rencontrées...

Face à la masse d'informations collectées à cette échelle d'observation très fine, nous nous sommes rapidement heurtés aux limites des formats de restitution traditionnels qui auraient nécessité quelques kilos de papiers... C'est de là qu'est venue l'idée d'utiliser une solution web d'affichage / consultation des données. Devant l'inexistence de solutions adaptées, l'Agence a développé son propre outil en interne sous le nom d'Avizon. C'est donc in fine une étude assez inédite dans son mode de restitution. Nous avons été parmi les premiers territoires à opter pour ce type d'outil. La démarche a d'ailleurs été relayée au niveau national ! »

Gabriel Fablet, chef de projet

Une plate-forme web de mise à disposition des données

Élaborée par la Métropole et l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, une plate-forme web met les données de la VOC à disposition des communes et des opérateurs qui effectuent des études pré-opérationnelles. Parmi ses fonctionnalités figurent les caractéristiques des copropriétés, l'historique des interventions et les recherches multicritères. Chaque copropriété fait l'objet d'une fiche comportant les données-clés sur son état de santé. C'est aussi une plate-forme collaborative que les intervenants autorisés peuvent enrichir en contenus. »

Source : Cahiers de l'Anah, n°148, avril 2016

Q | Qu'est-ce qu'Avizon ?

Avec Avizon, l'année 2015 marque singulièrement la poursuite de la transformation digitale de l'Agence. Il s'agit d'une solution web basée sur une technologie Open-source, développée en interne depuis 2014 dans le cadre du socle partenarial. Cette plate-forme modulaire et personnalisable, combinée avec les capacités de développement de l'Agence, permet de concevoir des applications sur mesure de systèmes d'informations géographiques (SIG) simples et conviviales, au service d'études et de projets pré-opérationnels.

Avizon innove véritablement dans la conduite de ces projets en proposant des applications qui permettent de visualiser et de décrire simplement les principaux indicateurs des sites étudiés, tout en offrant la possibilité de les modifier ou de les enrichir, de façon collaborative, par la collecte de données auprès des collectivités.

Outre l'observatoire des copropriétés de Grenoble-Alpes Métropole, un autre projet a bénéficié cette année d'un financement dédié à la création d'application : l'observatoire du commerce de Grenoble-Alpes Métropole. Ils sont tous les deux hébergés sur la plate-forme www.avizon.fr et ont été développés en étroite collaboration avec les services habitat et économie métropolitains pour un usage interne.



« Nous n'en resterons pas là. Dans les mois qui viennent, l'Agence souhaite pouvoir développer Avizon selon deux axes : l'élaboration d'un outil de suivi multithématique des territoires et la création d'une communauté d'utilisateurs et de développeurs autour de l'outil, afin de mutualiser l'expérience et les efforts de développement. »

Ludovic Delhomme, chargé d'études Technologies de l'information, créateur d'Avizon



Plate-forme Avizon

DÉBUT 2014
Premières expérimentations de l'application Avizon

JUIN 2014
Commande de Grenoble-Alpes Métropole d'une application sur les copropriétés

DÉCEMBRE 2014
Développement des fonctionnalités principales

MARS 2015
Première version

JUIN 2015
Livraison de l'application copropriétés

- 1 Équité de la tarification
- 2 Avizon, un outil made in agence
- 3 Diagnostic énergie émissions mobilités
- 4 Processus de changements socio-énergétiques
- 5 Activité de l'OBS'y
- 6 Observer sans frontières

3

DIAGNOSTIC ÉNERGIES ÉMISSIONS MOBILITÉS (DEEM) UN OUTIL PRÉCIEUX

Le club EMD, animé par l'Agence, est le lieu d'une appropriation partagée de l'outil Enquête ménages déplacements (EMD 2010), de l'analyse de ses résultats et de leur utilisation. Les rencontres du club sont aussi l'occasion d'ouvrir la réflexion sur les évolutions de la mobilité à travers la présentation de divers travaux (Enquête nationale transports, EMD d'autres agglomérations, travaux de recherche...) et la conduite d'analyses thématiques partenariales, qui sont régulièrement restituées dans les Zooms de l'EMD.

En 2014, l'Agence, via le club, a participé aux travaux exploratoires de la démarche Diagnostic énergies émissions mobilités (DEEM), conduite par le Cerema et l'IFSTTAR et financée notamment par l'Ademe, au sein de réunions d'échanges et d'analyses des premiers résultats en termes de consommation de carburant et d'émissions de polluants. Ces travaux se sont poursuivis durant l'année 2015, au cours de laquelle l'Agence a participé aux réunions d'échanges sur les projets et à la présentation des résultats de la région grenobloise lors de la journée nationale Cerema sur la méthode DEEM.

Ces résultats ont fait l'objet d'un Zoom EMD, publié en avril qui révèle deux principaux constats :

→ **Le premier concerne le poids des flux d'échanges** entre la métropole grenobloise et les territoires périurbains dans les émissions de polluants. Agir sur ce type de flux est désormais identifié comme une cible privilégiée d'une politique offensive de report modal.

→ **Le deuxième constat est sociologique.** Il est apparu, malgré l'évolution de l'image de la voiture auprès des jeunes générations, qu'il se produisait toujours un basculement dans les comportements à 18 ans. À cet âge, la distance moyenne quotidienne parcourue augmente de 6 %, tandis que les émissions de polluants sont multipliées par 2,7 du fait du changement de mode de transport.

« Les données DEEM sont un outil précieux pour mettre en évidence et hiérarchiser les enjeux des politiques de mobilité au regard de leurs impacts environnementaux. Elles sont en mesure d'enrichir les démarches d'évaluation environnementale des politiques de planification, telles que le PDU ou le PCET. »

Isabelle Reynaud, coordinatrice du Club EMD



La MOBILITÉ des HABITANTS
VERS LES ZONES D'ACTIVITÉ ET
LES ZONES COMMERCIALES
DE PÉRIPHÉRIE

**VIEILLISSEMENT ET
PERTE DE MOBILITÉ**
UN ENJEU POUR
LES POLITIQUES
DE DÉPLACEMENT

3 Zooms EMD publiés en 2015



Démarche DEEM



Flux d'échanges entre l'agglomération grenobloise et le reste de la région :

10 %
des déplacements,
mais près de **40 %**
des émissions de gaz à effet de serre

- 1 Équité de la tarification
- 2 Avizon, un outil made in agence
- 3 Diagnostic énergie émissions mobilités
- 4 Processus de changements socio-énergétiques
- 5 Activité de l'OBS'y
- 6 Observer sans frontières



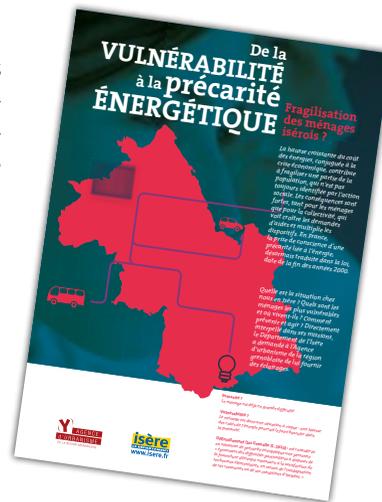
UN PROCESSUS DE CHANGEMENT SOCIO-ÉNERGÉTIQUE SOUS HAUTE SURVEILLANCE

Q | De la vulnérabilité à la précarité énergétique

L'Agence a entamé en 2012, à la demande du Département de l'Isère, une **mission d'observation à caractère prospectif sur la question de la vulnérabilité énergétique des ménages et des territoires**. Il s'agissait, dans un premier temps, de qualifier et cartographier les territoires isérois du point de vue de leur exposition au risque de vulnérabilité face à la hausse actuelle et prévisible des coûts de l'énergie. Cette approche initiale intégrait **trois facteurs principaux : le caractère énergivore de l'habitat, les déplacements contraints et les faibles revenus**.

En 2015, l'Agence a été fortement mobilisée pour poursuivre ces analyses en partenariat avec l'Insee. En recherche de témoignages, elle a missionné pendant six mois une sociologue stagiaire pour réaliser une enquête sur plusieurs territoires (Trièves, Sud Grésivaudan, Voironnais et métropole grenobloise), afin de mieux comprendre les situations et les comportements des ménages confrontés aux coûts énergétiques.

La synthèse de ces travaux a fait l'objet d'un échange avec les acteurs locaux des déplacements, de l'énergie (GEG), des dispositifs de précarité et du logement, lors d'un **séminaire** coanimé par le Département et l'Agence (le 10 mars), et d'une **publication** destinée à sensibiliser les élus du territoire.



Synthèse vulnérabilité énergétique

Q | Des inégalités sociales et spatiales croissantes

Emmanuel Boulanger, chef de projet, spécialiste des questions de société et Anne-Lise Bénard, chargée d'études observation ont coécrit un long article, paru dans un dossier intitulé Vraies et fausses fractures, au sein de la revue Urbanisme n°399 (hiver 2015). Ils y font état d'un certain nombre de constats, questionnements et enjeux sur la métropole grenobloise, durement frappée par la crise malgré son rayonnement technopolitain. Ils y explorent le fait que l'actualité médiatique récente fait se côtoyer des images aussi contradictoires que celles de la métropole technopolitaine, sportive et écologique et celles de la ville des émeutes et meurtres dans les quartiers populaires, de la guerre des gangs et du discours de Grenoble. Selon les auteurs, la crise économique et la crise du logement sont venues accentuer les fissures d'une cohésion sociale déjà fragilisée par de nombreux séparatismes sociaux et territoriaux... Ce qu'ils décrivent comme **la fracture énergétique devient un enjeu central, un grand défi parmi d'autres, que les porteurs de l'innovation sociale, technique et financière devront relever de concert.**



Article revue Urbanisme



« Cette année, au-delà du travail important réalisé pour le Département de l'Isère, il s'agissait de s'intéresser à la façon dont d'autres institutions avaient appréhendé le phénomène, les différences qui s'opéraient selon la typologie des territoires, mais également de dialoguer avec des sociologues sur la méthodologie employée et les conclusions auxquelles l'Agence était parvenue. C'est ce qui a motivé notre réponse à un appel à contribution lancé par l'université de Tours, en vue d'une participation aux deuxièmes Journées internationales de sociologie de l'énergie (JISE 2015). »

Anne-Lise Bénard, chargée d'études observation, contributrice pour l'Agence à la Journée internationale sur la sociologie de l'énergie

Q | L'Agence aux JISE 2015

À partir des entretiens et analyses, l'Agence a réalisé une vidéo afin de présenter sa démarche à Tours lors des JISE 2015, dans la perspective de nouer des échanges et de confronter ses analyses avec des chercheurs en sociologie ainsi que des experts, mais aussi avec les représentants d'autres agences d'urbanisme : par exemple, l'IAU et le bureau d'études 6-T qui, à partir d'une démarche similaire sur le profil des ménages, ont élaboré des préconisations pour les futures politiques publiques, issues pour la plupart d'idées recueillies lors d'entretiens.

Enfin, la participation aux JISE 2015 a rassemblé **350 participants**, dont des professionnels ou chercheurs grenoblois, tels que Stéphane Labranche – coordinateur énergie air climat à Sciences Po Grenoble, Caroline Gauthier de Grenoble Ecole de Management, et Xavier Gauvin de Bouygues construction. Ce dernier a notamment présenté une expérimentation menée sur dix foyers grenoblois volontaires, dont le logement a été déconnecté du réseau électrique pendant 4 mois pour être alimenté par des énergies alternatives, un projet qui sera développé dans un immeuble de la Presqu'île en 2018 (projet Écocité). Ces acteurs pourront être sollicités pour abonder les travaux de recherche qui se poursuivent en 2016 avec le réseau des 4 agences Auvergne - Rhône-Alpes.



Site des JISE 2015



- 1 Équité de la tarification
- 2 Avizon, un outil made in agence
- 3 Diagnostic énergie émissions mobilités
- 4 Processus de changements socio-énergétiques
- 5 Activité de l'OBS'y
- 6 Observer sans frontières



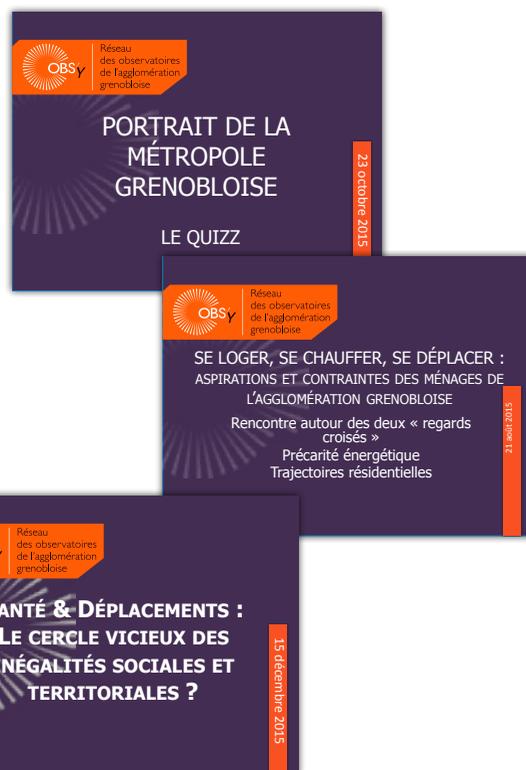
LE RÉSEAU DES OBSERVATOIRES DE LA RÉGION GRENOBLOISE ENTRE RENCONTRES ET PUBLICATIONS, L'ACTIVITÉ DE L'OBS'y S'INTENSIFIE

Depuis 2013, l'OBS'y fédère et remplace l'observatoire social économique et urbain de Grenoble et la coordination des observatoires métropolitains, en l'ouvrant à de nouveaux partenaires comme l'UDAF, Université Grenoble Alpes, l'AEPI, les grandes communes de la métropole. Placé sous pilotage de Grenoble-Alpes Métropole jusqu'en 2015, il mène ses propres activités (autour de 5 axes thématiques) et développe sa ligne éditoriale à travers son site et ses publications (Regards croisés, Tableaux de bord et Cahiers thématiques). L'intérêt particulier de l'OBS'y est de venir compléter les dispositifs existants, souvent sectoriels, pour apporter une vision plus transversale du territoire, provoquer des occasions d'échanges et de réflexions croisées, auxquelles les élus qui suivent ses travaux sont sensibles. Parmi les objectifs, il s'agit de développer des méthodes communes et innovantes, un réseau professionnel, une connaissance géographique plus précise et plus riche grâce à la mutualisation des données, avec plus de productions transversales sur le territoire de l'agglomération...

L'année 2015 a été centrée sur la valorisation et l'appropriation des travaux de l'OBS'y, avec l'organisation de trois rencontres très suivies, rassemblant plus de 250 élus et techniciens :

- **27 février** : Portrait de la métropole grenobloise
- **3 septembre** : Trajectoires résidentielles et vulnérabilité énergétique
- **15 décembre** : Déplacements et santé

L'Agence est naturellement très impliquée dans l'OBS'y, au sein des différents comités techniques et de pilotage, dans la préparation des Rencontres ou encore dans l'élaboration des publications. Elle a conçu et héberge le site web, dont elle assure le suivi et l'alimentation. L'ensemble des publications non seulement de l'OBS'y mais des observatoires partenaires sont mis à disposition. Il offre en outre la possibilité de télécharger des données et de réaliser des cartes.





« La formule des Rencontre de l'OBS'y fait ses preuves, avec son quizz en plénière, ses ateliers pour échanger sur les résultats de l'observation et amorcer le lien à l'action. Les trois Rencontres organisées en 2015 ont été un succès et ont favorisé l'appropriation des publications par un large public. Le RCO (Regards croisés) sur la santé par exemple, a apporté un éclairage nouveau sur la métropole et de vrais enseignements sur les inégalités sociales et territoriales de santé. La Rencontre qui a suivi la sortie de cette publication a révélé qu'il faudrait désormais mieux croiser cette thématique avec d'autres, comme les déplacements ou l'environnement par exemple, car les liens sont étroits et les conséquences de leurs interactions nombreuses pour les populations... L'OBS'y est un outil d'observation partenariale de qualité, qui nous aide véritablement à rénover les regards et les pratiques. Nous devons travailler encore à sa (re)connaissance auprès des élus, tant il leur apporte. »

Françoise Pichavant, directrice d'études observation



© Séverine Cattiaux



Publications OBS'y

4 Regards croisés sont déjà parus, avec un fort investissement de l'Agence

obsy.aurg.org/



- 1 Équité de la tarification
- 2 Avizon, un outil made in agence
- 3 Diagnostic énergie émissions mobilités
- 4 Processus de changements socio-énergétiques
- 5 Activité de l'OBS'y
- 6 Observer sans frontières

OBSERVER SANS FRONTIÈRES ET AVEC LES AUTRES

Q | Systèmes territoriaux régionaux (Sytere)

« Le vivre ensemble et l'agir ensemble pour faire territoire sont questionnés à toutes les échelles, depuis celle de la proximité jusqu'à celle de l'Europe. La récente réforme territoriale ouvre en France une nouvelle donne pour l'action... » C'est ainsi que Jean Rottner, Président de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) introduit l'Abécédaire des systèmes territoriaux régionaux paru fin 2015, un travail partenarial des agences (complété de regards d'experts sur certains sujets) issu d'une commande du bureau de la Fédération. Elle souhaitait produire les éléments de connaissance et de débat sur les enjeux des politiques publiques actuelles et futures des régions et intercommunalités, à l'heure de la recomposition territoriale. Il s'agissait ainsi de dresser un portrait national, régional et local permettant de situer la France en Europe, mais aussi d'évaluer les disparités régionales au sein d'un débat avec les partenaires, au niveau national et local.

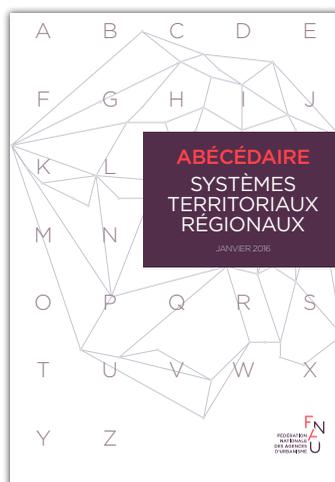
Associée à l'équipe projet, l'Agence grenobloise a participé à deux des réunions sur les systèmes territoriaux organisées par la FNAU, pour aborder avec les autres agences différents thèmes liés aux enjeux de qualité de l'air, d'énergie, de numérique, de gouvernance, d'économie ou de fiscalité... Elle a, quant à elle, été plus spécialement sollicitée sur les questions de disparités et de cohésion sociales, en relation avec l'agence de Lille. L'objectif était de parvenir à sérier, au travers de quelques indicateurs, une vision juste et non caricaturale de la France et de ses territoires.

Le travail se poursuit actuellement (Sytere 2), afin d'approfondir les thèmes, en focalisant certaines spécificités.

13 régions, 15 métropoles aux compétences élargies, des intercommunalités aux responsabilités étendues et des communes nouvelles... À travers cet abécédaire Sytere, se dessine une analyse des enjeux et des interrelations territoriales, notamment au prisme des évolutions législatives et des enjeux de politiques publiques. Il éclaire les liens entre systèmes urbains régionaux, et questionne également les compétences partagées des intercommunalités et des régions en proposant une



Publication Sytere

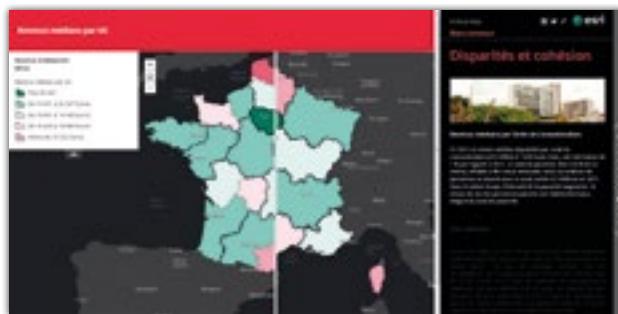


logique multi-échelle avec des comparaisons européennes et des zooms territoriaux.

Cinq enjeux d'aménagement et du développement des territoires français ont été sélectionnés pour proposer une approche intégrée des changements en cours. Ces idées directrices, au cœur des travaux des agences d'urbanisme, apportent de nouveaux éclairages et des réponses concrètes aux débats qui sous-tendent l'élaboration de nouvelles stratégies publiques :

- Les systèmes spatiaux et la gouvernance pour penser la co-construction territoriale ;
- Les « écosystèmes économiques et d'innovation » pour mesurer le développement territorial ;
- L'échange et le lien pour appréhender la société mobile et connectée ;
- Les biens communs pour réinterroger certains principes de l'action ;
- Le développement humain et la qualité de vie pour évaluer les disparités et la cohésion territoriale.

La publication, accompagnée d'un outil numérique, se veut une première mise de fonds destinée à nourrir les débats et questionnements des partenaires des agences : élus et acteurs des territoires, associations de collectivités, services de l'État et de la Caisse des Dépôts, professionnels et chercheurs.



Outil numérique Sytere

Q | **Observ'agglo : une mutualisation nationale des indicateurs métropolitains**

Des indicateurs communs ont été développés entre les démarches Sytere et Observ'agglo. Cette dernière, pilotée conjointement par l'AdCF et la FNAU, porte sur la mise en réseau d'indicateurs des agglomérations (échelle EPCI) de plus de 200 000 habitants. Le projet est né de l'exemple du Baromètre rennais et du Baro'Méto de Grenoble-Alpes Métropole dont la version II en cours est confiée à l'Agence (objectif de parution début 2017).

Après de longs débats, 45 indicateurs ont été sélectionnés sur 200 identifiés (comme la parité au sein des exécutifs). Chacun d'entre eux a fait l'objet d'une fiche détaillée pour expliciter son mode de calcul, sa source, etc. **L'objectif est de publier en 2016 un Observ'agglo national, réunissant des typologies et des analyses, pouvant être actualisé régulièrement, et dont la base de données mutualisée sera accessible.** L'Agence grenobloise a un rôle moteur dans la démarche (production des indicateurs et élaboration de la future publication nationale), aux côtés des agences de Rennes, Marseille et Nancy.

→ OBSERV'AGGLO 2015 : 37 AGGLOMÉRATIONS



7. EXPÉRIMENTER ET INNOVER : LES LABORATOIRES

Disposer d'un outil qui les aide à aller de l'avant, à se saisir des nouveaux enjeux et à les traduire au sein de leurs politiques publiques et de leurs projets en solutions nouvelles intégrant la contrainte financière, est une demande forte des élus. Autant que possible, elle insuffle l'innovation dans la conduite de ses missions et se saisit des opportunités qui lui sont données d'expérimenter d'autres manières de faire.

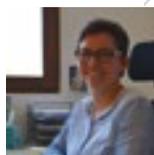
- 1 PLU de Chamrousse
- 2 Penser autrement l'économie territoriale
- 3 Atlas foncier économique de Grenoble-Alpes Métropole
- 4 Agence et Université

PLU DE CHAMROUSSE DES PISTES FUTURISTES

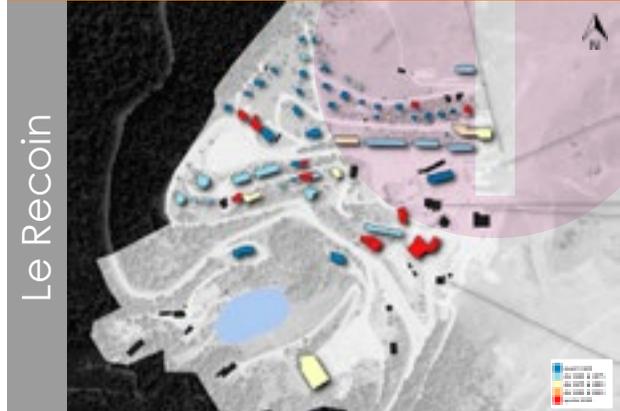
« Le modèle de développement des stations de montagne de demain reste à inventer » martèlent de concert Philippe Cordon, maire de Chamrousse, et son adjoint à l'urbanisme, Eric Brassart (ancien directeur de l'Agence dans les années 80). Dans leur vision novatrice, ils ont d'ailleurs intitulé le concours d'urbanisme et d'architecture pour l'aménagement de Chamrousse Recoin « nouvelles urbanités en montagne ».

La commune a souhaité engager la révision de son PLU datant de 2004 au regard des lois récentes, mais aussi en cohérence avec le concept d'aménagement préconisé par Aktis, l'équipe grenobloise lauréate du concours, préfigurant un complet changement de visage et d'esprit de la commune-station.

C'est ainsi que l'Agence a été sollicitée pour assister la commune dans la conduite de cette révision. Il lui a également été proposé une mission complémentaire, en partenariat avec Irstea (centre de Grenoble - Unité de recherche développement des territoires montagnards), pour alimenter les réflexions stratégiques du volet aménagement touristique du PLU au sein d'une approche conjointe des enjeux relatifs au domaine skiable et à l'hébergement touristique. C'est un domaine où l'Agence développe une expertise nouvelle. Elle est aussi intervenue en appui de la définition de la politique de mobilité (notamment modes actifs) et de stationnement, au niveau communal et en lien étroit avec les AOT, dans le cadre d'une étude spécifique.



VOLET 2 | L'IMMOBILIER TOURISTIQUE



« L'Agence accompagne la commune de Chamrousse depuis l'origine dans l'articulation de son projet urbanistique avec les volets réglementaire et pré-opérationnel. Il s'agit d'un PLU de station - donc un contexte très particulier - ce qui rend ce projet passionnant ! Il pose la question de l'aménagement, du développement économique au regard de la problématique montagne. En lien avec les exigences actuelles, la commune tente de renouveler son image en passant d'une politique de développement extensive à un concept de renouvellement urbain assez inédit. L'intervention de l'Agence a bénéficié de la sortie d'un nouveau décret modifiant et simplifiant le contenu du PLU. Celui de Chamrousse sera l'un des premiers rédigés selon la nouvelle formulation du Code de l'urbanisme (cf. page 48 et 49) !

En outre, les apports proposés par l'Agence sur les thématiques tourisme et mobilité, ont soutenu la collectivité dans sa volonté d'approfondir des sujets qui n'avaient pas forcément été identifiés lors du lancement du projet communal.

Les études et méthodologies spécifiques élaborées pour l'occasion ont servi de test et ont par la suite été exploitées au sein d'autres projets de territoires, à d'autres échelles, comme par exemple dans le volet tourisme du PLU du Massif du Vercors. »

Clémentine Gautreau, chargée d'étude Urbanisme

- ➔ 1 PLU de Chamrousse
- ➔ 2 Penser autrement l'économie territoriale
- ➔ 3 Atlas foncier économique de Grenoble-Alpes Métropole
- ➔ 4 Agence et Université

PENSER AUTREMENT L'ÉCONOMIE TERRITORIALE

Depuis plusieurs années, de plus en plus sollicitée, l'Agence répond aux problématiques économiques et commerciales des territoires en prodiguant les éclairages nécessaires à la décision au sein des collectivités. Déployée autour de quatre cœurs de métier, l'économie est un volet incontournable, pleinement intégré à une offre de services globale consacrée à la mise en cohérence de l'ensemble des enjeux de développement et d'aménagement, aux diverses échelles de territoire.

À travers la production d'études et d'expertises de diverses natures, l'Agence, en étroite interaction avec les services, s'est donc fait une spécialité, sur les questions économiques, d'accompagner les territoires et leurs élus dans la définition de stratégies, de projets et d'actions, largement concertés avec les acteurs, en faveur du développement territorial.

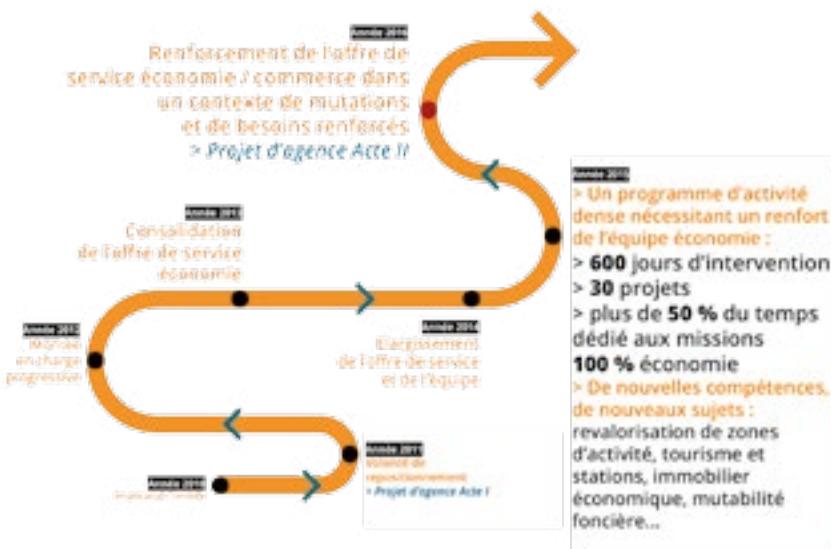
Elle intervient aussi bien à l'amont, avec la production d'études de marché par exemple, qu'à l'aval, avec la formulation de préconisations concrètes permettant aux élus locaux de mesurer l'impact de leurs choix politiques et la possibilité de les concrétiser. Les méthodes mises en œuvre s'appuient toujours, au-delà des connaissances capitalisées et croisées à l'Agence, sur un important travail d'écoute, d'échanges, d'analyses de terrain, auprès des acteurs concernés, mais surtout en coopération très étroite avec les techniciens des collectivités locales et leurs élus. C'est ainsi que peut se renforcer, selon le souhait des élus, le lien entre aménagement et développement économique, pour tisser des projets réalistes.

Dans la logique de **complémentarité avec ses membres et partenaires**, et conformément au champ de ses missions tel que réaffirmé par la loi ALUR, l'Agence n'intervient pas sur les questions de promotion économique, de prospection, et d'accompagnement des entreprises et filières... Toutefois, en témoigne son adhésion à Digital Grenoble, l'Agence est **partie prenante des problématiques et réseaux d'acteurs spécialisés** dans la recherche et le développement d'entreprises.



L'économie territoriale

est une notion assez récente, qui s'inscrit à la fois dans un contexte de globalisation et de décentralisation, et qui met en résonance un grand nombre d'acteurs dont il faut désormais organiser la rencontre. C'est une préoccupation particulièrement sensible et centrale face aux défis croisés de la conjoncture économique, des évolutions sociétales, technologiques, énergétiques, institutionnelles... qui ne permettent plus de penser le développement des territoires sous le seul angle des technopoles et de l'économie productive, dont, ne serait-ce que localement, et contrairement à bien des idées reçues, l'assise n'est plus si solide. Penser l'économie c'est penser la vie des territoires, dans leur éminente complexité.



Q | 4 cœurs de métiers Économie à l'Agence



1 Etude de **requalification urbaine** et de **programmation économique**

> Les exemples de *Le Pont-de-Claix* et de *La Tour-du-Pin*



2 Etude / conseil préalable à l'élaboration de **politiques sectorielles**

> L'exemple du *Trièves*



3 **Observation** et connaissance des territoires

> *Quelques exemples récents*



4 Etude / conseil préalable à l'élaboration de **stratégies d'aménagement**

> L'exemple de la *CC du Massif du Vercors*

Q | 6 dossiers métropolitains en 2015

Avec plus de **200 jours d'activité** dédiés uniquement au pilotage et à la production d'études et expertises économiques, **l'année 2015 est déterminante dans le partenariat Métropole - Agence**. Au-delà de l'implication dans la démarche PLUi, elle a été par **6 dossiers consacrés aux problématiques économiques et commerciales**.

ECONOMIE PRÉSENTIELLE : ÉTAT DES LIEUX D'UN ACTEUR ÉCONOMIQUE MAJEUR

Cette étude sectorielle avait pour objectif de mesurer le niveau de performance de l'économie présentielle de la Métropole vis-à-vis d'agglomérations comparables. Au-delà des enjeux qui qualifient le secteur, une **première approche du gisement d'emploi potentiel pour le bassin d'emploi grenoblois** sera également intégrée à la démarche.

Une Agence qui s'associe des compétences complémentaires : un rapprochement a été opéré avec l'Observatoire de l'économie sociale et solidaire créé par la Métropole.



EXPERTISE : OBSERVATOIRE DES PÔLES COMMERCIAUX

Fort de l'acquisition d'une **expertise ciblée sur l'urbanisme commercial** ces dernières années, l'Agence a été missionnée pour assurer le **recensement et la qualification des 250 pôles commerciaux de la Métropole** en s'appuyant sur Avizon.

Une Agence qui accompagne la structuration des services : la démarche est coproduite avec les services, dans la perspective de la structuration de la nouvelle équipe Commerce de la Métropole.



STRATÉGIE : REDYNAMISATION COMMERCIALE DU CENTRE-VILLE DE VIZILLE

L'Agence propose également une **assistance à la définition de stratégies économiques et commerciales opérationnelles**. La démarche engagée à Vizille vise à définir un projet de développement pour le commerce et à assurer sa mise en œuvre dans le cadre d'un plan d'actions opérationnel (coût prévisionnel, gouvernance, partenariats, calendrier...).

Une Agence en dialogue avec les acteurs économiques : la démarche mobilise fortement les acteurs locaux, associés dans une dynamique de développement collectif.



OBSERVATION : UN OBSERVATOIRE MÉTROPOLITAIN DES ZONES D'ACTIVITÉ ET DES PÔLES ÉCONOMIQUES

En continuité des travaux engagés dans le cadre de l'**Atlas des pôles économiques**, l'Agence confirme sa forte implication sur les **problématiques de foncier économique** à l'échelle de la Métropole. À terme, la démarche engagée en 2015 doit aboutir à un **observatoire quantitatif et qualitatif des quelque 150 principaux pôles économiques** de la Métropole, fournisseur d'éléments de connaissance incontournables pour nourrir l'élaboration du PLUi et les missions des services.

Une Agence qui contribue au dialogue entre les services : à la croisée du développement économique, de l'aménagement et de la planification..., la démarche mobilise les services concernés dans la constitution d'une vision et d'un vocabulaire communs autour du foncier économique.

5

PETITE ÉCHELLE : ÉTUDE DE POSITIONNEMENT DES PÔLES ÉCONOMIQUES DE LA VILLENEUVE DE GRENOBLE ET D'ÉCHIROLLES

Très investie à l'échelle des quartiers et territoires de projets, l'Agence a également consolidé son **expertise économique autour de la « petite échelle »**. Cela se traduit en 2015 par l'engagement d'un travail de qualification des perspectives des pôles économiques du territoire des deux Villeneuve, dans le cadre de la constitution du dossier NPNRU.

Une Agence qui polarise, optimise et partage la connaissance locale : la démarche se veut la plus productive possible (ne pas refaire ce qui a déjà été produit), tout en valorisant la connaissance des services et acteurs économiques.

6

INNOVATION : QUELLES PERSPECTIVES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE TIERS-LIEUX DANS LA MÉTROPOLE ?

À l'affût des **nouvelles tendances et évolutions sociétales**, l'Agence explore les nouveaux modes de développement économique. Initiée dans le cadre de la Plateforme des temps, la mission engagée en 2015 vise à identifier les opportunités de développement de tiers-lieux sur le territoire de la Métropole (télétravail).

Une Agence à l'affût de nouvelles formes de travail : la démarche implique un rapprochement avec les entreprises, notamment celles qui se sont engagées dans le télétravail.



ENTRETIEN AVEC PHILIPPE COLLEU, CHARGÉ D'ÉTUDES ÉCONOMIE

Quel regard portez-vous sur l'évolution des missions Économie à l'Agence en 2015 ?

« Objectif atteint pour l'offre de service économie territoriale à l'Agence ! 2015 a été vraiment une année de transition qui concrétise le process d'évolution de ces dernières années, et qui nous permet aujourd'hui de remplir les différentes rubriques de notre offre de service, que ce soit au niveau des études de programmation (à la croisée de l'économie et de l'urbanisme opérationnel), de l'assistance stratégique aux politiques sectorielles, des démarches de planification ou d'aménagement (les volets économie des documents d'urbanisme), et bien sûr de l'observation, sous une forme renouvelée. De ce point de vue il me semble qu'on a conquis une place qui va au-delà de la simple production de données et de la bibliothèque d'informations... Chacune de ces rubriques est désormais illustrée par un dossier phare, l'offre s'est complétée : c'est vraiment le fruit du travail engagé les années précédentes. »

En 2015, des liens forts se sont noués avec le service Économie de Grenoble-Alpes Métropole. Pourquoi ?

« 2015 était également une année de transition pour les partenaires de l'Agence et notamment son principal donneur d'ordre, Grenoble-Alpes Métropole qui, en prenant la compétence économie, s'est trouvé en situation de restructurer son service en début d'année. De ce fait, nous avons été fortement sollicités : plus d'une centaine de jours inscrits au programme d'activité 2015, qui sont reconduits pour 2016 ! Ce n'était pas le cas il y a deux ou trois ans. Aujourd'hui, nous travaillons avec la Métropole en étroite complémentarité et en toute confiance, en s'enrichissant mutuellement. La relation est beaucoup plus collaborative, particulièrement sur le sujet du commerce, où nous développons des outils et des méthodes en commun. »

Comment définiriez-vous la plus-value ou la spécificité de l'Agence sur ce secteur montant de son activité ?

« Aujourd'hui, et ce sont nos partenaires des territoires qui le disent, l'Agence a le niveau de compétences d'un bureau d'étude national en urbanisme commercial, avec des outils, une veille, une culture spécifique. Cela ne veut pas dire que nous soyons des experts de tous les champs de l'économie, en particulier sur des sujets pointus pour lesquels on jouera la carte partenariale, mais on a la force aujourd'hui de pouvoir traiter d'une grande diversité de sujets et de faire travailler les élus et les acteurs des territoires sur des stratégies d'aménagement et de développement. »

ZOOM sur deux missions 2015



Zone du Plan à Renage

En 2015, au-delà d'avoir tourné la page de gros dossiers, l'Agence n'a pas cessé de s'ouvrir des voies nouvelles en matière de services économiques. Les dossiers qui suivent illustrent particulièrement la dimension programmatique dans les projets urbains.

Q | La zone du Plan à Renage (Communauté de communes de Bièvre Est et Ville de Renage)

L'objectif était de travailler sur la requalification / revalorisation urbaine et paysagère de la zone, une zone intercommunale historique, ancien fleuron du développement économique du territoire avant l'arrivée du parc d'activité de Bièvre Dauphine. Elle réunit des entreprises de production assez reconnues, mais ses infrastructures et aménagements sont un peu obsolètes et surtout très hétérogènes. « On trouve ici un aménagement incohérent, qui mêle des pavillons avec piscine et des entreprises de logistique ! La coexistence n'est pas évidente, et c'est pourquoi on nous a demandé de réfléchir à la possibilité de faire muter cette zone » indique Philippe Colleu. « Nous avons d'abord fait une table ronde avec les entreprises de la zone et on leur a demandé de réfléchir aux priorités. Des idées assez intéressantes ont émergé, avec une localisation des points stratégiques... On a initié une méthode de travail plutôt novatrice pour l'Agence, que l'on tend à systématiser : on essaye de plus en plus de mobiliser les acteurs socio-professionnels, dans le cadre d'entretiens individuels ou de focus groups. »

La deuxième phase de cette mission a consisté dans le pré-chiffrage des coûts. « On voulait éviter de faire rêver et de susciter finalement la déconvenue au moment de passer à l'œuvre. On a travaillé à un premier chiffrage que l'on a partagé avec les services techniques de la Ville et de l'Intercommunalité. Et on a particulièrement soigné le rendu, très opérationnel et visuel, en 3D », conclut Philippe Colleu.



→ ENTRÉE RD45 : AVANT



→ ENTRÉE RD45 : APRÈS



Q | Les Villeneuve de Grenoble et Échirolles

2

L'Agence a été sollicitée pour alimenter la réflexion sur l'état des lieux du contrat de ville, sur le thème de l'économie. Elle s'est aussitôt trouvée confrontée au peu de données existantes à cette échelle (infra communale et infra quartier) sur ces secteurs. « *On en dit beaucoup de choses et on ne sait pas trop ce qui s'y passe. Grenoble-Alpes Métropole nous a demandé des éléments d'éclairage sur ces deux quartiers, leur poids économique et la façon dont s'y organise l'activité, avec des recommandations pour la suite...* »

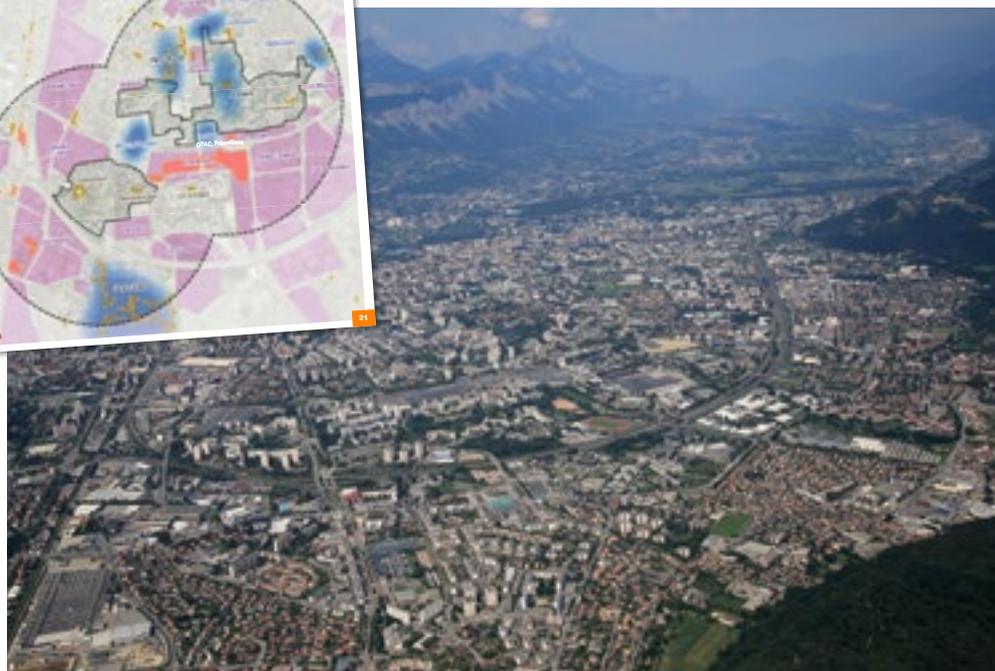
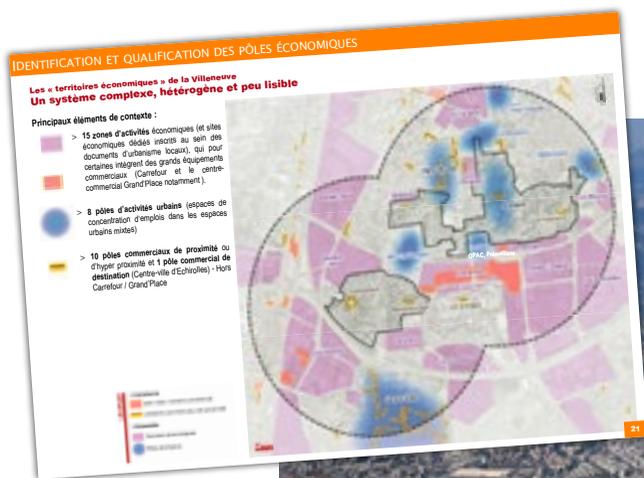
TROIS APPROCHES DIFFÉRENTES ONT ÉTÉ MENÉES.

→ **Une recherche des grands indicateurs généraux pour connaître le poids économique des deux quartiers à l'échelle métropolitaine (niveau de chômage, spécialisation sur certains segments d'activité, taille des entreprises, vulnérabilité de la population...).** Le choix a été fait de repositionner le territoire des 2 Villeneuve (en s'affranchissant de la limite communale) dans leur environnement de proximité et à l'échelle de la métropole. « *On est arrivé à des choses parfois inattendues. En termes de population par exemple, ce périmètre englobe près de 45 000 habitants, soit l'équivalent de la deuxième ville de l'Isère ! Tous les grands indicateurs (population, emploi, nombre d'établissements, spécificités économiques...) nous ont fait prendre conscience du poids énorme et méconnu de cet espace au sein de la métropole.* » Le constat paradoxal a été fait de l'absence de zones d'activités à l'intérieur des Quartiers politique de la ville (QPV). Les entreprises s'installent en marge. Or tous les dispositifs d'aide à la création d'activité ne sont éligibles que dans les QPV. « *À la Villeneuve il n'y pas d'espace dédié pour de l'entreprise artisanale par exemple. Du coup, les entreprises s'implantent en dehors, ce qui tend à les exclure de certains dispositifs. Les services de Grenoble-Alpes Métropole ont apprécié qu'on exprime cette réalité. L'idée d'élargir notre périmètre d'étude au périmètre de proximité n'était pas dans la commande, mais elle s'est révélée pertinente.* »



→ Une enquête auprès des entreprises en QPV

Pourquoi les entreprises se sont installées ici, quelle est leur perception du quartier, les dispositifs de la métropole ont-ils aidés à s'installer, quels sont les problèmes, quel type de produit foncier ou immobilier seraient recherchés... ? L'enquête a fourni des informations à la Métropole pour réfléchir à son offre foncière ou immobilière, pour mieux fixer ces entreprises dans le territoire où elles sont nées, voire pour en attirer de nouvelles... « *On a senti une forte interpellation sur l'appui qui peut être apporté par la collectivité aux porteurs de projet, non seulement concernant l'aide à la création d'entreprise (les dispositifs sont d'ailleurs peu connus), mais également concernant le suivi après implantation* », complète Philippe Colleu.



→ La dernière approche a été une approche de lecture de l'organisation des pôles économiques.

« On est ici sur l'un des territoires les plus découpés de la métropole, avec plusieurs communes, la présence de la voie ferrée, de la rocade... Cela fonctionne d'est en ouest mais pas du tout du nord au sud. On y trouve des zones commerciales, des zones d'activité ; certains espaces sont complètement fermés sur eux-mêmes, il y a très peu de perméabilité. Tout cela concourt à un fort cloisonnement. En termes d'organisation et de fonctionnement, c'est assez inextricable ! » La Métropole attendait de l'Agence sa capacité à récolter tous les projets des communes pour révéler à la fois les risques de déstabilisation d'un point de vue spatial et, en termes de positionnement, interpellier des produits immobiliers ou fonciers qui sont aujourd'hui déjà considérés comme saturés par beaucoup de bureaux d'étude. « On pouvait légitimement s'interroger sur la pertinence du modèle de développement de ce territoire alors que les bureaux d'étude pointent la vacance et la difficulté de commercialisation des bureaux et logements », estime Philippe Collet. « Au cours de l'enquête, les entreprises qui ont exprimé l'envie de se développer sur place ont plutôt fait connaître leur besoin de disposer d'un local d'activité abordable et aux normes. On a pu constater que le modèle de développement sur la polarité sud était parfois en décalage avec les attentes d'un certain nombre d'entreprises du secteur. »

Finalement l'Agence s'est trouvée à assembler les très nombreuses études produites sur ce secteur : « il fallait les mettre en perspective et tenter de pointer les incohérences. »

Cette mise de départ pourra impulser un observatoire des pôles économiques des QPV : un outil d'évaluation du plan d'action sur les pôles commerciaux et les pôles économiques, tertiaires ou mixtes, en présence sur le secteur. « Actuellement, on coordonne le rendu avec Grenoble-Alpes Métropole et on tend à repositionner l'enjeu de ce secteur à l'échelle métropolitaine. On ne peut plus le penser comme un ensemble de quartiers mais comme une véritable ville. Les potentialités de mutation et de renouvellement urbain y sont énormes. Pour l'Agence cette étude est une première, conduite à l'échelle infracommunale, sur l'économie au sens large, à travers différentes facettes. » Un très bel exercice, riche en perspectives.

- 1 PLU de Chamrousse
- 2 Penser autrement l'économie territoriale
- 3 Atlas foncier économique de Grenoble-Alpes Métropole
- 4 Agence et Université

ATLAS FONCIER ÉCONOMIQUE DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE UNE MÉTHODE NOVATRICE QUI A ESSAIMÉ

Engagé en 2013, l'état des lieux du foncier économique de la métropole grenobloise a fait l'objet de nombreuses évolutions et actualisations en 2014 et 2015 pour répondre aux enjeux et questionnements liés. **Il constitue un socle de connaissances important pour répondre aux besoins du territoire métropolitain en matière de planification, d'aménagement et de positionnement économique.** Cet « outil d'observation », construit pour être facilement exploitable, est destiné à être pérennisé et enrichi dans une logique de co-construction avec les services, pour venir alimenter les travaux du PLUi métropolitain.

En 2015, l'Agence a été fortement mobilisée au côté de la Direction du développement économique de la Métropole pour actualiser les données de l'atlas foncier économique. En 2016, il a été intégré au volet « économie / commerce » du PLUi.



Atlas foncier économique de Grenoble-Alpes Métropole

2 600 ha

de foncier économique brut classé *

30 à 40 ha

en moins par an
entre 2010 et 2014

36 ha

de foncier économique occupé par de l'habitat en 2014 (2% du foncier économique)

171 ha

de foncier net mobilisable à long terme

40 à 45 % des emplois

de Grenoble-Alpes Métropole au sein du foncier dédié

*Ensemble des zones éco des documents d'urbanisme en vigueur au 1^{er} janvier 2010 (ex. zones U1, Aui des PLU et Nai des POS) pour l'accueil d'entreprises

Grenoble-Alpes Métropole
(546 km²)

Les espaces éco
(26 km², 4,76 % de la Métro)

Grenoble
(18,3 km², 3,3 % de la Métro)



« À l'heure où la ressource foncière économique devient très rare, la Métropole a sollicité l'Agence pour identifier et localiser l'enveloppe des espaces potentiellement mobilisables pour l'accueil d'activités économiques. L'Agence a créé de toutes pièces, à partir de la connaissance des communes, des services et d'expertises terrain, une base de données permettant de disposer, à l'échelle de la parcelle, d'un bilan de l'occupation du foncier économique. C'est une nouvelle photographie du territoire. Dans un second temps, au regard des enjeux sans précédent en matière de planification (SCoT, PLUi), nous avons proposé à la Métropole, un outil SIG / BDD actualisable. Et ça marche ! L'atlas a déjà connu deux mises à jour (2014 et 2015), et ce sont ces données qui serviront de mise initiale à l'élaboration du volet économie du PLUi. Cette méthode a donné lieu à d'autres missions (Bièvre, Grésivaudan, Gapençais...) ; elle est devenue en quelque sorte la méthode de référence d'observation du foncier économique. »

Julien Clémenti, chargé d'études économie

- 1 PLU de Chamrousse
- 2 Penser autrement l'économie territoriale
- 3 Atlas foncier économique de Grenoble-Alpes Métropole
- 4 Agence et Université



L'AGENCE ET L'UNIVERSITÉ UNE RICHESSE PARTAGÉE

L'ambition scientifique de l'Agence d'urbanisme s'est concrétisée par la création en 2011 du conseil scientifique « Villes, territoires et innovations » réunissant un panel d'universitaires, de chercheurs et d'acteurs du monde socio-économique. En 2015, la refonte du projet d'Agence a nécessairement appelé à en repréciser les contours.

L'objectif est de disposer localement d'une plate-forme de réflexion pluridisciplinaire, espace d'échanges régulier, ouvert, collaboratif et transversal, en capacité de produire des visions partagées autour des questions intéressant l'avenir des territoires et de contribuer à leur ouvrir de nouveaux horizons. S'il n'y a pas eu de production spécifique du conseil scientifique en 2015, le travail s'est engagé afin de le rendre opérationnel en 2016, selon des perspectives réaffirmées par **Philippe Cardin, son nouveau président** (cf. projet d'Agence 2015-2020).

Les liens avec l'université sont restés bien présents en 2015 par le biais de travaux avec les étudiants. **L'Agence a par exemple passé une commande aux étudiants en master « Ingénierie du développement territorial » (IGA) pour l'aider à mieux comprendre le fonctionnement des pôles de vie de la métropole.** Il s'agissait d'appréhender les usages et pratiques des habitants afin de nourrir le diagnostic du PLUi et ses propositions sur les volets relatifs aux espaces publics, aux ambiances urbaines, aux commerces et aux services. Les étudiants ont conduit une étude en trois temps (observation / immersion ; entretiens avec des acteurs ; enquêtes auprès des habitants), sur des pôles aux situations et composantes très différentes

(urbains, périurbains, petite ville...), représentatives de la diversité des polarités en présence sur le territoire métropolitain :

- Saint-Martin-le-Vinoux : recomposition des centralités en lien avec l'arrivée du tramway (3 pôles)
- Fontaine (7 pôles)
- Vizille (4 pôles)
- Plateau de Champagnier (4 pôles).

La réunion de lancement s'est tenue en octobre, et une restitution intermédiaire a été organisée en décembre 2015 (restitution finale en mars 2016).



À l'interface entre l'urbanisme pratique et un projet de recherche, cet atelier s'est révélé d'un grand intérêt pour tous. Il a offert un temps de réflexion libre avec les étudiants et les enseignants pour expérimenter, s'enrichir mutuellement et tester de nouvelles approches, ce que l'Agence n'a pas la possibilité de faire au sein de son programme d'activité. Les travaux des étudiants ont été restitués à l'ensemble de l'équipe PLUi. Ils viendront alimenter notamment le chantier « structuration du territoire » du PLUi, mais aussi l'étude commerce à Vizille, le projet de territoire de Fontaine, le plan piéton grenoblois... Les étudiants très à l'écoute de nos attentes se sont montrés professionnels et bien organisés. Leur approche, enrichie des apports du terrain, s'est révélée très utile pour aborder les polarités dans le PLUi. »

Dorian Martin, chargé d'études urbanisme et Gabriel Jourdan, chargé d'études déplacements



© Aktis

© Master IDT (IGA)



© Grenoble-Alpes Métropole





partie 6

BUDGET

2015

BUDGET 2015 : UNE BASE SOLIDE

CLÔTURE 2015

TENDANCES ET ÉVOLUTIONS

1. BUDGET 2015 : UNE BASE SOLIDE POUR RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DES BESOINS

L'analyse financière à trois ans d'exercice du projet d'Agence 2011- 2014 a confirmé le besoin d'ingénierie territoriale sur des territoires diversifiés, mais elle a également révélé le besoin d'adapter les conditions d'adhésion à l'Agence.

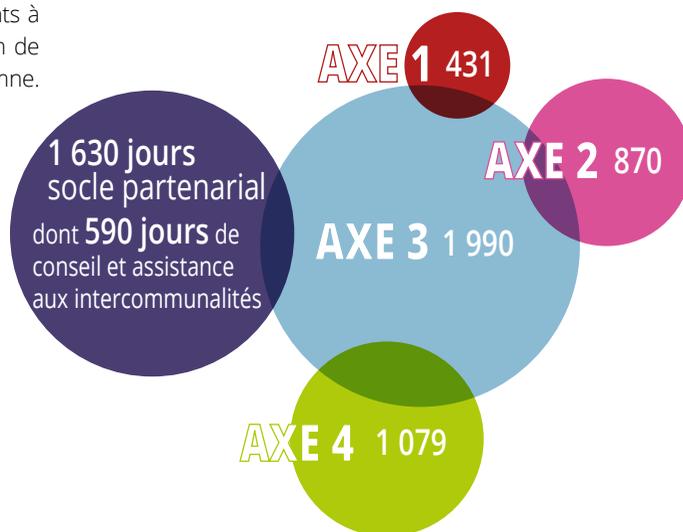
RAPPELS DU CONTEXTE

Première année complète du mandat dans la mise en œuvre des projets des collectivités, mais aussi année charnière à forts enjeux, 2015 a été riche en expression des besoins et des attentes des nouvelles équipes politiques. Cela s'est nécessairement traduit dans le programme partenarial d'activité de l'Agence, particulièrement intense au dernier trimestre sur le champ de la planification.

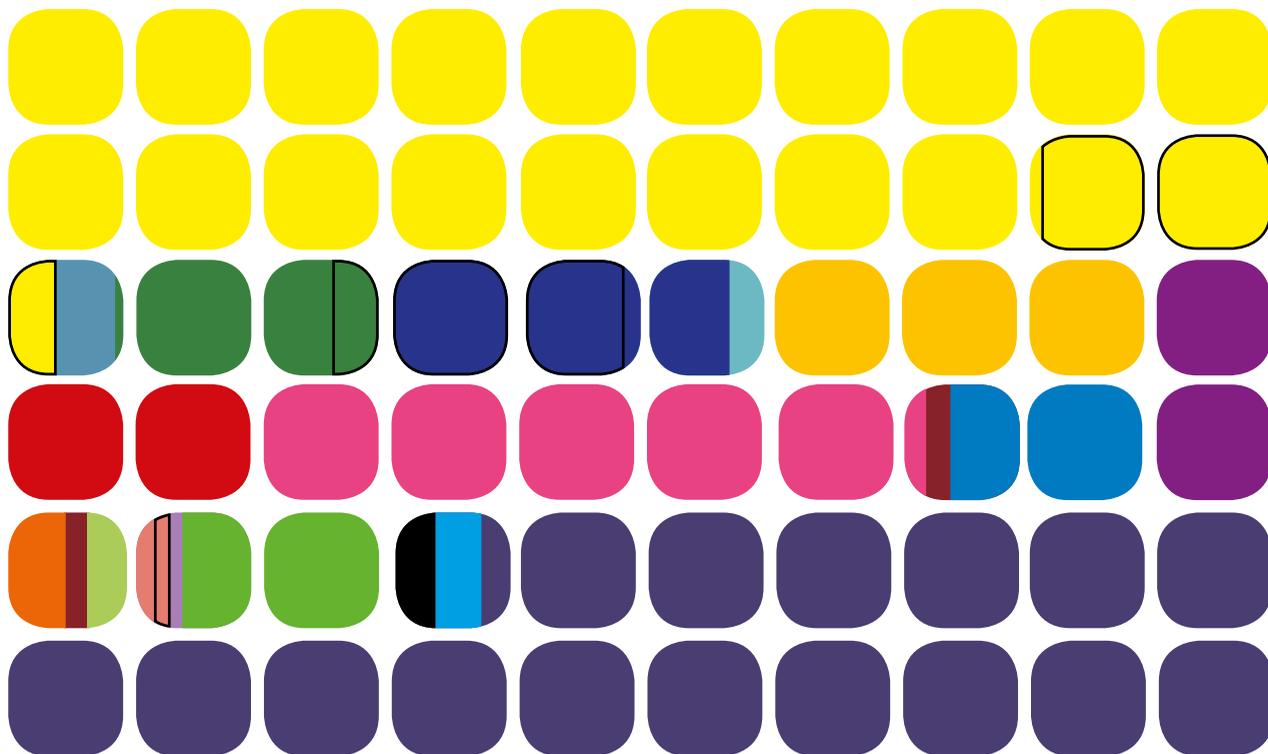
Très concerté, ce programme a nécessité un pilotage et des arbitrages fins pour intégrer les demandes des membres tout au long de l'année, avec la flexibilité requise. Dans ce cadre, l'Agence s'est attachée à répondre au mieux aux demandes des territoires, mais aussi à préparer l'émergence de nouveaux besoins, notamment du fait de la montée en puissance des PLUi.

Cette situation atypique explique que la clôture du budget 2015 s'affiche en hausse. Les éléments financiers présentés traduisent une situation saine. Les recrutements à durée déterminée, décidés par le conseil d'administration de juin 2015 ont été réalisés, avec des arrivées au fil de l'automne.

+ 6 000 jours environ sont affichés dans la version définitive du programme 2015 présentée en assemblée générale du 16 décembre 2015 selon la répartition suivante



→ REPRÉSENTATION DE LA RÉPARTITION DES JOURS D'ACTIVITÉ PAR MEMBRE



un carré = 100 jours d'activité

Rappel composition du socle : total	1 630 j
Documentation :	100 j
Communication :	200 j
Observation SIG base de données :	470 j
Animation partenariat :	180 j
Réflexions prospectives / conseil scientifique :	90 j
Assistances aux EPCI (dont socle dédié) :	590 j

- ADEME
- BIÈVRE EST
- CŒUR DE CHARTREUSE + COMMUNES
- CONTRATS
- DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
- EP SCOT DE LA RUG
- EPFL DU DAUPHINÉ
- ÉTAT + DREAL RHÔNE-ALPES
- GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE + GRENOBLE + ECHIROLLES + AUTRES COMMUNES

- LE GRÉSIVAUDAN + COMMUNES
- MASSIF DU VERCORS
- PAYS DE BIÈVRE-VALLOIRE
- PAYS VOIRONNAIS + COMMUNES
- RÉGION AUVERGNE - RHÔNE-ALPES
- SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE
- SMTC
- SOCLE PARTENARIAL
- UNIVERSITÉS
- VALLONS DE LA TOUR

Budget 2015

2. CLÔTURE 2015

Validés lors du conseil d'administration du 16 décembre 2015, les éléments de clôture font ressortir un niveau de recettes de 4 529 K€ et de dépenses de 4 438 K€. Par conséquent, le résultat 2015 s'affiche à 91 K€.



PRINCIPAUX ÉCARTS DANS LES DÉPENSES / BUDGET 2015 4^E VISÉE

Par rapport au budget 2015 4^e visée, la masse salariale brute est en augmentation :

- Les recrutements pour répondre aux besoins du PLUi de la Métropole ont été réalisés.
- Les recrutements prévus en CDD d'un chargé d'études en Économie territoriale et d'un chargé d'études Géomatique / SIG jusqu'à la fin de l'année 2016 ont été réalisés. Le recrutement d'un chargé d'études Habitat Foncier en CDD est reporté sur 2016.
- Un certain nombre de contrats en CDD, conclus antérieurement, et arrivant à échéance à fin décembre 2015, sont pérennisés à partir de 2016, tel que cela a été validé lors du conseil d'administration du 5 novembre 2015.



Les frais de personnel s'affichent à hauteur de

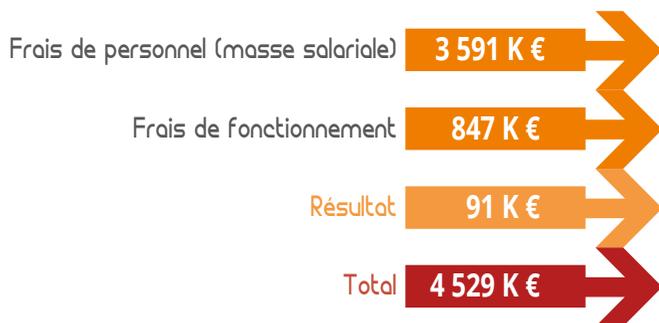
3 591 K€



Les frais de fonctionnement diminuent. Ils s'élèvent à

846 K€

DÉPENSES



Les dépenses sont de **4 438 K€**, en augmentation (+ 24 K€). Par conséquent, les recettes à hauteur de **4 529 K€** font ressortir un résultat de **91 K€**.

La clôture 2015 s'affiche pour un montant global de **4 529 K€**. Ce montant intègre un résultat de **91 K€**. Les recettes taxables sont de **210,01 €**.

UN BUDGET QUI INTÈGRE LA NOUVELLE COTISATION 2014

Le budget 2015, **initialement validé à hauteur de 4 300 K€** a été établi sur les nouvelles bases de cotisation d'adhésion, conformément à la réécriture du règlement intérieur validée le 5 mars 2014 :

→ Une cotisation globalisée prise en charge pour chaque intercommunalité leur permettant, ainsi qu'à chacune de leurs communes, de bénéficier des prestations du socle commun et d'inscrire des missions au programme partenarial. La cotisation d'adhésion de Grenoble-Alpes Métropole est quant à elle majorée.

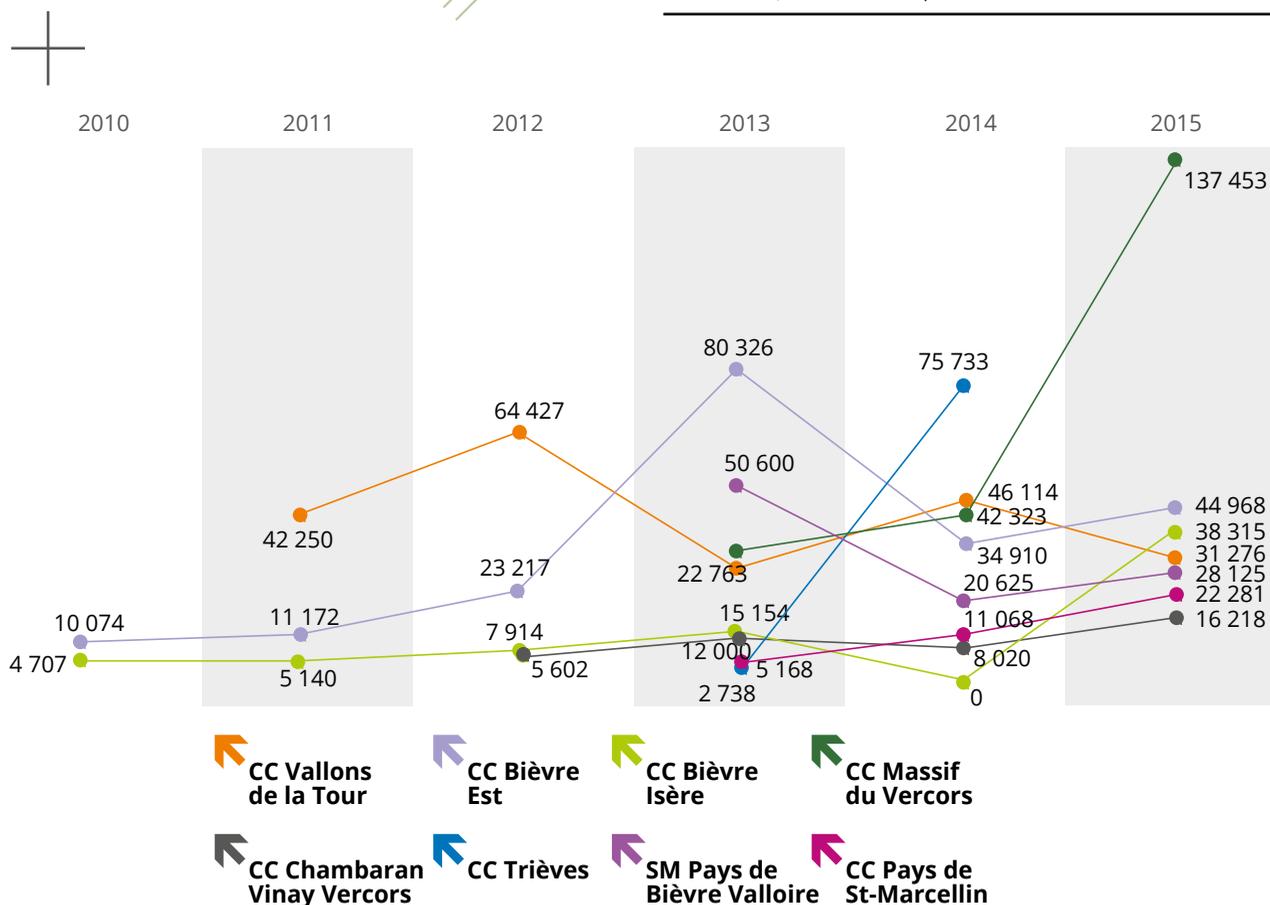
→ Une offre partenariale mobilisable au sein du socle commun, au profit des intercommunalités et de leurs communes, adaptable à la demande de chaque intercommunalité selon les besoins de son territoire et en fonction de l'actualité législative et réglementaire.

→ Une cotisation qui reste inchangée pour les autres partenaires (25 % de la participation totale) et les cas spécifiques d'adhésion (communes isolées, CAF...).

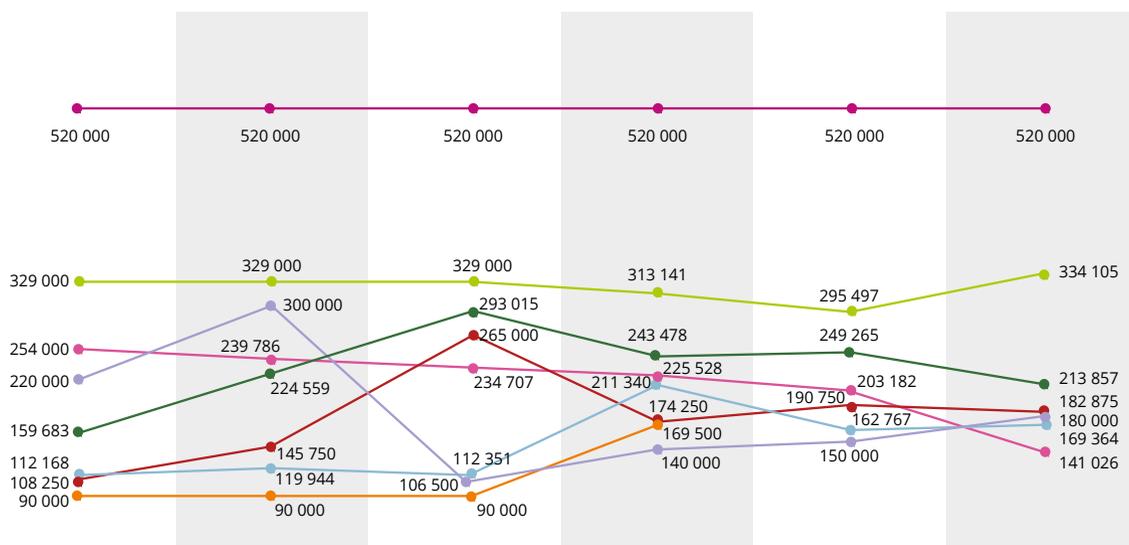
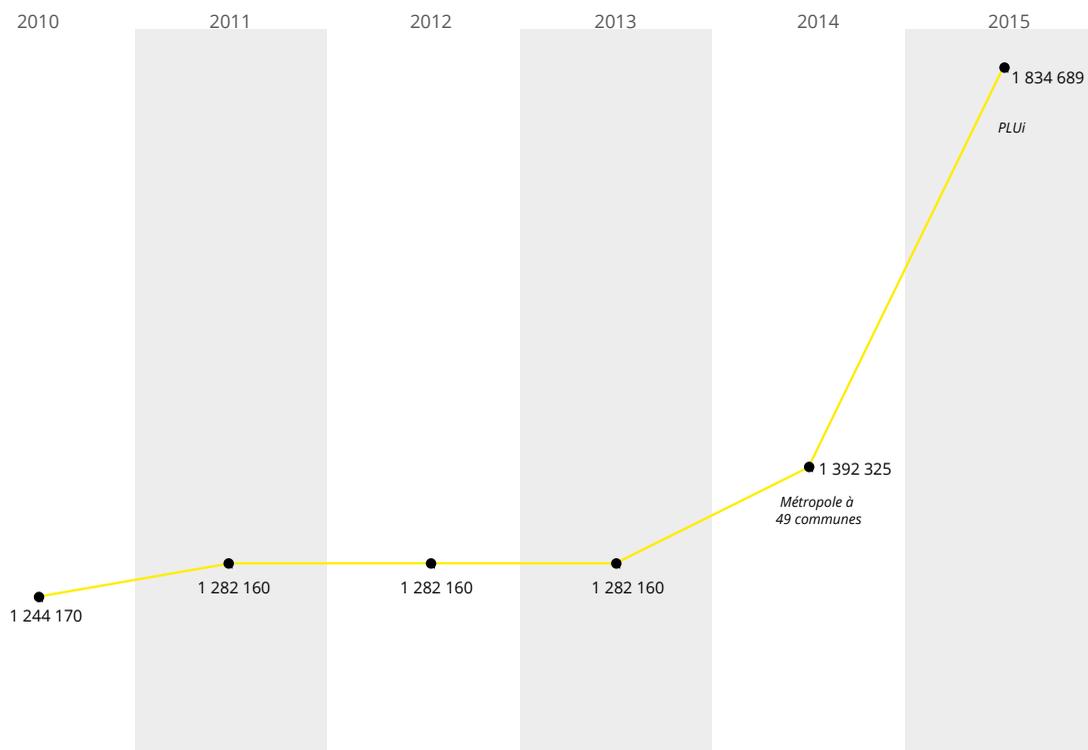
Budget 2015

3. TENDANCES ET ÉVOLUTIONS

Les graphiques présentés ci-après illustrent les faits majeurs de l'évolution du budget de l'Agence en ces années de transition, dans un contexte de structuration de l'intercommunalité et d'avènement métropolitain. On observe une relative stabilisation de la participation des membres de droit, si ce n'est bien sûr celle de Grenoble-Alpes Métropole, en croissance inédite pour les besoins du PLUi. Concernant les autres EPCI, on note ici encore l'impact des missions PLUi (communautés de communes Massif du Vercors, Bièvre-Est, Bièvre-Isère).



La concrétisation du partenariat intercommunal : la montée en force de la Métropole et des EPCI engagés dans les démarches de PLUi.



- Etat
- Région
- Département
- Grenoble-Alpes Métropole
- SMTC
- CC Pays Viroonnais
- CC Le Grésivaudan
- CC Sud Grenoblois
- EP SCoT





L'AGENCE & VOUS

partie 7

ÊTRE MEMBRE DE L'AGENCE

COMMENT ET POURQUOI FAIRE APPEL À L'AGENCE

VOS TERRITOIRES À LA CARTE

LA DOC : UN SERVICE DOCUMENTATION OUVERT À TOUS

1. ÊTRE MEMBRE DE L'AGENCE

Être membre de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, c'est avant tout partager un outil public d'ingénierie, expert en aménagement du territoire, mémoire vive du développement local, riche de connaissances et d'expériences capitalisées au bénéfice de tous. Cela permet de bénéficier de l'assistance et des services mutualisés du « socle partenarial ».

QUI EST MEMBRE ?

Trois catégories de membres constituent l'association : les membres de droit, les membres actifs et les personnes associées (cf. *statuts page 34*).

MA COMMUNE EST-ELLE MEMBRE ?

Chaque commune membre d'un EPCI adhérent est potentiellement membre de l'Agence (donc susceptible d'être représentée à l'assemblée générale et de bénéficier des services partenariaux), sous réserve d'avoir retourné sa convention d'adhésion et désigné son représentant.

EN TANT QUE MEMBRE, À QUELLES PRESTATIONS AI-JE ACCÈS ?

Le montant annuel de la cotisation d'adhésion est établi pour financer le « socle partenarial » de l'Agence, qui mutualise les missions collectives du programme partenarial intéressant l'ensemble des membres et voté par le conseil d'administration.

L'Agence peut assurer dans ce cadre, annuellement, une assistance ponctuelle à l'élaboration des documents d'urbanisme (modification, révision simplifiée, déclaration de projet...). Cette assistance est répartie par l'intercommunalité concernée, entre les demandeurs (ou le cas échéant directement imputée aux communes) selon le choix des territoires.



Conseil et assistance
aux EPCI

590 jours
d'activité en 2015

Programme
partenarial **1/4**
de l'activité
de l'Agence

UNE ASSISTANCE AUX INTERCOMMUNALITÉS pour aider à préparer l'émergence de PLUi et l'urbanisme pré-opérationnel

En réponse au besoin de traduction des politiques publiques portées par les EPCI dans les documents d'urbanisme locaux

- > **Assistance méthodologique et juridique** (conseil et veille)
- > **Appui au lancement** et à certaines phases de procédure
- > **Accompagnement** dans la gestion des transitions, en articulation avec les démarches communales
- > **Assistance technique**
- > **Expertise ponctuelle**
- > **Mise à disposition** d'un « référent territoire »
- > ...

UNE ASSISTANCE AUX COMMUNES pour leurs documents d'urbanisme et leur mise en compatibilité, en lien avec la planification Grenelle

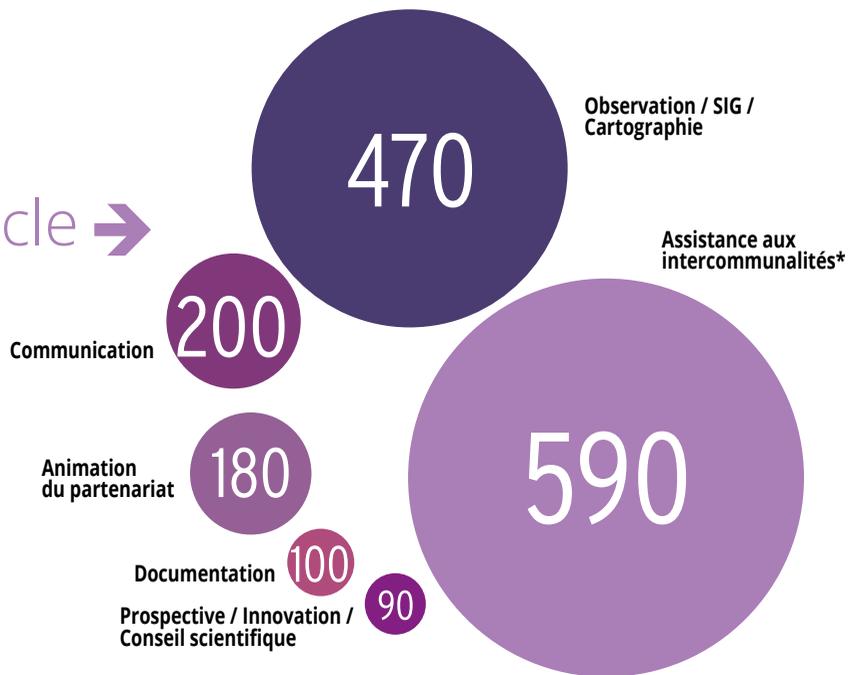
- > **Conseil** dans le choix de la démarche, le type de procédure
- > **Diagnostic** des enjeux
- > **Proposition d'assistance juridique**, de formation / information
- > **Assistance technique** (numérisation des PLU...)
- > ...

Jours d'activité dédiés Répartition 2015

- Grenoble-Alpes Métropole, 200 JA**
- Le Pays Voironnais, 65 JA**
- Le Grésivaudan, 75 JA**
- Bièvre-Est, Vallons de la Tour, Bièvre Isère et Pays de Saint-Marcellin, 20 JA**
- Massif du Vercors, 10 JA**
- Chambaran Vinay Vercors, 12 JA**



1 630 jours socle →



*Assistance aux intercommunalités > anciennement assistance aux communes dont assistance juridique



Répartition de l'offre de service partenariale en 2015 : 1 630 jours d'activité.

Par le biais de son offre de conseil et d'assistance mutualisée, l'Agence contribue au sein-même des EPCI, au lien indispensable entre les projets et les politiques menés sur les territoires communaux, ainsi qu'à l'ouverture d'un dialogue autour d'enjeux partagés. L'expertise rendue pour une commune peut ainsi profiter aux autres (dans un cadre défini dans chaque EPCI).

Ce travail auprès des communes doit permettre de faciliter le dialogue commune / intercommunalité et l'articulation des politiques en bonne intelligence.

2. COMMENT ET POURQUOI FAIRE APPEL À L'AGENCE

QUEL EST VOTRE BESOIN ?

Demande d'un membre (dans le cadre de la préparation du programme partenarial ou en cours d'année) / Formulation concertée et détaillée du besoin et échanges autour de la mission.



UNE MÉTHODOLOGIE AJUSTÉE

Validée avec le maître d'ouvrage

Élaboration d'une fiche projet (feuille de route) à l'échelon politique et technique : attendus, méthodes, livrable, calendrier, équipe projet.



UN ACCORD PARTENARIAL

Intégration de la mission au PROGRAMME D'ACTIVITÉ PARTENARIAL soumis au vote des instances - Convention partenariale.



UNE MISE EN ŒUVRE ÉVOLUTIVE

L'équipe projet est mise en place, au service de la réalisation de la mission dont les conditions peuvent à tout moment être actualisées.



UNE ÉVALUATION

Chaque projet est soumis, de manière concertée, à bilan, analyse et évaluation. L'expérience est capitalisée pour l'ensemble des membres.



Les avantages d'une relation en continu, dans un contexte d'intervention simple, souple et transparent, qui ne nécessite aucune procédure d'appel d'offre :



- > **Gestion facilitée des évolutions contractuelles**
- > **Gain de temps**
- > **Traçabilité**
- > **Partage d'expérience et de données**
- > **Efficacité renforcée**

3. L'Agence & vous

VOS TERRITOIRES À LA CARTE

Vos territoires à la carte est un service de cartographie interactive proposé par l'Agence, qui permet de consulter des données relatives à un territoire à partir d'un navigateur, de représenter des données sous la forme de cartes, tableaux, graphiques, rapports, d'identifier les unités géographiques répondant à certaines caractéristiques et d'exporter des données sous la forme de tables ou de documents.

Vos territoires à la carte est une traduction concrète des orientations du chantier observation du projet d'Agence 2011-2014, conçu en réponse aux objectifs de capitalisation et d'accessibilité de l'information. Il vous permet de mieux profiter de nos ressources d'observation : Population, Ménages, Habitat / Foncier, Revenus / Précarité, Déplacements, Economie, Occupation du sol et Environnement.



Vos territoires à la carte

PAGE DE LANCEMENT ET PRINCIPALES FONCTIONS

The screenshot shows the web application interface for 'Vos territoires à la carte'. The interface is divided into several sections:

- Volet texte:** The left sidebar contains introductory text about the service, its objectives, and contact information.
- Légende et options de paramétrage de l'indicateur:** A legend box at the top left of the map area, showing a color scale for population density (Densité de population - 2012) with categories: 10 à 20, 21 à 101, 102 à 200, 201 à 400, 401 à 800, and 801 à 1600.
- Indicateurs:** A dropdown menu at the top center of the map area.
- Vue courante:** A label pointing to the current map view.
- Afficher/masquer le volet Texte:** A button in the top right corner.
- Afficher/masquer le volet Données:** A button in the top right corner.
- Afficher 2 cartes en vis-à-vis:** A button in the top right corner.
- Outils de zoom:** A vertical toolbar on the right side of the map.
- Ajouter une image Géoportail ou Bing Map en arrière-plan:** A button in the bottom right corner.
- Barre d'outils:** A horizontal toolbar at the bottom of the map area.

Plusieurs **vues cartographiques** sont à votre disposition pour faire varier l'emprise et le maillage de votre carte. Il existe 18 combinaisons dans l'application, sélectionnables en cliquant sur le bandeau orange.

Par défaut, le panneau de sélection des vues n'affiche que les vues compatibles avec l'indicateur actif. Pour afficher toutes les vues, il suffit de cocher la case « Lister toutes les vues ».

Le **catalogue des indicateurs disponibles** est accessible de deux façons :

→ En cliquant sur le bouton « **VOIR TOUTE LA LISTE** » du paragraphe « *Afficher des cartes* » dans le volet de texte situé dans la partie gauche de l'écran.

→ En cliquant sur le lien « *Ajouter un autre indicateur* » situé en haut à gauche de l'espace carte.

Différents types d'analyses sont disponibles :

→ **Analyses choroplèthes** permettant de représenter des pourcentages, taux d'évolution, moyennes, etc.

→ **Analyses par symboles proportionnels** pour représenter des nombres, quantités, surfaces...

→ **Analyses par symboles ponctuels** pour représenter des typologies, nomenclatures...

→ **Analyses à diagrammes sectoriels** combinant une analyse par symboles proportionnels et une typologie, pour représenter simultanément plusieurs indicateurs.

Ces différents paramètres sont modifiables afin d'affiner l'interprétation de la carte.

Il est aussi possible d'ajouter des **étiquettes personnalisables** sur la carte et des **couches d'habillage** :

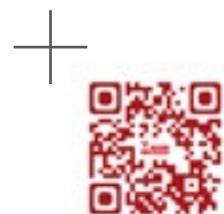
→ **Vectoriels**, tels que le libellé des villes principales, les réseaux simplifiés (ferroviaire, routier, hydrographique).

→ **Raster**, c'est-à-dire des images en arrière-plan d'une analyse thématique via Géoportail, OSM et Bing maps.

Une fois satisfait de votre carte, vous pouvez la **sauvegarder** et/ou l'**exporter** au format pdf ou jpg, ainsi que les données d'un indicateur de la carte (format pdf ou xls).



EN SAVOIR PLUS / SE FORMER
Des séances de formation et d'échanges sur l'outil sont possibles à l'Agence, en visio-conférence ou dans votre territoire. Ces séances, adaptables à vos besoins, peuvent être organisées sur simple demande via notre formulaire de contact :



Formulaire de contact

L'Agence & vous

4. LA DOC : UN SERVICE DOCUMENTATION OUVERT À TOUS

Le service documentation de l'Agence réunit, au-delà des études produites, un important fonds documentaire, des ouvrages, des revues... Rien de ce qui concerne les dernières parutions utiles à nos métiers et à nos partenaires n'échappe à la vigilance de Martine Goujon, l'âme du service. Voici ce qu'elle a repéré pour vous en 2015. Ces documents sont disponibles en téléchargement ou sur place.

UN FONDS TRÈS RICHE ET OUVERT

Toute la production de l'Agence est rassemblée à « la doc ». Documents de planification, diagnostics de territoires, études thématiques sur les transports, l'habitat, l'économie, le commerce, travaux des observatoires, notes juridiques : au total, on compte **entre 130 et 150 nouvelles publications chaque année, accessibles sur le site internet www.aurg.org et sur la base documentaire <http://basedoc.aurg.fr>.**

A cela s'ajoutent les ouvrages et les rapports acquis pour alimenter les travaux en cours à l'Agence et les réflexions des chargés d'études. L'ensemble constitue un fonds documentaire, riche aujourd'hui de plus de **5 000 ouvrages**, d'une **soixantaine de revues** et de plus de **10 000 photos**. Sans oublier un **fonds d'archives important**, remontant à la création de l'Agence ! **Sa singularité : un fonds spécialisé sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire, dont une large part porte sur le territoire de la région grenobloise.**

Partenaires de l'Agence, professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement, étudiants et tous ceux que cela intéresse, sont les bienvenus : une salle des revues et une salle de consultation sont à leur disposition pour consulter l'ensemble de nos ressources.



*Le centre de documentation est ouvert à tous, sur rendez-vous auprès de : **Martine Goujon***



Courant 2016, la base documentaire va faire peau neuve : une nouvelle interface, une meilleure visibilité des ressources, un accès simplifié. Tout un programme !

DES RENDEZ-VOUS D'INFORMATION À NE PAS MANQUER

L'ESSENTIEL DE L'ACTU,

notre lettre d'information sur l'actualité de l'urbanisme et de l'aménagement : disponible sur demande via le formulaire de contact du site

<http://www.aurg.org/publication/type-publication/essentiel-de-lactu>

L'AGENCE VEILLE POUR VOUS :

un blog de veille dédié aux enjeux en matière d'aménagement, d'urbanisme, de transition énergétique (changement climatique, temps de la ville, nature en ville, PLUi...)

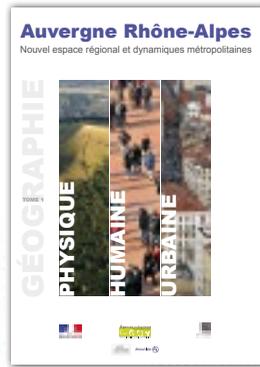
<http://veille.aurg.org/>

DES PUBLICATIONS AUXQUELLES L'AGENCE A CONTRIBUÉ

ATLAS AUVERGNE - RHÔNE-ALPES : UN REGARD EXPERT SUR LA NOUVELLE RÉGION

Auteurs : AURG, URBALYON, CLERMONT METROPOLE, EPURES, Insee, octobre 2015. 52 p.

Cf. pages 73 à 75



Publications Agence sur site internet

LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL EN ISÈRE

Auteurs : AURG, Département 38, Adil, Absise, octobre 2015. 32 p.

L'atelier du Plan départemental de l'habitat de l'Isère du 30 juin 2015 a été consacré à la demande de logement social en Isère. Il a permis aux acteurs présents :

- > d'échanger sur le profil des ménages demandeurs de logement social pouvant être considérés comme prioritaires dans les différents territoires de l'Isère à partir de l'application de la grille de cotation ;

- > et de s'interroger sur le rôle des filières prioritaires iséroises dans l'accès au logement de ces ménages en appui des expérimentations conduites sur les territoires de la communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI), de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais (CAPV) et de la communauté de communes Le Grésivaudan.

Ce cahier thématique restitue les échanges et contributions des partenaires et des intercommunalités lors de cet atelier. Il a été réalisé par l'Agence d'urbanisme en coopération avec le service logement et construction de la DDT de l'Isère, le service Habitat et Gestion de l'espace et le service Communication du Département de l'Isère.



L'ACCESSION DANS LE PARC ANCIEN EN ISÈRE

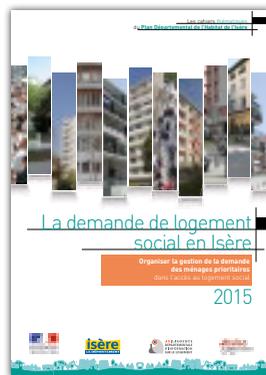
Auteurs : AURG, Département 38, Adil, Absise, octobre 2015. 32 p.

Quels sont les risques liés à l'accession des ménages modestes dans le parc existant ? Qui sont ces acquéreurs potentiellement fragiles ? Quelles difficultés rencontrent-ils ?

Comment sécuriser l'accession des ménages modestes dans le parc existant ? À travers des aides financières à l'accession ? En offrant des conseils en amont de l'accession ?

Quels moyens existent déjà en Isère ? Quelles expériences intéressantes se conduisent sur d'autres territoires ? Comment aider les ménages modestes à réhabiliter leur logement ? Quel dispositif d'aides à la réhabilitation est décliné en Isère ? Qu'existe-t-il sur d'autres territoires ?

C'est à toutes ces questions que tente de répondre ce cahier thématique consacré à l'accession des ménages modestes dans le parc existant. Publié dans le cadre de l'Observatoire du Plan départemental de l'habitat de l'Isère, il a été réalisé par l'Agence d'urbanisme en coopération avec le service logement et construction de la DDT de l'Isère, le service Habitat et Gestion de l'espace et le service Communication du Département de l'Isère.



TRAM 3 : ÉVALUATION À POSTERIORI (BILAN LOTI)

Auteur : AURG, Octobre 2015.

158 + 23 p.

Le « bilan LOTI » est une évaluation obligatoire des infrastructures de transport ayant bénéficié d'un financement de l'État. Il s'inscrit dans un dispositif d'évaluation plus large mis en place par le SMTC à l'occasion de l'opération Tram 3 (création des lignes C et D, renforcement et prolongement de la ligne B jusqu'à Gières).

Ce bilan aborde les thématiques suivantes : grandes caractéristiques du programme et des opérations concomitantes, bilan financier, évolution des pratiques de déplacements, évolution des impacts des déplacements sur l'environnement et la santé publique et bilan socio-économique ex-post.



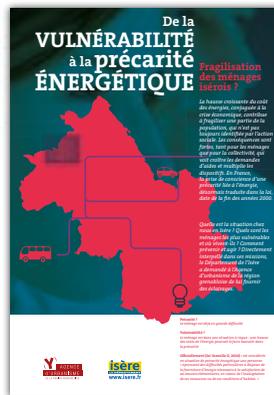
DE LA VULNÉRABILITÉ À LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, FRAGILISATION DES MÉNAGES ISÉROIS ?

Auteurs : AURG, Département de l'Isère, septembre 2015. 12 p.

La hausse croissante du coût des énergies, conjuguée à la crise économique, contribue à fragiliser une partie de la population, qui n'est pas toujours identifiée par l'action sociale. Les conséquences sont fortes, tant pour les ménages que pour la collectivité, qui voit croître les demandes d'aides et multiplie les dispositifs. En France, la prise de conscience d'une précarité liée à l'énergie, désormais traduite dans la loi, date de la fin des années 2000.

Quelle est la situation chez nous en Isère ? Quels sont les ménages les plus vulnérables et où vivent-ils ? Comment prévenir et agir ? Directement interpellé dans ses missions, le Département de l'Isère a demandé à l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise de lui fournir des éclairages.

Cf. pages 108 et 109



LA SANTÉ DES HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

Auteurs : partenaires de l'OBSy, septembre 2015. 44 p.

L'OBSy (Réseau des observatoires de l'agglomération grenobloise) vient de livrer son dernier Regards Croisés consacré à la santé des habitants de la métropole grenobloise. S'appuyant sur les connaissances actuelles, tant locales que nationales, la publication traite de la question des inégalités sociales et de l'accès à la santé sur notre territoire.

Cf. pages 110 et 111



CONTRAT DE VILLE DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE 2015-2020

Auteurs : AURG, Grenoble-Alpes Métropole, juillet 2015. 36 + 208 + 52 p.

Cf. page 90

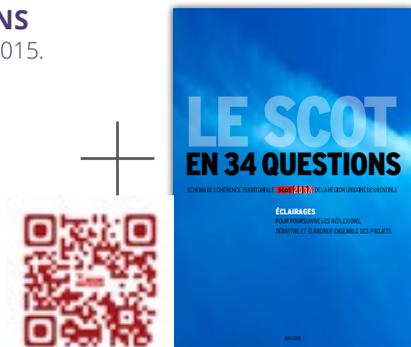


LE SCOT EN 34 QUESTIONS

Auteurs : AURG, EP SCoT, mai 2015.

40 p.

Cf. pages 82 et 83



PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DU PAYS VOIRONNAIS : DIAGNOSTIC 2015

Auteur : AURG, 2015. 26 p.

Dans le cadre de l'actualisation du projet de territoire du Pays Voironnais, et en appui à la mise en œuvre du Programme local de l'habitat adopté pour 6 ans en décembre 2012, le Pays Voironnais a souhaité faire connaître et partager les évolutions récentes du territoire en matière d'habitat. Ce document vient ainsi réinterroger les tendances observées en 2012 : Comment évolue le territoire ? Quelle dynamique démographique ? Quelle offre en logement ? L'offre est-elle adaptée aux besoins ? Malgré de nombreuses tendances qui se confirment, d'autres émergent et le Pays Voironnais voit ainsi de nouveaux enjeux à prendre en compte dans la mise en œuvre de sa politique de l'habitat.

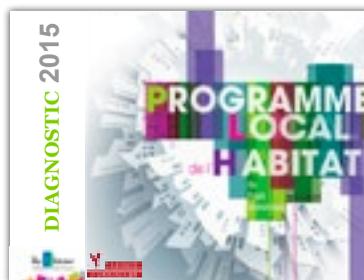
LE FONCIER ÉCONOMIQUE DANS LA MÉTROPOLE GRENOBLOISE

Auteur : AURG, janvier 2015. 20 p.

Un état des lieux du foncier économique qui met en évidence :

- > L'accélération croissante de l'érosion du foncier économique dédié, le plus souvent au bénéfice de projet de renouvellement mixte intégrant du logement.
- > La localisation des dernières emprises de foncier nu pouvant être mobilisées pour le développement économique.

Cf. page 121

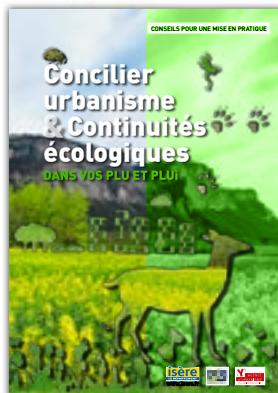


CONCILIER URBANISME ET CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DANS VOS PLU ET PLUI

Auteur : AURG, Département de l'Isère, avril 2015. 72 + 68 p.

Un guide pour accompagner élus et professionnels dans leur volonté d'intégrer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques dans l'élaboration ou l'évolution des PLU et PLUi.

Réalisé par l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, pour le Département de l'Isère, ce guide, simple et pragmatique, fourmille d'expériences, de conseils et d'outils pour « aider à passer à l'acte ».



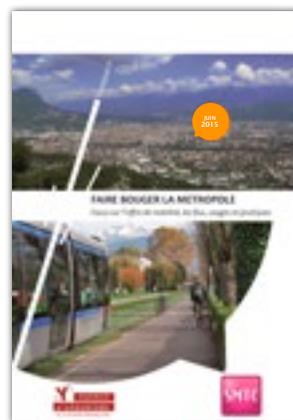
FAIRE BOUGER LA MÉTROPOLE : FOCUS SUR L'OFFRE DE MOBILITÉ, LES FLUX, USAGES ET PRATIQUES

Auteur : AURG, 2015. 114 + 57 p.

Ce focus sur l'offre de mobilité, les flux, pratiques et usages de la Métropole propose :
> Une synthèse actualisée du diagnostic des mobilités dans l'agglomération grenobloise intégrant les évolutions du périmètre du PDU, suite à l'intégration des territoires du Sud Grenoblois et des Balcons Sud de Chartreuse dans le périmètre de la Métro.

> Une identification des questions et enjeux pour penser la mobilité de demain, qui intègre les pistes de solutions à l'étude.

Il vient compléter le document « Plan de déplacements urbains de l'agglomération grenobloise 2015-2030, on veut tous bouger, respirer, avancer » co-écrit avec l'Agence et publié par le SMTC qui fait la synthèse des enseignements issus des différentes instances et forums de concertation organisés entre 2010 et 2013.



LES « COUPS DE CŒUR » 2015 DE LA DOC

DE LA TECHNOPOLE À LA MÉTROPOLE ? L'EXEMPLE DE GRENOBLE

NOVARINA Gilles,
SEIGNEURET Natacha

Le Moniteur, 2015

À consulter à l'Agence

Grâce à son dynamisme, Grenoble trône depuis des années les sommets des classements internationaux en tant que cité de l'innovation. Aujourd'hui, la technopole se rêve métropole et réfléchit à son attractivité dans un contexte de concurrence entre les grandes villes européennes. À l'issue de trois années d'observation des projets et stratégies urbaines, l'ouvrage renouvelle le regard porté sur la région grenobloise.



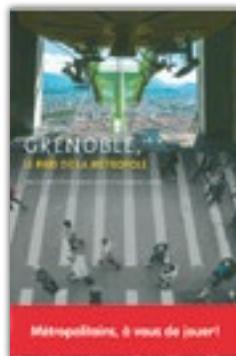
GRENOBLE, LE PARI DE LA MÉTROPOLE

BLOCH Daniel, LAFARGE Romain
Presses universitaires de Grenoble,
2015

À consulter à l'Agence

La nouvelle métropole saura-t-elle surmonter ses difficultés et mettre à profit la variété de ses espaces urbains et ruraux, de plaines et de montagnes, pour imaginer et mettre en œuvre un projet d'avenir ambitieux pour ses habitants ? C'est la question que posent le physicien Daniel Bloch et l'enseignant-chercheur en géographie, Romain Lafarge qui ont dirigé cet ouvrage.

Des spécialistes, chefs d'entreprise, consultants, architectes, professionnels issus de milieux associatifs et des enseignants-chercheurs croisent leurs regards et interpellent les métropolitains.



LA MÉTROPOLE FRAGILE

BOURDIN Alain
Le Moniteur, 2015

À consulter à l'Agence

L'opposition entre la France riche des métropoles et celle, délaissée, des zones rurales ne correspond pas à la réalité, mais le succès de cette image illustre des ignorances, qui concernent en particulier les territoires métropolitains. Les équipes de recherche du programme Popsu 2 ont choisi de s'intéresser aux fragilités que recèlent ces territoires, à partir des exemples des villes de Marseille, Toulon, Toulouse, et ce, au-delà du seul domaine des « politiques de la ville ».



MANAGER LES DONNÉES PUBLIQUES : OUVERTURE, EXPLOITATION, VALORISATION DES DONNÉES PUBLIQUES

Vincent Kober
Territorial éditions, 2015

À consulter à l'Agence

Avec la donnée numérique, les relations entre acteurs publics, privés et usagers évoluent radicalement. Dans cette nouvelle « économie de l'immatériel », les instances publiques européennes et françaises s'engagent sur une politique de mise à disposition et de réutilisation libre et facile des données publiques. Après un emballement médiatique porteur de promesses et d'espoirs, il s'agit de répondre aux nombreuses questions techniques, organisationnelles, juridiques et économiques posées par cette démarche. C'est à la fois un défi pour les gestionnaires des systèmes d'information et une opportunité pour repositionner la donnée et sa valeur ajoutée au centre de la réflexion.



DEMAIN LES TERRITOIRES : CAPITALISME RÉTICULAIRE ET ESPACE POLITIQUE

VANIER Martin
Herman, 2015

À consulter à l'Agence

Territoires ! Qui n'a pas remarqué le pouvoir de ce mot aujourd'hui dans la société française ? En une génération, celle de la décentralisation et de la mondialisation, tout est devenu territorial : les problèmes, les solutions, les principes et les idéaux collectifs. Dans le même temps, la société, ses organisations, ses activités et pratiques n'ont jamais été autant de réseaux et en réseaux. Les opérateurs de réseaux, publics ou privés, contrôlent une part croissante du fonctionnement des territoires et de leurs collectivités publiques. Les territoires sont débordés et leur efficacité politique s'épuise. Entre pouvoir des territoires et puissance des réseaux, cet essai tente une relecture de l'espace politique de la société bousculée par le capitalisme réticulaire. Il propose de favoriser l'hybridation des réseaux et des territoires dans la pensée aménagiste, dans les collectivités territoriales elles-mêmes et dans l'exercice de la démocratie.



L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES, UNE PASSION FRANÇAISE

ESTEBE Philippe
PUF, 2015

À consulter à l'Agence

Puisque tous les territoires français sont égaux en droit, mais pas en fait, l'État redistribue des sommes considérables pour rétablir l'égalité, sommes aujourd'hui contestées dans leur montant comme dans leur principe. Il nous faut donc repenser les principes de l'égalité des territoires.

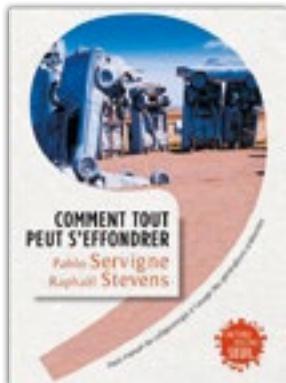
COMMENT TOUT PEUT S'EFFONDRE : PETIT MANUEL DE COLLAPSOLOGIE À L'USAGE DES GÉNÉRATIONS PRÉSENTES

SERVIGNE Paulo - STEVENS Raphaël.
Seuil, 2015.

À consulter à l'Agence

Et si notre civilisation s'effondrait ? Non pas dans plusieurs siècles, mais de notre vivant. Loin des prédictions Maya et autres eschatologies millénaristes, un nombre croissant d'auteurs, de scientifiques et d'institutions annoncent la fin de la civilisation industrielle telle qu'elle s'est constituée depuis plus de deux siècles. Que faut-il penser de ces sombres prédictions ? Pourquoi est-il devenu si difficile d'éviter un tel scénario ?

Dans ce livre, Pablo Servigne et Raphaël Stevens décortiquent les ressorts d'un possible effondrement et proposent un tour d'horizon interdisciplinaire de ce sujet fort inconfortable qu'ils nomment la « collapsologie ». En mettant des mots sur des intuitions partagées par beaucoup d'entre nous, ce livre redonne de l'intelligibilité aux phénomènes de « crises » que nous vivons, et surtout, redonne du sens à notre époque. Car aujourd'hui, l'utopie a changé de camp : est utopiste celui qui croit que tout peut continuer comme avant. L'effondrement est l'horizon de notre génération, c'est le début de son avenir. Qu'y aura-t-il après ? Tout cela reste à penser, à imaginer, et à vivre...



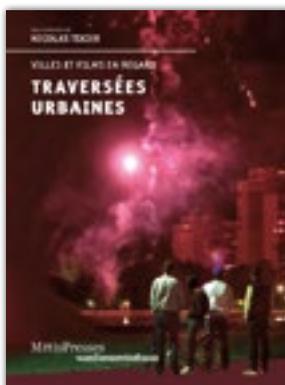
TRAVERSÉES URBAINES. VILLES ET FILMS EN REGARD

TIXIER Nicolas
MetisPresses, 2015

À consulter à l'Agence

Traversées spatiales, traversées temporelles, traversées thématiques, mais aussi impossibles traversées. Villes et films se réfléchissent mutuellement depuis plus d'un siècle. Cet ouvrage interroge l'actualité de cette relation à l'heure où la condition urbaine et l'image numérique se généralisent.

Traversées urbaines regroupe ainsi une vingtaine de contributions d'un cycle de projections-conférences organisé par la Cinémathèque de Grenoble pendant plus de cinq années, en partenariat avec l'Agence d'urbanisme et avec d'autres acteurs locaux.

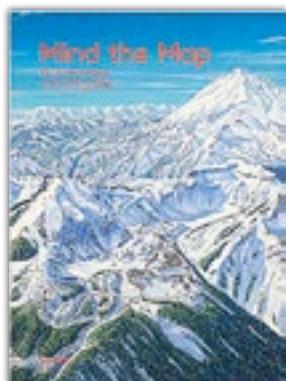


MIND THE MAP: CREATIVE MAPMAKING AND CARTOGRAPHY

Antonis Antonio, R. Klanten
Die Gestalten Verlag
Septembre 2015

À consulter à l'Agence

Mind the Map présente une sélection d'illustrateurs qui font de la carte un monde graphique et poétique pour représenter des informations ou inviter au voyage.



L'équipe 2015



Un grand merci à Julien Clémenti pour tous les portraits qui donnent à voir les femmes et les hommes derrière les projets



Des services interactifs en développement : www.aurg.org

INFORMEZ-VOUS



> VOS TERRITOIRES À LA CARTE

outil interactif de cartographie statistique à disposition des territoires

> PLATEFORME D'ÉTUDES <http://www.aurg.org/publication>

productions et publications de l'Agence en téléchargement



> BASE DOCUMENTAIRE basedoc.aurg.fr

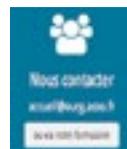
principales études de l'Agence depuis 2002 en téléchargement et possibilité d'interroger le fonds documentaire

> PHOTO-CARTOTHÈQUE baseimages.aurg.fr

mise à disposition de photos et cartes en haute définition



> FLUX RSS : veille documentaire



Demandez votre identifiant via le formulaire de contact situé en bas à droite de la page d'accueil du site.

À NE PAS MANQUER

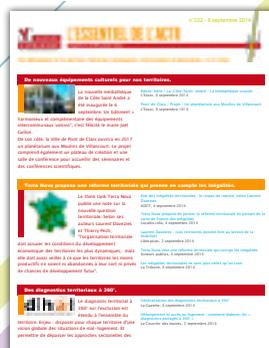
> **L'ESSENTIEL DE L'ACTU**, notre lettre d'information sur l'actualité urbanisme / aménagement : disponible sur abonnement via le site (formulaire de contact)



> « L'AGENCE VEILLE POUR VOUS »,

un blog de veille dédié aux enjeux en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'environnement (changement climatique, temps de la ville, nature en ville, PLUi, évolution des périmètres...):

<http://veille.aurg.org>



Vous aider à concevoir aujourd'hui les territoires de demain...

Y AGENCE d'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

21, rue Lesdiguières - 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 28 86 00 • Fax : 04 76 28 86 12
accueil@aurg.asso.fr

Jun 2016

Conception rédaction : Agence d'urbanisme de la région grenobloise Avec le conseil éditorial et l'appui rédactionnel (PLUi(s) c'est parti) de Béatrice Metenier
Conception graphique : Ça crée Val
Illustration page 29 : Emmanuel Certain
Cartes et photos : AURG, David Greffe, La Mairie Magazine, Grenoble-Alpes Métropole, epures, Murielle Chaulet, Séverine Cattiaux, Thomas Méot, Julien Clément, Gabriel Fablet, La Mairie Magazine, IFSTAR, Agence d'Urbanisme de Lyon, AEPL...